Dossier de demande d'habilitation à délivrer le

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

Cefedem Rhône-Alpes

Sommaire

L'intention p.5

Partenariats p.7

Présentation de la formation p.9

Annexes p.29

Section 1 : Documents relatifs à l'organisation de la formation p.31

- Dispositifs de formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel du DNSPM p.33
- Dispositifs de validation du Diplôme d'Etat p.37
- Présentation du contexte en matière d'emploi p.39
- Réglement des études et réglement intérieur p.43
- Tableau général de la formation p.52
- Répartition des ECTS p.53
- Descriptif des projets de réalisations artistiques a,b,c p.56
- Descripteurs de Dublin p.57
- Charte des études au Cefedem Rhône-Alpes p.58
- Charte des professeurs-référents p.59

Section 2 : Présentation de la structure p.61

- Présentation des instances de gestion de l'équipe dirigeante p.63
- Budget de fonctionnement prévisionnel sur trois ans p.64
- Composition et organisation de l'équipe pédagogique p.65
- Composition et organisation de l'équipe administrative p.67
- Descriptif des moyens matériels p.68
- Statuts p.69
- Curriculum Vitae des formateurs p.70

Section 3 : Documents relatifs aux partenariats p.73

- Courrier d'Yvon Deschamps, Conseiller délégué à la Culture, Région Rhône-Alpes p.75
- Courrier de Jacques Bonniel, Vice-Président chargé des formations, Université Lumière, Lyon 2 ..... p.77
- Courrier d'Henry Fourès, Directeur du CNSMD de Lyon p.79
- Courrier de Martin Prchal, Directeur de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) p.81
- Courrier de Jean-Claude Lartigot, Directeur de l'Association régionale (NACRe) p.83

L'intention

Les métiers artistiques connaissent depuis plusieurs décennies d'importantes mutations.
Ainsi, pour les musiciens, les technologies numériques de production et de diffusion de la musique ont modifié en profondeur l'exercice de leurs fonctions, devenues plus multiples et dans des lieux plus diversifiés ; dans le même temps, la demande de pratique musicale est de plus en plus dense, débordant régulièrement le cadre de l'offre traditionnelle d'enseignements en face à face, au sein de cursus régulés, et cela même lorsque ces cursus ont été élargis et repensés, parfois de manière audacieuse.
Les musiciens font l'objet de sollicitations accrues, et de plus en plus diversifiées. Il ne faut pas s'y tromper, c'est bien à leurs compétences artistiques qu'on fait appel, mais de manière renouvelée : aide à la création, à la scène, à la diffusion, à la possibilité « d'entrées en musique » plus multiples. Les collectivités territoriales soutiennent souvent ces demandes nouvelles, qui sont aussi portées par des associations, des individus, des groupes de musiciens de toutes esthétiques.
Les métiers ne sont plus aussi homogènes, les pratiques se croisent de plus en plus : c'est là une préoccupation, et aujourd'hui un chantier, que partagent la grande majorité des pays européens.
La plupart des jeunes musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation énoncent clairement leur désir de disposer de compétences musicales plus transversales et généralistes, tout en étant de grands spécialistes d'un domaine. En écho, de tels musiciens, sinon « multicartes » au moins un peu plus polyglottes, sont recherchés pour développer des missions plus larges, dont la plupart supposent l'invention de dispositifs nouveaux.

L'analyse des itinéraires de professionnalisation des jeunes musiciens permet de déceler leur malaise, voire leur refus, de devoir effectuer un choix précoce entre les deux filières – les deux « métiers » – historiques : soit viser une activité de scène, soit un destin d'enseignant. Dans la pratique, ces deux fonctions se mêlent de plus en plus ; par ailleurs, les métiers de ce qui est communément appelé depuis quelque temps « la médiation artistique » ne se confondent plus avec la seule activité d'enseignement. Ces métiers requièrent de grandes compétences musicales et artistiques chez les musiciens qui s'y consacrent, que ce soit en tout ou en partie, pour leur permettre de mener avec d'autres - autres musiciens, élèves ou étudiants, amateurs et groupes divers, structures multiples - des projets musicaux à part entière. Dans nombre de cas, c'est à travers la mise en place de tels projets, menés à l'échelle locale, régionale ou nationale, souvent à la demande des collectivités publiques, que des appétits se forgent, des apprentissages se font, des motivations approfondies se dessinent. Ceci est valable pour les pratiques dites classiques comme pour toutes les esthétiques. Ainsi, les musiciens « classiques », qu'ils soient amateurs ou professionnels, s'affirment de plus en plus désireux d'appuyer leurs compétences sur une palette plus large de pratiques.
Il est devenu donc nécessaire que les musiciens aient davantage la possibilité d'être considérés comme des « artistes en résidence » dans la Cité.
On ne peut anticiper sur les itinéraires individuels : mais on peut aider les candidats aux métiers de la musique en structurant une offre de formation spécifique qui ne délierait plus, d'une part, les fonctions d'artiste et celles de la médiation ou de l'enseignement, d'autre part, les diverses pratiques impliquées dans, ou produites par, chaque esthétique. Cette approche, probablement encore un peu inédite en France, conduit à penser l'architecture d'une telle offre de formation en la déclinant sur des apprentissages progressifs croisant de plus en plus étroitement les aspects proprement musicaux - relatifs aux techniques instrumentales, aux langages musicaux, à la capacité à jouer avec d'autres et devant autrui - aux apports émanant de disciplines contributoires, lesquelles ne se réduisent pas à la « pédagogie », mais s'élargissent aux questions de culture générale et professionnelle.

Le projet qu'on lira ci-après s'appuie sur ces intentions. Le lecteur s'apercevra que pour permettre cette transversalité, la formation proposée est articulée sur une pédagogie de projets et de contrats, ainsi que sur le développement des compétences par la recherche. Il ne s'agit pas tant de demander aux étudiants de s'inscrire dans le cadre des recherches académiques que de s'y initier, dans la perspective d'un master par exemple.
L'expérience du Cefedem Rhône-Alpes sur ce mode de structuration des formations est déjà longue. C'est encouragés par nos collègues musiciens et enseignants de musique de Rhône-Alpes que nous avons souhaité aller plus loin : le cadre de la convention de Bologne nous donne les moyens de dépasser les cloisonnements disciplinaires en centrant les étudiants sur leurs propres travaux, régulés et accompagnés pendant trois ans. D'autre part, l'insertion dans l'esprit, et pas seulement la lettre, du dispositif de Bologne permettra aux futurs diplômés de cette formation d'accéder aux réseaux européens.
Par ailleurs, l'ouverture aux musiciens de toutes les esthétiques est réalisée au Cefedem Rhône-Alpes depuis neuf ans : nous avons pu mesurer combien la diversité des pratiques musicales et celle des chemins singuliers des uns et des autres ont amené une maturité accrue de l'ensemble des étudiants. Et ce au-delà d'une bienveillance à l'altérité : nombre d'étudiants, « classiques » comme « non classiques », font explicitement part d'une compétence musicale accrue dans leur propre discipline au terme de leur formation.

En Rhône-Alpes, il existe déjà une formation de niveau Licence en musique, le DNSPM du CNSMD de Lyon (et en théâtre, un DNSPC à La Comédie de Saint Etienne). Le projet qui suit est conçu comme complémentaire à celui du CNSMD : il a une logique spécifique. Il est important que le CNSMD nourrisse sa spécificité. Le projet de DNSPM décrit ici s'inscrit quant à lui d'une part dans la perspective de la mutation des métiers de la musique, d'autre part dans le contexte de la région Rhône-Alpes. En effet, cette région possède un tissu dense d'établissements d'enseignements artistiques spécialisés, mais aussi d'associations de toutes tailles, et d'objet social varié, relatifs aux pratiques musicales. Le bassin d'emploi des musiciens dans la région Rhône-Alpes s'est depuis longtemps élargi : plus ouvert, il est aussi plus complexe à gérer pour les collectivités territoriales dont au premier chef la Région. Le profil des compétences recherchées s'est diversifié. Nous avons conçu une offre de formation qui rencontre ces nouvelles préoccupations, tant pour les futurs étudiants que pour leurs futurs employeurs.
Le projet de formation vise à ce que les étudiants qui en seront issus bénéficient d'une triple certification : un DNSPM, car en effet le cursus respecte en tout point les textes cadrant les DNSPM existants, un DE, car le cursus satisfait à toutes les exigences de l'arrêté habilitant les formations diplômantes à ce niveau, enfin un grade de Licence puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'une convention active avec l'Université Lyon 2.

Enfin, la création en Rhône-Alpes d'un pôle regroupant les établissements artistiques d'enseignement supérieur dans tous les domaines (musique, théâtre, danse, arts visuels...) sera pour le Cefedem Rhône-Alpes une priorité des trois ans à venir : nous tenterons d'être moteur d'un tel pôle, car on ne saurait différer la rencontre des expériences en matière de compréhension de l'évolution des métiers artistiques et de l'adéquation des formations qui y préparent.
Mais à plus brève échéance, il faudra que le Cefedem Rhône-Alpes évolue sur le plan statutaire, en s'inscrivant au plus vite dans la perspective d'un EPCC, qui comprendrait en son sein les divers partenaires du projet présenté ici (Etat, Université, Région), structure qui devra par ailleurs intégrer, par le biais de conventions, d'autres partenaires naturels d'un tel DNSPM, tel le CFMI.
Les textes qui suivent détaillent la mise en œuvre de toutes ces intentions.

Partenariats

La Région Rhône-Alpes dispose d'un réseau d'établissements d'enseignement musical riche, tant en ce qui concerne l'enseignement supérieur - un CNSMD, un CFMI, un Cefedem - que l'enseignement initial (5 CRR, 6 CRD...). Elle compte également deux Pôles de recherche et d'Enseignement Supérieur : les Universités de Lyon et de Saint-Etienne d'une part, l'Université de Grenoble d'autre part. Enfin, un certain nombre d'écoles supérieures d'arts : Ecole des Beaux-Arts, ENSATT... et notamment l'Ecole de la Comédie de Saint-Etienne, habilitée à délivrer le DNSPC en lien avec l'Université de Saint-Etienne.
S'inscrivant dans ce contexte, la formation présentée ici requiert par sa spécificité un partenariat aussi ouvert que possible. Si la phase de lancement de cette formation nécessite que le Centre s'appuie sur les partenariats qui existent déjà de façon formelle ou non, un élargissement du partenariat, notamment vers d'autres arts, est déjà envisagé et mis en route : ainsi une démarche de rapprochement avec la Comédie de Saint-Etienne est en cours.

Les liens entre le CNSMD de Lyon et le Cefedem sont déjà actifs : partenaire de publication du Cefedem pour la revue «Enseigner la musique» ; des enseignants communs ; des étudiants qui partagent leurs projets ; et des étudiants ayant intégré le CNSMD au sortir du Cefedem. Le partenariat qui sera développé concernera un accès mutuel à des offres pédagogiques, différentes selon les établissements : auditorats, master-class, conférences autour de la connaissances des métiers ; accès des étudiants à des pratiques collectives, à des cours ou des enseignements collectifs. Il vise également, et entre autres, à favoriser le croisement des pratiques au niveau des étudiants, à faciliter l'accès aux deux centres de documentation et à mettre en place un partage du site Internet du Cefedem pour la mise en ligne des travaux des étudiants.

Par convention, l'Université Lumière Lyon 2 permettra aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une Licence de musique. Par delà l'accès à ce diplôme, c'est d'une volonté de collaboration rapprochée entre les deux institutions dont il s'agit, notamment avec la faculté Lettres, Sciences du Langage et Arts (LESLA) qui compte un département de musicologie et un département des arts de la scène. Le Centre est déjà invité à partager la réflexion engagée par l'Université dans le cadre de son prochain plan quadriennal.

A l'intérêt du département de Musicologie pour les dispositifs de formation développés dans le programme du Cefedem répond l'intégration d'enseignants de l'Université dans l'équipe du Cefedem et la présence « de droit » du doyen du département LESLA dans les instances pédagogiques du Cefedem. L'actuel doyen de la faculté de musicologie est membre du conseil d'administration du Cefedem depuis plusieurs années déjà. Au niveau des étudiants, des dispositifs d'accès à des enseignements et des pratiques sont en cours de négociation.

Un partenariat avec le CFMI fait l'objet d'une réflexion active de part et d'autre ; elle trouve son expression dans des rencontres et le partage d'expériences pédagogiques. Une négociation en cours avec le laboratoire ICA et ACROE de l'INP de Grenoble, a pour objectif d'élargir le champ de la formation en ce qui concerne les connaissances sur l'acoustique et les techniques de l'électro-acoustique.

Le lien avec le réseau des établissements d'enseignement artistique est ancien. Récemment enrichi du nouveau dispositif de professeur-référent, il permet à un étudiant de trouver dans ce contexte un lieu et un partenariat qui nourrissent ses recherches (notamment dans le domaine II « Pratiques musicales et médiations artistiques ») et lui permettent de mener certains travaux ; et plus généralement de prendre conscience de cette mission « d'artiste en résidence dans la Cité » en appréhendant mieux la dynamique des projets d'établissement.

Par ailleurs, nombre de professeurs ressources, enseignants du domaine I (« Réalisation artistiques »), exercent déjà dans ce réseau et sont naturellement impliqués dans la formation.

Au-delà des collaborations ou partenariats artistiques existants - une collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Lyon, CRA'P (association de formation et de pratique des musiques urbaines et électroniques), le CMTRA, l'Orchestre de la Camerata du Rhône - d'autres sont en discussion : Collectif La Tribu Hérisson, lieux de pratiques des musiques traditionnelles, scènes de musiques actuelles.

Enfin, un partenariat avec la NACRe est en cours de formalisation : il vise à compléter la formation à la connaissance des métiers (voir document en annexe).

Présentation de la formation

1 – Intentions - 7 intentions articulent ce projet de formation.

Les cinq premières concernent le point de vue pédagogique de la formation

1. Le développement de compétences

pour répondre aux différents rôles que le musicien doit envisager aujourd'hui.

2. Une formation par projets

pour impliquer dès le départ l'étudiant dans un travail d'équipe et de découverte progressive des multiples facettes de l'exercice artistique contemporain.

3. Une formation par la recherche [1]

par la prospective et le retour réfléchi sur les actions menées, seul ou en équipe, ce qui implique :

- le développement d'une compétence de formalisation, écrite et orale,
- la capacité de communiquer aux partenaires de divers niveaux : écoles, collèges, autres praticiens, responsables administratifs et politiques, associations,…
- la capacité de se documenter en commençant par la récolte d'informations et de réflexions nécessaires pour les projets, tant artistiques que de transmission.

4. Une formation par la transversalité des pratiques,

des esthétiques, des rôles de musicien (d'artiste), et des lieux (de production, d'enseignement, de diffusion, d'instruction…)

5. Les démarches artistiques :

Elles doivent êtres pensées en référence aux contextes humains, sociaux, économiques et internationaux. C'est pourquoi les axes de formation à l'enseignement sont articulés avec les préoccupations musicales et artistiques.

Inversement, on ne peut isoler des démarches ou des compétences artistiques ou musicales «pures». Elles sont toujours insérées dans les contextes évoqués plus haut.

Les deux dernières touchent à l'aspect institutionnel de la formation

6. Le rôle particulier des formateurs :

Enseignants, mais aussi et davantage médiateurs et ressources, ils encadrent la formation comme :

- Médiateurs pour mettre en route et assumer la formalisation de projets, suivre les contrats et les évaluer (avec des possibilités de re-médiations en cas de difficultés d'un étudiant lors d'un travail) ;
- Ressources en tant qu'artistes ou experts, assurant ainsi les appuis tant cognitifs que psychologiques ;
- Coordonnateurs et médiateurs auprès d'autres personnes-ressources externes au Centre ;
- Organisateurs de séminaires d'étudiants où ceux-ci expriment et formalisent leurs travaux tant par le geste musical que par écrit et oral ;
- Présentant eux-mêmes dans des séminaires leurs propres travaux de recherche ;
- Assurant certains enseignements magistraux.

7. Des partenaires institutionnels divers,

au sein d'une équipe «intégrée» de formateurs, afin qu'une cohérence forte soit assurée entre les divers travaux que les étudiants sont amenés à mettre en œuvre dans la formation.

Le choix fait ici est celui de partenaires oeuvrant ensemble dans un cadre spécifique, ayant au centre les étudiants et leurs travaux.

[1] Cette notion de recherche s'entend plutôt au sens de « l'enquête » telle que la développe John Dewey. La « Charte des études au Cefedem » précise : « La notion de recherche implique l'idée de prendre un recul critique vis-à-vis de ce qui, au fil du temps, a été complètement intériorisé dans sa propre pratique. Le programme est organisé en vue de mettre constamment les étudiants dans des situations de recherche [d'enquête] basées sur l'incertitude ou la multiplicité des issues au regard du résultat final. » (cf annexe)
Lire également la définition de cette notion que les « Descripteurs de Dublin » donnent pour le 3e cycle (cf Annexe)

2 - Compétences et tâches

Compétences

La formation vise le développement de cinq grandes compétences [2] :

Un musicien expert :

a. capable d'assurer une expertise au départ de ses compétences tant musicales qu'instrumentales (sa discipline, ou son « domaine », sa « maison ») afin qu'il soit à même de développer des expériences musicales et artistiques de haut niveau, individuelles ou collectives ;

b. à même de s'associer à la mise en œuvre de productions musicales avec d'autres musiciens de son esthétique et d'esthétiques et/ou de pratiques différentes.

Un musicien inventeur et adaptateur de dispositifs :

a. d'enseignement,

b. d'accompagnement des pratiques,

c. d'initiations musicales (des « entrées en musique » à concevoir et à mettre en œuvre dans divers lieux et auprès de diverses populations).

Un musicien praticien réfléchi capable :

a. d'une réflexivité professionnelle sur les plans artistique, pédagogique, didactique ;

b. de formaliser (par écrit et par oral) et de communiquer les problématiques de l'exercice professionnel du métier et de son évolution.

Un musicien capable de travailler en équipe interdisciplinaire au sein d'un établissement et d'un territoire.

Un musicien capable de développer de façon autonome ses compétences artistiques tout au long de la vie et d'être en mesure de s'adapter à un contexte artistique et professionnel en mutation.

Tâches

Une compétence s'acquiert progressivement, à travers des actions et des réflexions, exécutées dans des contextes variés.

La dynamique de la formation proposée repose sur les actions et les réflexions qui sont menées au sein des travaux ou des « tâches » que les étudiants ont à effectuer.

Chaque tâche vise simultanément le développement de diverses compétences.

Les objectifs spécifiques de chacune d'elles sont pensés dans la synergie permise par la diversité des tâches.

Les travaux qui en découlent s'inscrivent dans des questionnements spécifiques, indispensables à un exercice professionnel averti.

C'est par cette activité globale, par ces « tâches » assurées tant individuellement qu'en petits et grands groupes, que les étudiants ont la possibilité de connecter entre elles les connaissances et/ou les pratiques acquises et, surtout, d'en repérer les aspects transversaux.

Le sens du « programme » est donc à apprécier d'une part en fonction de la totalité des tâches proposées, et d'autre part quant à la pertinence de la forme et de l'objet de chacune des tâches.

Sous cette forme, ce programme constitue l'enjeu et la spécificité de cette formation.

[2] Ces cinq compétences se rapprochent des cinq compétences exposées dans les « Descripteurs de Dublin » et rédigées dans le cadre du processus de Bologne pour l'enseignement supérieur en Europe. (cf. Annexe 1)

3 - Curriculum

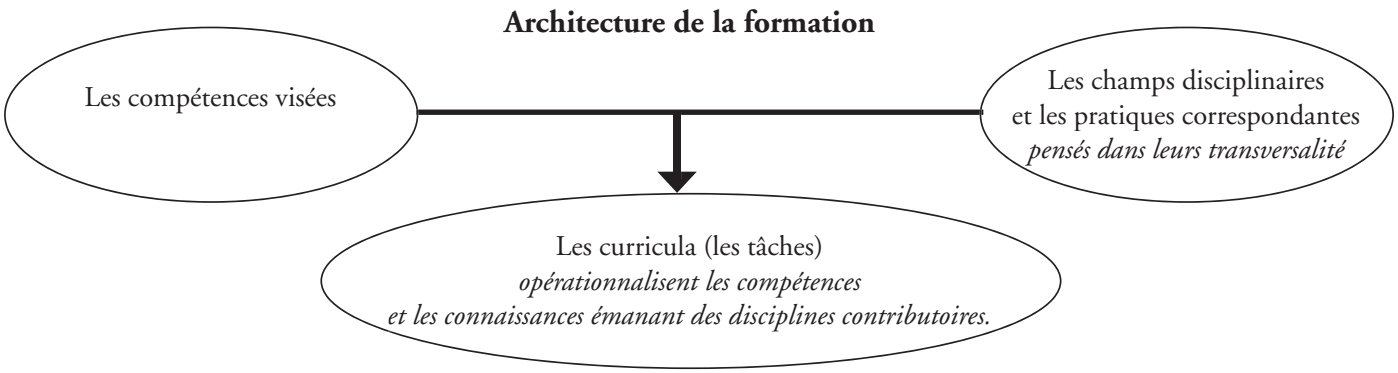

Principes d'organisation de la formation

La formation est conçue au départ de travaux que les étudiants sont amenés à réaliser pendant les trois années d'études.

Les enseignements sont conçus comme préparatoires aux travaux que les étudiants ont à mener, ou complémentaires à ceux-ci pendant les recherches pratiques autant que théoriques qu'ils ont à faire pour réaliser leurs tâches. Ils peuvent également être conçus comme participation experte aux séminaires qu'animent les étudiants.

Les formateurs sont constitués en équipe. Ils sont garants de la dynamique de la formation et du sens que les étudiants doivent y construire ; ils conçoivent, mettent en route, accompagnent et évaluent les travaux menés par les étudiants en fonction des cahiers des charges.

Principes organisant et régulant les travaux d'étudiants

Chaque tâche est conçue en plusieurs temps :

1. Mise en route des travaux : sous forme de séminaires animés par un ou plusieurs formateurs, accompagnés le cas échéant d'experts invités.

Les formateurs s'attachent à présenter les enjeux et à dégager les principaux aspects spécifiques de la tâche.

2. A l'issue de cette première phase, les étudiants mènent des recherches, pratiques et/ou théoriques, au départ de diverses disciplines contributoires ;

3. Pour finir, l'étudiant ou le groupe d'étudiants présente son travail aux autres étudiants, en présence du ou des formateurs référents pour cette tâche.

Le contrat :

Plusieurs de ces tâches font l'objet d'un contrat élaboré, selon le cas, par chaque étudiant ou chaque groupe d'étudiants et négocié entre les étudiants et l'équipe de formation. Ce contrat est rédigé après la phase initiale et peut être revu après un premier temps de recherches.

L'évaluation :

L'évaluation de la formation est basée pour l'essentiel sur le principe du contrôle continu, celui-ci concernant exclusivement les travaux, eux-mêmes évalués au départ des critères précisés dans les contrats. Selon la tâche, les formateurs l'évaluent eux-mêmes, en s'appuyant sur d'autres membres de leur équipe si cela s'avère utile, ou sont accompagnés de personnes extérieures.

Le principe général de la formation reposant sur le trépied recherche/projet/transversalité, et les tâches étant pensées comme l'opérateur de la mise en œuvre simultanée de ces trois aspects, la formation opte clairement pour une logique d'évaluation formative.

Le rôle des formateurs dans ces tâches se situe donc de l'amont à l'aval de la réalisation des travaux d'étudiants.

La formation est organisée à partir de projets rassemblés autour de trois grands axes.

Ces trois axes sont pensés et mis en oeuvre de façon à ce que la notion de recherche en soit le principe actif et en assure la cohérence à travers les expériences et les réflexions que mènent les étudiants dans chacun des projets.

Dans ces projets, deux types de tâches sont distingués :

Certaines relèvent d'une logique de production (un projet matérialisé, selon le cas, par une prestation artistique, une activité d'encadrement/enseignement, la réalisation d'un travail écrit, audio, voire audio-visuel ou électronique) ;

D'autres sont consacrées à l'animation de séminaires, menés avec et devant d'autres étudiants.

Plan de la formation

I Réalisations artistiques

1 - Projets personnels de réalisation musicale

2 - Pratiques collectives et musiques d'ensemble

3 - Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique

4 - Informatique musicale et techniques du son, parcours artistique optionnel

II Pratiques musicales et médiations artistiques

1 - Recherches didactiques en musique au départ d'expériences

2 - Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement

3 - Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique

4 - Encadrement des pratiques amateures

III Culture professionnelle

1 - Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation

2 - Séminaires de culture professionnelle

3 - Rédaction d'un dossier professionnel

4 - Rédaction d'un mémoire

5 - Compétences linguistiques

I - Réalisations artistiques

1 - Projets personnels de réalisation musicale

Le premier volet des projets artistiques consiste en trois « réalisations musicales »[3].

Chaque étudiant doit réaliser une prestation musicale dans chacun des trois domaines suivants :

a) sa pratique musicale dominante ;

b) une pratique musicale voisine ;

c) un travail sur un genre musical éloigné.

Le projet est organisé sur la durée de la formation. Des étapes sont prévues : elles peuvent prendre la forme de sous-projets, voire de projets successifs.

Chaque étudiant conçoit son propre projet et, avec le responsable du secteur musical dans lequel il est inscrit, élabore un contrat d'étude, qui précise le suivi du projet, la détermination des personnes ressources et des enseignements nécessaires à sa réalisation.

Le projet aboutit en troisième année à une présentation publique dans un lieu choisi par l'étudiant. Celui-ci est responsable des partenaires, musiciens ou autres personnes qui participent à son projet, de son organisation (lieux de répétition, d'enregistrement, de diffusion), et des négociations à mener avec les institutions concernées. Le projet ne peut s'inscrire dans un cadre professionnel ou commercial (contrats d'embauche, rémunération, …).

Chaque étudiant doit se confronter dans son projet (a, b ou c) à au moins deux des éléments choisis dans la liste qui suit : création, invention, arrangement, instrumentation, improvisation, recherche sur un répertoire ou un style, interprétation, rapport à un autre art, rapport à une technologie, construction d'instruments, recherche sur l'organologie, sur les systèmes d'accord (tempéraments), nouvelles techniques de jeu, instrumental, vocal, sur des machines…

Sans exclure qu'une partie du projet soit réalisée individuellement (solo), le projet doit comporter des activités en collaboration avec d'autres musiciens et certains de ces éléments peuvent être mis en commun avec des projets d'autres étudiants. Cependant, le projet doit rester bien identifié comme celui de l'étudiant. Les enjeux sont sociologiques, éducatifs, culturels et politiques (au sens de « politique culturelle ») autant qu'artistiques.

Le travail mené par les étudiants au cours des étapes de la conception et de la réalisation de ces projets permettra de recueillir leurs conceptions liées aux éléments constitutifs du langage musical ainsi qu'aux spécificités propres à chaque pratique et à chaque esthétique. Les formateurs ont donc la possibilité de tenir compte de ces conceptions et représentations pour les faire évoluer, tant lors des travaux de groupe que pour les projets individuels.

[3] Certains points sont plus amplement détaillés en annexe

Enjeux

- Développer/créer une pratique réflexive de la musique par l'exploration raisonnée de sa propre pratique ;

- Formaliser un « contrat » et sa réécriture ;

- Aboutir à des prestations publiques prises en charge et pensées par l'étudiant ;

- Réaliser des productions musicales justifiées au regard des rôles et missions que se donne le futur musicien/ enseignant.

Mode d'évaluation

A la fin des deux premières années universitaires, évaluations et bilans intermédiaires par le formateur responsable. En fin de 2e année (4e semestre), cette évaluation comprendra une réalisation publique évaluée avec la participation d'un jury externe.

Evaluation finale : par le formateur, assisté par un(e) musicien(ne) extérieur(e) au Centre. L'évaluation est faite au départ des trois contrats spécifiquement rédigés pour chacun des projets et comprend, pour chacun d'eux, l'assistance à la présentation publique et un entretien entre les évaluateurs et l'étudiant à la suite de chaque prestation.

Temporalité

Mise en route :
Présentation des objectifs, avec l'ensemble des étudiants ;

Ecriture des contrats : individuelle, avec désignation d'un formateur et des personnes-ressources..

En cours de travail :
Réécriture du contrat : en fonction de l'évaluation continue ;
Ecriture définitive du contrat : au plus tard début de 3e année.

Réalisations publiques et évaluation.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1				semestre 2					semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Mise en route et contrat	Travail individuel avec les professeurs ressources							Bilan	Travail individuel avec les professeurs ressources						Evaluation intermédiaire	Travail individuel avec les professeurs ressources		Contrat définitif	Travail individuel avec les professeurs ressources					Evaluation terminale		

2. Pratiques collectives et musiques d'ensemble

Durant la formation, la pratique d'ensemble combine deux formes, en alternance d'un semestre à l'autre.

a- Une période courte - « Semaine de musique d'ensemble » (SME) - exclusive de toute autre activité pédagogique, durant laquelle les étudiants sont invités à monter une pièce en petits ou grands groupes, interdisciplinaires.

Dans un premier temps, étudiants et formateurs définissent en commun une liste d'œuvres ou de situations musicales. Ensuite, des groupes sont constitués. Chaque groupe est encadré par un formateur interne ou externe. Un contrat sur les objectifs retenus et les conditions anticipées de la réussite des productions est élaboré au milieu du travail.

Ce moment doit viser à rendre les étudiants conscients des questions artistiques, techniques, de conception, de production, de contexte de diffusion, etc., inhérentes à tout travail musical. Il s'agit donc pour les formateurs d'aider, d'accompagner les groupes dans les démarches qu'ils devront mener pour aborder ces questions.

b- Des périodes plus longues sur un projet à approfondir.

Ce dispositif vise à permettre aux étudiants d'approfondir un travail d'ensemble. Organisé sur un plus long terme, il se déroule parallèlement aux autres activités pédagogiques ; il répond cependant au même cahier des charges d'objectifs, de contrat et de production.

A l'issue de chaque période de travail, quelle qu'en soit la forme, les étudiants ont à penser les conditions de réception de leurs prestations par le public prévu et à assurer la prestation publique de leur travail, soit dans le Centre, soit dans des lieux divers. Comme pour les projets de réalisation musicale, les étudiants seront alors encouragés à rechercher sur l'ensemble du territoire rhône-alpin les lieux de présentations possibles (concerts ou autres formes).

Enjeux

- Assurer une réflexivité, de l'exercice musical collectif à travers des pratiques,

- Apprendre et développer le travail à plusieurs ainsi qu'à « être membre » actif et responsable au sein d'un ensemble ;

- Construire une posture de maturité artistique avec autrui en aidant activement la recherche collective sur les enjeux artistiques, techniques et ceux des relations avec les publics à l'œuvre dans toute production musicale.

Mode d'évaluation

Chaque production est évaluée par deux formateurs choisis parmi ceux qui ont encadré chaque groupe de réalisation. Un contrat ayant été élaboré en commun par chaque groupe pour chaque prestation, celui-ci sert de base à l'évaluation

Temporalité

Années 1 et 2 :
Deux sessions par an, avec alternance des deux options ;

Année 3 :
Une seule session, les étudiants ayant le choix entre les deux options.

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1					*semestre 2*				*semestre 3*					*semestre 4*				*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
	SME*		Session longue							SME*		Session longue							SME*		Session longue					

* SME : Semaine de Musique d'Ensemble

3. Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique

La conception du devenir des fonctions et du rôle de musicien est au cœur de ce module : l'histoire de la musique en est un des axes, son « à venir » aussi. L'option retenue ici cherche d'une part à lier étroitement pratique et théorie, notamment entre pratique instrumentale et pratiques musicales « savantes », et d'autre part à élargir la palette des savoirs et savoir-faire à toutes les pratiques, donc à diverses esthétiques.

Cette tâche alternera des moments de recherches en grands et en petits groupes, sous la conduite globale des formateurs. Les étudiants auront à définir un (des) objet(s) de recherche ; à « enquêter » par divers moyens (références écrites, audios, vidéos, entretiens…) sur leur(s) thème(s) ; à en présenter les résultats lors de séminaires rassemblant les divers groupes de travail ; à animer le débat qui suit leur(s) exposé(s). Un dossier est rédigé par chaque groupe d'étudiants pour chacun des objets de recherche. Ce document doit avoir une forme qui soit publiable.

Cette tâche comprend des travaux spécifiques, dont des travaux d'écriture, sous diverses formes (le support électronique pouvant par exemple être utilisé, notamment par des étudiants d'esthétiques non classiques). Ce « module » comprend donc une production musicale spécifique qui contribue à alimenter les questions traitées dans les séminaires[4].

L'objectif des formateurs est de faire développer un esprit de recherche et de réflexion qui ne se cantonne ni aux seuls sujets travaillés, ni aux seules logiques livresques.

[4] Lors de plusieurs moments initiaux animés par les formateurs, les étudiants seront amenés à faire l'analyse des diverses « notions » musicales et à les comparer à des pratiques diverses (composer, arranger, interpréter, improviser, jouer à plusieurs, ou a des modes de production de la musique différents selon les esthétiques...).

Ces notions, comme les pratiques, sont donc à aborder sous l'angle d'un double travail :

- une recherche sur leurs contextes de création ou d'apparition ainsi que leurs déclinaisons chez divers musiciens ou dans diverses pratiques, à travers le temps et à travers l'espace ;
- une réflexion approfondie sur les conditions de leur « saisie » possible par les apprentis musiciens.

Visant une démarche critique, cette approche doit aussi permettre aux musiciens de mieux comprendre ce qu'ils font lorsqu'ils jouent (ou composent, ou improvisent, etc.).

Enjeux

- Développer la compétence « musicienne » dans le souci d'accorder travail instrumental, pratiques « savantes » et explorations en dehors de son esthétique, Développer une démarche de recherche et de réflexivité sur ses propres pratiques et sur le rôle de musicien.

Mode d'évaluation

- La production de travaux spécifiques à l'esthétique de l'étudiant, suivie par un bilan écrit ;

- L'animation d'un séminaire à plusieurs (la recherche se fait en petits groupes) devant d'autres étudiants, s'appuyant sur des dossiers permettant aux « auditeurs » de matérialiser l'objet et les outils qui ont constitué la recherche (ce document doit être suffisamment bien formalisé pour pouvoir être publié sur le site internet du Centre).

- Les formateurs évaluent et notent ces deux travaux sur la base de critères négociés en amont avec l'ensemble des étudiants.

Temporalité

Mise en route : Dès le début de la formation, séances d'initiation et d'introduction par les formateurs.

Lancement des travaux : Constitution des thèmes de recherche et des groupes de travail ainsi que lancement de deux travaux individualisés propres à chaque esthétique.

Remise des travaux : en deux temps séparés au cours de la 2e année

Présentation des séminaires : début de la 3e année

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1				*semestre 2*					*semestre 3*					*semestre 4*				*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fév*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fév*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fév*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
Mise en route		Lancement des travaux										Rendu 1er travail personnel				Rendu 2ème travail personnel		Séminaires								

4. Informatique musicale et techniques du son, parcours artistique optionnel

Ce volet du domaine des réalisations artistiques consacré à la formation complémentaire comprend plusieurs phases :

une 1e année obligatoire en Informatique musicale et techniques du son, ensuite, en 2e et 3e années, un parcours artistique optionnel complémentaire.

1ère année : Informatique musicale et techniques du son

Cet enseignement vise à doter les étudiants de compétences minimales cohérentes avec l'esthétique qu'ils pratiquent. Il est consacré à plusieurs aspects : le développement de compétences en matière de musique assistée par ordinateur (dont entre autres - selon les esthétiques et le niveau de maîtrise de chaque étudiant - traitement du son et éditeurs de partition) ; une connaissance de l'acoustique et de l'évolution de la technologie du son ; une maîtrise minimale tant d'une configuration d'amplification dans des conditions de production publique que d'une situation simple d'enregistrement.

2e et 3e années : Durant ces deux années, l'étudiant peut construire librement un parcours entre les deux options suivantes :

o option 1 : approfondissement de la formation en Informatique musicale et Techniques du son

o option 2 : pratiques et enseignements artistiques complémentaires.

Ce parcours a pour objectif de lui permettre de développer différentes stratégies personnelles de formation : explorer de nouveaux champs artistiques, approfondir un domaine théorique ou de pratique artistique qui lui est cher mais non développé dans un de ses trois projets personnels artistiques. L'étudiant pourra mettre en œuvre les compétences acquises dans tout projet artistique spécifique ou déjà inscrit dans le curriculum.

Option 1 : Approfondissement en Informatique musicale et techniques du son

A partir de la formation reçue en 1e année, cet approfondissement vise à permettre à tout étudiant de hausser le niveau de ses compétences dans ce champ en lien avec son esthétique et sa pratique. Les sessions de formation sont donc conçues en fonction du niveau et des objectifs de chacun. En lien avec nos partenaires, ce travail peut s'étendre aux domaines de l'électro-acoustique.

Option 2 : Pratiques et enseignements artistiques complémentaires

Ils sont délivrés principalement par les institutions partenaires, mais peuvent également être délivrés au Centre, selon le cas. Au sein de cette option, selon les enseignements ou les pratiques choisis, et les établissements qui les délivrent, il est possible à l'étudiant d'en changer à chaque semestre ou de les suivre sur une durée plus longue.

INFORMATIQUE ET TECHNIQUES DU SON

Enjeux :

- Développer, selon le niveau préalable de chaque étudiant et son esthétique, les compétences à maîtriser l'outil informatique
- Se doter d'une capacité à la sonorisation en ne laissant pas à d'autres ou aux seuls techniciens cet aspect de la pratique du musicien.

Mode d'évaluation :

Contrôle continu.

Temporalité

Cursus de 1e année : Cours, Travaux individuels et/ou en sous-groupes

PARCOURS ARTISTIQUE OPTIONNEL

Enjeux :

En cohérence avec son développement artistique et en complémentarité avec les projets personnels artistiques, permettre à tout étudiant de compléter sa formation, d'approfondir ou d'élargir ses connaissances ou ses pratiques artistiques.

Mode d'évaluation :

Contrôle continu, semestriel

Temporalité

Cursus de 2e et 3e année : Cours, pratiques individuelles ou collectives

Deux modes possibles :

- Pratique ou enseignement suivi dans une même discipline qui peut alors aboutir à un projet spécifique en 3e année
- Pratiques ou enseignements successifs différents

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1				*semestre 2*					*semestre 3*					*semestre 4*				*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
Informatique musicale et techniques du son									Parcours artistique optionnel : pratiques et enseignements semestriels																	

1. Recherches didactiques en musique au départ d'expériences

Ce projet de recherches « pratiques » en didactique et en pédagogie de la musique tente d'articuler l'observation de cours dans sa discipline, la réflexion sur les diverses conceptions de l'enseignement dans sa propre discipline, la question des « lieux » et des territoires de la pratique et de la transmission des pratiques musicales, et enfin les pratiques amateures[5].

Chaque étudiant dispose au sein du Centre d'un formateur référent qui l'aide à croiser les divers travaux de ce « module ».Cette tâche a pour but de permettre aux étudiants de se rendre davantage maîtres de la dynamique qui fait d'une chose enseignée par le professeur la possibilité d'une chose réellement apprise par l'élève.

Un premier temps est consacré à un séminaire, animé par les formateurs et quelques invités extérieurs, lors duquel les diverses démarches didactiques peuvent se problématiser. Ce temps alterne l'apport d'outils émanant des recherches sur la didactique en général et/ou dans d'autres domaines et les questions spécifiques à l'enseignement/apprentissage de la musique et à l'évolution des pratiques musicales.

Un deuxième temps est consacré à la réalisation d'expériences didactiques menées par des groupes d'étudiants dans des écoles de musique ou des lieux divers. Un cahier des charges est fourni à ce moment.

Les étudiants sont ensuite invités à rédiger un document qui reprend, entre autres, les hypothèses musicales qui les ont amenés à faire travailler des élèves de la manière dont ils l'ont fait, à mesurer la pertinence de leurs hypothèses musicales et celle des dispositifs qu'ils ont inventés/utilisés, et à esquisser une prospective au départ de leur bilan.

Ils animent enfin un séminaire devant les autres étudiants sur la base de ce document.

[5] Cette mise en relation d'approches souvent éparses, voire non traitées, est la seule à permettre, par exemple, de penser la nouvelle donne des formes diverses d'enseignements de la musique, ou encore de prendre en compte les dynamiques d'apprentissages « informels » ainsi que « d'enseignements non formalisés ». Cette question, après s'être posée d'abord dans le champ des musiques actuelles ou traditionnelles, se pose aussi aujourd'hui aux musiques dites « classiques ». Il s'agit là d'un thème qui est largement envisagé dans d'autres pays européens.

Enjeux

- Parvenir à une démarche réflexive des apprentissages musicaux, permise par l'investigation de diverses approches sous-tendues par des dispositifs de séquences d'enseignement/apprentissage de la musique en divers lieux ou situations.

- Mettre en relation les acquis (parfois contradictoires) des recherches sur la didactique dans d'autres domaines avec les dispositifs « canoniques » souvent utilisés par les musiciens enseignants ou formateurs ;

- Pouvoir formaliser ses réflexions à l'issue d'une ou de plusieurs expériences et les soumettre à d'autres en termes professionnels.

Mode d'évaluation

Evaluation par deux formateurs du Centre et, dans la mesure du possible, une personne extérieure sur la base du respect du cahier des charges, lequel décrit l'esprit autant que la lettre de ce qui est attendu lors de l'animation de ce séminaire, dont un écrit.

Temporalité

Ce projet concerne les étudiants des deux premières années. Le travail, organisé sur le temps d'une année, est donc réalisé deux fois par chaque étudiant. Les étudiants de 3e année sont invités à assister aux séminaires de « retour ».

Premier séminaire de « lancement » : Par les formateurs et des invités extérieurs

Réalisation des recherches et des expériences : Travail en sous-groupes d'étudiants

Séminaires de « retour » : animés par les étudiants en grand groupe.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Séminaires de lancement			Travaux en sous-groupes				Séminaires de retour		Séminaires de lancement			Travaux en sous-groupes				Séminaires de retour										

2. Penser les cursus* et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement

Cette tâche vise à permettre à chaque étudiant de connaître plus intimement les conceptions et les pratiques en usage dans l'enseignement de sa discipline. L'objectif est de lui permettre d'être à même de choisir en toute connaissance de cause ce qu'il souhaite faire apprendre et la manière dont il pense pouvoir le mieux y parvenir dans des contextes différents.

La formation disposera pour ce projet d'une équipe extérieure composée, dans diverses écoles et conservatoires de la région, de professeurs référents[6] chargés d'accueillir dans leur établissement les étudiants, tant lors de la phase d'enquête que lors de leur période d'enseignement en responsabilité[7].

Une première phase verra les étudiants mener des travaux « d'enquête », en sous-groupes placés sous la direction d'un professeur référent travaillant dans un établissement d'enseignement de la musique. Puis chaque étudiant rédigera un document formalisant les réflexions qu'il a menées ; il y décrit ensuite les intentions et les dispositifs qu'il mettra en œuvre lors de la période d'enseignement en responsabilité qu'il assurera à la fin de la formation. Ce document est évalué par un formateur du Centre et le professeur référent lors d'une soutenance en grand groupe d'étudiants[8].

Lors d'une deuxième phase, l'étudiant mènera un enseignement en responsabilité avec des groupes d'apprentis de « niveaux » différents, le cas échéant dans des lieux différents.
Pendant cette période des visites régulières sont assurées par le professeur référent et un formateur du Cefedem.

* dans les établissements spécialisés d'enseignement de la musique
[6] Cf Annexe 4 : « Charte du dispositif de professeur-référent ».
[7] Ce professeur référent n'est pas sélectionné en fonction de sa discipline : son rôle est d'opérer la médiation avec la direction de l'établissement et avec les enseignants de la discipline de l'étudiant.
[8] L'étudiant aura donc à enquêter auprès de professionnels en exercice, à travailler avec eux (en les observant dans leurs enseignements et en enseignant devant eux), à prendre du recul sur les divers avis et pratiques, et à mettre en mots le résultat de son enquête et de ses réflexions sur les conceptions de l'enseignement de sa discipline et les modes singuliers des apprentissages qu'il estime pouvoir développer à partir de dispositifs qu'il décrit.
Dans ce travail d'enquête, il aura aussi à se documenter sur l'histoire de sa discipline ainsi que sur l'évolution des conceptions et des pratiques de son enseignement.
Enfin, il devra problématiser la question des pratiques transversales et du travail en équipes dans les établissements.

Enjeux

- Avoir une compétence réelle à resituer les enjeux de sa discipline au sein des diverses logiques d'apprentissage de la musique, tant en dehors qu'au sein des lieux institutionnels ;
- Avoir la possibilité de formaliser ses conceptions en ce domaine à l'issue de ce travail et à en discuter avec autrui.

Mode d'évaluation

Par le professeur référent et un formateur du Centre. Lors des dernières visites, le cas échéant, un professeur référent spécialiste de la discipline du candidat s'adjoint aux deux autres.
L'évaluation est fondée sur le document initial élaboré par l'étudiant et au regard des visites effectuées par le professeur référent et le formateur du Centre. Elle confronte les cours observés au projet d'enseignement en responsabilité élaboré par l'étudiant avant sa mise en pratique.

Temporalité

Phase initiale : Constitution de groupes et attribution d'un professeur référent par groupe.

2e phase :

Premières visites dans les établissements et premiers échanges en groupes sous la conduite du professeur référent.

Rédaction du document

3e phase :

Enseignement en responsabilité

Evaluation terminale

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1				*semestre 2*					*semestre 3*					*semestre 4*				*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
Constitution des groupes				Visites										Rédaction du document				Enseignement en responsabilité						Evaluation		

3. Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique

Les étudiants seront amenés à investiguer par groupe de deux ou trois dans un territoire donné (qu'ils choisiront : une ville, un quartier, un village, un territoire rural…) certaines des pratiques qui s'y développent, même parfois sans beaucoup de visibilité.

Ils auront à penser les logiques d'enseignements non formels (comme cela se répand aujourd'hui dans les pays anglo-saxons) ainsi que les supports électroniques de diffusion, et les nouveaux moyens pour produire et diffuser la musique.

Ils auront ensuite à présenter leurs recherches lors d'un séminaire d'étudiants. Lors de ce séminaire, des chercheurs en politiques culturelles, des responsables territoriaux et des musiciens seront invités à commenter leurs travaux et à fournir des indications nouvelles ou complémentaires.

Enjeux

- Un musicien dans la Cité, accompagnateur des pratiques à côté de celles spécifiques à l'enseignement.
- L'apprentissage de la musique ne se faisant plus aujourd'hui exclusivement dans le cadre scolarisé des établissements spécialisés (ceux-ci ayant du reste de plus en plus souvent des activités « hors les murs »), il importe que les étudiants deviennent des musiciens dans la Cité, capables de penser des dispositifs diversifiés sur le territoire.

Mode d'évaluation

A l'issue de l'animation du séminaire, par deux formateurs qui prennent en compte la pertinence de la réflexion sur le sujet et la capacité à rendre compte des enjeux de cette question en se fondant sur des exemples recueillis dans la phase d'enquête. Le séminaire est « public », c'est-à-dire ouvert à toute personne extérieure au Centre.

Temporalité

Mise en route :
Mise en route de l'objet du travail proposé et des méthodes adéquates par un ou deux formateurs du Centre et des invités (Directeur d'affaires culturelles, élus, professeurs, spécialistes en sciences humaines…).

Enquête :
Enquête sur divers terrains (visites, entretiens) et enquête sur base de la documentation préparée par les formateurs.

Animation du séminaire :
L'animation du séminaire clôt les travaux de l'étudiant.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
					Mise en route				Enquête							Animation d'un séminaire										

4. Encadrement de pratiques amateures

En lien avec la tâche précédente, chaque étudiant est invité à structurer un projet d'intervention dans un lieu donné. Ce projet doit être pensé en fonction de divers facteurs : le public visé, un dispositif spécifique conçu en fonction de l'intention tant musicale que pédagogique retenue ainsi qu'une manière d'intervenir qui rende les participants actifs (c'est-à-dire mis eux-mêmes en recherche et en tâtonnements pratiques).

Ce projet doit être mené sur un territoire donné, avec des amateurs, en-dehors des logiques scolaires d'enseignement de la musique. Une production publique matérialisera le travail effectué.

A l'issue du projet, l'étudiant rédigera un bilan de l'ensemble comprenant un retour critique sur les hypothèses de départ.

Enjeux

- Rendre le « professeur » de musique plus adaptable à des contextes différents de ceux de l'enseignement musical spécialisé

- Lui permettre de prendre réellement en compte les conditions « d'entrées en musique » et des modes de pratiques musicales multiples,

- Favoriser l'émergence de pratiques amateures, ce qui suppose de privilégier particulièrement « l'activité » exploratrice et d'organisation des participants à qui s'adressent ou peuvent s'adresser les activités proposées.

Mode d'évaluation

Ce projet est évalué par un formateur du Centre ; il tient compte dans son évaluation des deux visites, dont une « finale », qu'il aura effectuées auprès de l'étudiant lors de séances que celui-ci aura animées avec les apprentis inscrits à son projet, du document d'intention formalisé par l'étudiant avant sa mise en route et du bilan qu'il aura effectué après la réalisation de ce projet.

Temporalité

Travail initial :

Mise en route par un formateur au début de l'année et série d'échanges animés par le formateur en grand groupe sur les divers projets tout au long de l'année.

Réalisation du projet :

Le formateur réalise plusieurs visites d'accompagnement durant la réalisation du projet

Rédaction du bilan et évaluation finale.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
									Travail initial									Réalisation du projet					Bilan et évaluation			

1. Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation

Aucun cours de sciences de l'éducation ou de sciences humaines ne peut épuiser son sujet, surtout s'il s'agit de le rendre opératoire par rapport au métier de musicien et à l'enseignement/apprentissage de la musique.

La réflexion menée dans ce module est développée au départ des représentations des étudiants sur les grandes questions auxquelles les sciences humaines s'attachent : apprendre/enseigner, métier de prof/métier d'élève, conception de l'apprenant dans l'enseignement, modes de perception et de réflexion des apprenants (particulièrement des enfants), rôles de l'école, logiques de reproduction sociale, politiques culturelles publiques… Au-delà des éléments de réponses qui peuvent être apportés au débat, c'est une recherche de formulation moins «naïve» qui constitue l'objectif de ce module.

Dans une première phase, ces thèmes sont abordés et traités par les formateurs à partir de textes ou de situations décrites.

Parallèlement, les étudiants mènent une observation de cours donnés dans divers établissements, dont ils rendront compte par un écrit.

Lors d'une deuxième phase, ces comptes-rendus d'observation seront l'occasion d'un retour sur les conceptions de l'enseignement de la musique que les étudiants portent, parfois comme un héritage de leurs parcours singuliers. Ce travail se mène en sous-groupe, dans la confrontation d'expériences, à l'occasion d'un écrit visant à problématiser les questions relatives à l'apprentissage de la musique.

Dans la phase suivante, les étudiants sont amenés à choisir dans une liste de thèmes transdisciplinaires un objet de travail particulier à traiter en petits groupes de trois ou quatre.

Ils auront enfin à présenter le résultat de leurs travail lors de séminaires qu'ils animeront, en présence des formateurs. Lors de ces séminaires, il leur est demandé de fournir aux participants un petit dossier documentaire constitué d'une bibliographie raisonnée (non exhaustive) agrémentée d'extraits pertinents, et de constituer ce dossier documentaire en fonction d'une meilleure lisibilité de leur problématique de départ.

A l'issue de ces séminaires, les formateurs reviennent, dans des cours plus « magistraux », sur des questions importantes qui n'auraient pas eu l'occasion d'être traitées, en choisissant celles-ci au regard des enjeux de la formation et du niveau de prise de conscience atteint par les groupes d'étudiants.

Enjeux

- Permettre aux musiciens « passeurs » de savoirs et de savoir-faire de s'enrichir des acquis en sciences de l'éducation et en sciences humaines en menant des recherches au départ de leurs propres interrogations.

- Permettre ainsi un accès plus aisé et progressif à la formalisation, de manière à pouvoir communiquer sur les « mouvements » inévitables de tout exercice professionnel, par définition soumis à d'importantes variations.

Mode d'évaluation

Evaluation par un formateur sur la base des séminaires animés en sous-groupes ; l'évaluation se fait au départ du cahier des charges négocié avec les étudiants au début des travaux ; elle tient compte de la pertinence du compte-rendu d'observations réalisé en sous-groupes lors de la première année.

Temporalité

Phase 1 :
Animation de plusieurs séances par un formateur, en particulier sur la question pédagogique illustrée par les recherches en sciences de l'éducation, ainsi que sur des thèmes spécialisés touchant aux apprentissages musicaux.

Travaux partiels au départ de documentation écrite et audio-visuelle.
Thématisation des grandes questions tant générales que spécialisées se posant à l'enseignement/apprentissage.

Visites dans deux écoles de musique et observations de divers types de cours.

Phase 2 :
Rentrée des comptes-rendus d'observations.
Echanges en grands groupes sur des questions qui se font jour.

Phase 3 :
Travaux en sous-groupes sur les thèmes choisis, assistés le cas échéant par le formateur.

Fin des travaux :
Présentation des séminaires au départ de dossiers documentaires constitués sur le thème par chaque sous-groupe.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Phase 1							Phase 2		Phase 3							Fin des travaux et présentation des séminaires										

2. Séminaires de culture professionnelle

L'ensemble de ce projet est organisé en trois temps :

1) Au début de la formation, un stage initial pour tous les étudiants qui entament leur formation.

Organisé sur plusieurs jours consécutifs (la première semaine de la formation), ce stage associe pratiques artistiques (improvisation, pratiques d'ensemble, autres pratiques...) et travaux de groupe ayant pour objectifs de confronter d'une façon concrète les étudiants aux grands axes du programme. C'est ainsi l'occasion de lancer la formation et de créer d'emblée un lien au sein de la promotion.

2) Tout au long de la formation, des apports d'informations sur la connaissance du métier sont accessibles aux étudiants, toutes promotions confondues, sous forme de débats, séminaire ou rencontres de professionnels experts : statuts de la fonction publique territoriale, droits des interprètes, etc.

3) A la fin de la formation, un « module » terminal constitue l'activité exclusive des étudiants. Il comprend les aspects suivants, organisé en trois moments :

Un stage initial en résidentiel est consacré à la conduite de réunion, aux phénomènes de groupe et à l'animation des groupes. Ce stage lance cette dernière phase de la formation.

Ensuite des débats qui permettent, à l'issue de la formation, de revenir sur les questions importantes apparues lors du stage précédent et portant sur les conditions de l'exercice professionnel du musicien aujourd'hui, l'évolution des métiers, l'organisation des enseignements musicaux en France et à l'étranger, les cadres d'emploi des divers secteurs musicaux existants.

Enfin, l'animation d'un séminaire par groupe de 4 étudiants qui déclinent deux thèmes dans le même mouvement : a) les questions épistémologiques qui se posent aujourd'hui aux musiciens et à l'enseignement de la musique (comprenant une réflexion sur l'évolution des pratiques de la musique et celle de ses modes de production), et b) les questions liées à la conception des missions du musicien, notamment et singulièrement dans le cadre des moyens accordés par les pouvoirs publics.

Ce dernier séminaire clôture la formation. Les étudiants qui l'animent mènent aussi le débat qui le suit et qui clôt les travaux de la formation. Les étudiants des 1e et 2e années sont conviés à ce séminaire ainsi que toute personne extérieure qui souhaiterait y assister.

Ces travaux font l'objet d'un écrit synthétique, publié par le Centre.

Enjeux

- Constituer en fin de parcours les éléments d'une culture professionnelle réfléchie du métier, à partir des explorations menées tout au long de la formation ;

- Synthétiser les questions transversales, tant philosophiques et humaines que celles relevant d'attitudes et de technicité qui font un praticien réfléchi de la transmission des pratiques musicales.

Au-delà des questions des droits des musiciens (et de ses devoirs) ainsi que celles relatives au cadre d'emploi, c'est à une réflexion collective sur les missions du musicien dans la Cité que les étudiants seront invités au terme de leur formation, sur des questions qui dépassent donc celles de l'emploi.

Mode d'évaluation

L'évaluation est faite par deux formateurs, assistés d'un praticien extérieur au Centre : le matériau évalué est constitué par les travaux réalisés pour l'animation du séminaire et la compétence à animer celui-ci, comme s'il s'agissait d'une équipe dans un établissement. L'évaluation est menée sur la base du cahier des charges élaboré en amont avec l'ensemble des étudiants de la promotion.

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Stage	Séances de présentations, conférences et rencontres de professionnels sur la «connaissance des métiers»																								Séminaire terminal	

3. Rédaction d'un dossier professionnel

Un dossier professionnel est réalisé par chaque étudiant : il comporte l'ensemble des travaux qu'il souhaite présenter parmi ceux qu'il a réalisés, ainsi qu'un bref bilan prospectif sur les questions artistiques, philosophiques, pédagogiques qu'il aura tissées et avec lesquelles il entre dans la vie professionnelle. Ce dossier est présenté à travers une quinzaine de pages dans lesquelles chaque étudiant « lie » et développe, dans le parcours global qu'il a effectué, trois ou quatre problématiques pertinentes qu'il retire de ses expériences pendant la formation.

Enjeux

- Permettre à l'étudiant un retour sur son parcours en le structurant de façon à en dégager une dynamyque d'évolution future ;
- Développer des outils de formalisation lui permettant de présenter son parcours.

Mode d'évaluation

En fin de formation, par le formateur qui accompagne le travail de l'étudiant.

Temporalité

Durant la formation : constitution progressive du dossier par une mise en mémoire des travaux que l'étudiant souhaite retenir comme significatifs.
Fin de formation : retour réflexif sur le dossier et rédaction de la présentation avec l'aide d'un formateur.

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1				*semestre 2*					*semestre 3*				*semestre 4*					*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
Mise en mémoire des travaux significatifs																								Rédaction		

4. Rédaction d'un mémoire

Chaque étudiant est amené à formaliser en une vingtaine de pages une recherche sur une question relative à l'enseignement.

Tous les mémoires sont versés à la documentation du Centre et mis en ligne, et sont donc d'emblée réputés publics. Chaque étudiant demeure libre par la suite de négocier avec d'autres instances une éventuelle publication.
Ce mémoire est joint au dossier professionnel.

Enjeux

- Se rendre capable de formaliser une recherche et une pensée, de manière à la communiquer à d'autres professionnels par un écrit ;
- Développer une palette d'écrits professionnels.

Mode d'évaluation

Les mémoires sont lus par deux formateurs du Centre, dont le Directeur, ainsi que par deux professionnels invités. Ce jury de quatre personnes valide le mémoire à l'issue d'un entretien public avec l'étudiant (à propos de son mémoire).

Temporalité

Choix du sujet : fin de la 2e année

Désignation du formateur référent : après dépôts de tous les sujets.
Ces formateurs accompagnent chaque étudiant pendant le travail de recherche et de rédaction,

Dépôt du mémoire : Mai, 3e année.

Soutenance **:** Juin, 3e année.

Année 1									*Année 2*									*Année 3*								
semestre 1				*semestre 2*					*semestre 3*				*semestre 4*					*semestre 5*					*semestre 6*			
Oct	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	*Janv*	*Fev*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*
														Choix du sujet				Rédaction							Dépot	Jury

5.Compétences linguistiques

Un atelier de langues permet l'apprentissage des langues suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol. Il consiste en un suivi individuel à distance par un organisme de formation spécialisé.

L'apprentissage de l'anglais est obligatoire jusqu'à l'obtention d'un niveau minimal attesté par l'organisme formateur. Cette compétence pourra être obtenue par équivalence ou par un succès anticipé aux tests du niveau terminal requis.

Des séances de pratique en langue anglaise et d'application au contexte musical seront organisées régulièrement et intégrées dans le cours normal de la formation.

Après avoir validé ses compétences en anglais, ou parallèlement à son apprentissage de cette langue, tout étudiant peut opter librement pour une autre langue, notamment lorsque cela est en cohérence avec son parcours dans la formation. Cet apprentissage « ressource » ne délivre aucun ECTS et ne comprend aucun dispositif autre que le suivi individuel à distance.

Enjeu

Disposer dans son champ de compétences d'une capacité à s'exprimer dans une langue étrangère pour permettre un échange d'informations nécessaires à sa pratique.

Mode d'évaluation

Brève conversation dans une langue étrangère, éventuellement au départ d'un court texte, menée par un formateur qualifié dans la langue, interne ou externe au Centre. Un étudiant possédant déjà une seconde langue peut s'acquitter de ce module de cette manière en début de formation.

Temporalité

Repérage des compétences linguistiques de chaque étudiant : début de première année.

Mise en œuvre

Année 1									Année 2									Année 3								
semestre 1					semestre 2				semestre 3					semestre 4				semestre 5					semestre 6			
Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Formation individuelle aboutissant au test terminal Cours collectif de soutien et d'application au contexte musical																								Tests		

Annexes

Section 1

Documents relatifs à l'organisation de la formation

Comment la formation proposée met en œuvre les compétences visées par le référentiel d'activité et de compétences du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (annexe 2 de l'arrêté du 1er février 2008).

Bien qu'il ne soit pas possible de dissocier les éléments de la formation pour attribuer une compétence particulière à un élément particulier, on peut néanmoins déterminer les domaines ou secteurs de la formation dans lesquels s'expriment plus particulièrement les compétences visées par ce référentiel.

Nombre de ces compétences touchent au cœur de la formation artistique : elles sont naturellement présentes dans le domaine I de la formation (« Réalisations artistiques »). Mais, par le jeu de la pédagogie par le projet qui permet de rendre toutes démarches de recherche et d'acquisition de connaissance les plus cohérentes possible avec le parcours artistique de l'étudiant, ces compétences peuvent également être mises en jeu dans les autres domaines de la formation.

Ainsi, par le développement des projets personnels, des cours, des travaux pratiques et de recherche, l'ensemble des compétences déclinées dans ce référentiel sont développées dans la formation, sous une forme ou sous une autre.

La présentation qui suit fera référence soit aux tâches précisées dans ce référentiel, soit aux connaissances, compétences et attitudes auxquelles renvoie une tâche.

1. Démarche préalable à la réalisation musicale

1.a. Approche

Rechercher, collecter, recueillir

Cette compétence de recherche est développée et soutenue transversalement dans toute la formation. Elle s'applique dans ce Domaine I à tous les éléments du domaine :

Dans les « Projets personnels artistiques », par les conditions du « contrat de formation » qui doivent définir notamment les démarches de recherche à initier, les savoirs à acquérir, le répertoire à explorer, etc. ;

Dans les pratiques collectives, pour lesquelles chaque groupe doit effectuer une démarche similaire de recherche et collecte d'informations, que ce soit lors des sessions courtes, préparées en amont, ou au cours des sessions longues ;

Dans « Travaux de recherche et pratiques des savoirs de la musique », cette approche de recherche s'applique d'une part sur des objets propres à cet enseignement, d'autre part est développée en cohérence avec les projets personnels artistiques.

Créer, écrire, réécrire

Les compétences liée à cette tâche sont développées transversalement dans le Domaine I :

Dans les « Projets personnels artistiques », au moins un des trois projets personnels artistiques doit comprendre un travail de composition, d'instrumentation, d'arrangement ou d'improvisation ;

Elles sont présentes également dans les pratiques collectives, particulièrement les projets des sessions courtes ;

La démarche d'écriture est l'élément fondateur des « Travaux de recherche et pratiques des savoirs de la musique » ; par elle, sont interrogés les divers contextes et procédures de la musique ;

Cette compétence est naturellement mise en jeu dans les travaux d'informatique musicale et de MAO ; la maîtrise d'un éditeur informatique de partitions entre dans l'apprentissage au service de cette compétence.

1.b. Appropriation

Identifier et s'approprier les techniques nécessaires à la réalisation

L'essentiel des compétences nécessaires à cette tâche est développé dans le cadre du travail individuel des « projets de réalisations artistiques » ; quelques compétences dépassent ce cadre :

« Maîtriser les différents systèmes de notation et/ou de transmission de son champ musical ». Cette compétence est développée dans plusieurs contextes :

- dans le cadre de la recherche de l'étudiant en lien avec ses projets personnels artistiques ;
- dans les cours consacrés aux savoirs de la musique ;
- dans les travaux d'informatique musicale

Elle est également mise en œuvre par le travail réalisé dans le cadre de certains projets du Domaine II, où la maîtrise des systèmes de transmission est également interrogée, mise en œuvre dans un autre contexte.
L'évolution des systèmes de notation est enfin interrogée par une démarche épistémologique, soutenue notamment par la méthodologie développée en Sciences humaines et en Sciences de l'Education (Domaine III).

Effectuer des recherches sur l'œuvre et son contexte

Les compétences liées à cette tâche sont développées dans le cadre des cours et les travaux de recherche :

en lien avec les projets personnels artistiques (Domaine I, projet 1) ;

au cours du travail sur les savoirs de la musique (Domaine I, projet 3), tant généraliste qu'individualisé en lien avec les projets personnels artistiques.

Cette tâche est par ailleurs une de celles pour laquelle une formation optionnelle plus personnalisée peut être

mise en œuvre dans le cadre des partenariats développés, notamment avec le CNSMD de Lyon et l'Université Lumière Lyon II : ainsi tout étudiant pourra accéder à des enseignements collectifs spécifiques, en lien avec le domaine de connaissance qui concerne son projet ou sa recherche.

1.c. Élaboration

Élaborer le projet artistique

Les compétences nécessaires à cette tâche sont développées :

Dans le Domaine I, tant au sein des projets personnels artistiques qu'au sein des pratiques collectives : les étudiants ont, à un moment ou à un autre, à concevoir intégralement la production d'un concert ou d'une réalisation musicale, donc d'en saisir toutes les implications par expérience et à l'aide des formateurs ;

Dans le Domaine II, par une autre approche : la conception de projets de réalisation musicale pour des amateurs ; le succès de ces projets dépend de la capacité des étudiants à maîtriser ces compétences d'un autre point de vue, à en comprendre les implications pour pouvoir intervenir auprès d'autres musiciens.

La compétence « Exprimer et argumenter ses choix [artistiques] » est par ailleurs développée de façon générale dans nombre d'éléments du programme, que ce soit à l'écrit ou par oral.

Préparer un enregistrement

C'est un des objectifs du projet 4 «Informatique musicale et techniques du son» du Domaine I : il est demandé à tout étudiant d'avoir une compétence minimale dans ce champ des techniques du son, évaluée en fonction de l'esthétique de l'étudiant ; elle sera ensuite développée selon les options personnelles de chaque étudiant ou en lien avec ses projets personnels artistiques.

Enrichir son répertoire

Les compétences liées à cette tâche renvoient à l'ensemble des éléments de formation du Domaine I.

«Développer son esprit d'inventivité, notamment par la pratique de l'improvisation, de la réécriture ou de la création collective» :

• Dans les projets de réalisations artistiques (cf supra) ;

• Dans les sessions de pratiques collectives, et particulièrement la création collective ;

• Dans les cours sur les savoirs de la musique, où une contextualisation des notions se fait aussi par des travaux de création, d'écriture ou des séances d'improvisation

• Dans les travaux d'informatique musicale : réécriture, inventivité, création collective...

«Solliciter sa curiosité» : élément fondateur d'une dynamique de recherche, celle-ci étant un des piliers de la formation.

«Être initié aux éléments constitutifs du langage des autres champs musicaux» :

• Un des projets personnels artistiques (projet c) concerne obligatoirement un autre champ musical ; au-delà de la simple participation à un projet dans une autre esthétique, l'étudiant doit faire preuve d'une réelle compréhension et assimilation des procédures fondamentales de ce champ ;

• Dans le cadre des cours sur les savoirs de la musique, des séances collectives permettent aux étudiants d'une esthétique d'initier leurs collègues de promotion (voire de formation en inter-promotions) sur leurs procédures musicales. Des artistes sont également invités dans ce contexte.

«Rechercher de nouvelles pièces»

Compétence inhérente à la dynamique de recherche dans :

• Les « projets personnels artistiques », où cette recherche alimente les projets de l'étudiant, font partie des étapes progressives de mise en œuvre des projets, aboutit à l'apprentissage instrumental de ces pièces ;

• Les « pratiques collectives » : les étudiants ont à faire des propositions de répertoire à aborder en groupes ;

• Les « savoirs de la musique » : les travaux d'écriture dans le contexte d'une époque ou d'un compositeur nécessitent une recherche de répertoire.

«Effectuer des choix d'esthétique sonore»

• Dans le contexte des réalisations artistiques, tant personnelles que collectives ;

• Mais aussi dans le cadre du travail sur le son :

D'une part, l'approche développée comprend une maîtrise des paramètres d'un contexte acoustique ;

D'autre part, les choix d'esthétiques sonores concernent également les techniques d'amplification ;
Cet apprentissage est obligatoire pour tout étudiant, mais à des niveaux qui tiennent compte des exigences professionnelles des différentes esthétiques.

«Assumer ses choix artistiques»

Les différents entretiens entre les étudiants et les formateurs ou jury, à l'issue des réalisations des pratiques collectives ou des projets personnels, sont des moments d'évaluation individuelle ou collective qui mettent en jeu cette compétence. Celle-ci est en lien évident avec la compétence « Exprimer et argumenter ses choix ». Ici, cette compétence s'élargit avec la prise en compte de l'aspect scénique et rapport direct au public qu'elle implique : assumer ses choix en les rendant cohérents sur scène, par l'interprétation.

«S'auto-évaluer»

Les entretiens d'évaluation évoqués pour la compétence précédente comprennent une auto-évaluation de l'étudiant. Mais cette compétence est interpellée de façon généralisée :

• soit par un auto-bilan annuel qui, outre une auto-évaluation, comprend un retour sur la formation reçue et une analyse prospective sur celle qui reste à recevoir ;

• soit dans nombre de bilans de projets ou travaux, quels que soient les secteurs de la formation concernés.

2. La réalisation musicale

Ces compétences sont liées principalement au Domaine I. Elles sont mises en œuvre dans le cadre des projets personnels des étudiants - suivi individuel par les formateurs et cours individuels avec leurs professeurs - ou dans le cadre des pratiques collectives et de l'accompagnement des ensembles.

Les tâches suivantes sont ainsi concernées, tant pour les activités « Prestations publiques » que « Enregistrement » :

«Se mettre en situation de représentation ou d'enregistrement» ;

«Être vecteur d'une expression artistique».

Les connaissances et compétences nécessaires à la tâche «Connaître l'environnement technique lié [à sa prestation ou à l'enregistrement]» sont abordées dans le cadre du programme de « Informatique musicale et techniques du son », notamment la connaissance des environnements sonores, acoustiques ou amplifiés, et des procédures d'enregistrement. Elles sont mises en œuvre soit dans le cadre de ce volet de la formation (expériences de terrain) soit dans le cadre des réalisations artistiques, projets personnels ou pratiques collectives.

Les connaissances sur le cadre juridique et réglementaire liées à la prestation ou l'enregistrement sont abordées dans les séminaires de culture professionnelle. Celles liées au spectacle vivant sont, s'il y a lieu, mises en œuvre dans le contexte de l'organisation par les étudiants des productions artistiques dans des lieux extérieurs au Centre.

3. Construction du parcours professionnel

Ces compétences sont réparties entre le Domaine I « Réalisations artistiques » et le Domaine III « Culture professionnelle ».

3.a. Prévention des risques professionnels

Ces compétences sont abordées :
- par le biais des projets personnels du domaine I
- dans les « séminaires du culture professionnelle » du domaine III :

stages de sensibilisation au Centre ;

participations aux programmes de sensibilisation des partenaires, notamment ceux de la NACRe pour les risques auditifs.

3.b. Connaissance de l'environnement socio-professionnel

Ces compétences sont abordées dans le cadre des « séminaires du culture professionnelle » du Domaine III :

au centre, par les présentations

- d'enseignants (codes du travail, CNFPT, etc...)
- d'invités

en lien avec nos partenaires notamment

- CNSMD : séminaires liées au contexte de l'exercice professionnel
- NACRe : connaissance des réseaux professionnels, structures de soutien aux projets artistiques, etc.

3.c. Enrichissement de son parcours professionnel

Cette compétence est abordée dans différents secteurs de la formation. Notamment :

«Connaissance des dispositifs de formation continue». Dans le Domaine III, cette compétence est abordée :

- dans les « projets de recherches en Sciences humaines et Sciences de l'Education »
- dans les « Séminaires de culture professionnelle »

«S'initier à la pratique d'autres esthétiques, d'autres langages». Dans le Domaine I, par le biais :

- du projet C des « Réalisations personnelles artistiques » qui pose cette compétence comme obligatoire ;
- des cours communs de « Travaux de recherche et pratiques des savoirs de la musique » dont l'objectif est la sensibilisation des uns aux procédures des autres, au sein de toutes les esthétiques représentées dans la promotion.

«maîtriser au moins une langue vivante étrangère, en priorité l'anglais».
Dernier élément du Domaine III, cette formation pose l'anglais comme obligatoire et prévoit un double dispositif :

individuel avec un suivi à distance réalisé par un organisme de formation professionnelle ;

contextualisation à l'écrit et à l'oral par un formateur du centre.

4. Activités complémentaires

4.a. Au sein d'un ensemble

«Assurer d'autres situations professionnelles».
Au sein du Domaine I, les étudiants ont à faire face à deux dispositifs qui développent cette compétence :

Au plan musical, lors des sessions courtes des « Pratiques collectives et musiques d'ensemble » ;

Au plan technique, par la validation d'une compétence à conduire seul ou à plusieurs, l'organisation technique d'un spectacle (y compris régie son).

«S'inscrire dans une démarche d'action culturelle, expliquer les intentions du compositeur, expliciter ses choix artistiques».

Alimentées par les cours de Sciences humaines, ces compétences sont développées pour une part dans le Domaine II, mais surtout dans le Domaine I : les étudiants ont à organiser eux-mêmes leurs productions publiques, qu'elles soient situés au Centre ou à l'extérieur, et à considérer comme fondamental de veiller à la qualité de leur rapport au public. Ce point est un critère important de

validation des épreuves publiques terminales des projets personnels artistiques ; un autre des critères de cette validation est la capacité de l'étudiant à expliciter sa démarche lors de l'entretien avec le jury.

«Développer les premiers éléments d'une capacité de transmission»

Cette compétence est mise en œuvre sous plusieurs formes :

«Transmission de ses conceptions, idées, travaux»: compétence transversale présente dans tous les domaines de la formation, développée tant à l'oral que par écrit,

«Transmission de son attitude d'artiste, de musicien» :

• Dans l'attention portée au rapport aux publics (Domaine I)

• Dans l'attention portée aux actions envers des amateurs (Domaine II)

«Transmission de ses compétences d'instrumentiste» : c'est l'objet des deux premiers éléments du Domaine II.

4.b. Vers d'autres structures

« Proposer des démarches partenariales »

C'est un élément important des réalisations du Domaine II, notamment sur la question de la connaissance du territoire et de l'accompagnement des pratiques amateures. La réflexion qu'elle implique est alimentée par les cours et séminaires du Domaine III.

« Connaître le réseau de diffusion culturelle » et « Être force de proposition envers les partenaires potentiels »

sont des compétences également mises en œuvre dans le Domaine I par cette condition particulière qui demandent aux étudiants d'être responsables de l'organisation de leurs productions publiques.

« Approcher d'autres esthétiques »

Cette tâche entend surtout par « autres esthétiques », d'autres champs non musicaux d'expression artistique. Une place pour le lien avec ces champs est inhérente aux projets personnels du Domaine I : la mettre en œuvre dépend des projets des étudiants. Cette approche est soutenue par la formation ; elle est notamment favorisée par les partenariats avec l'Université Lumière Lyon 2 (département « Arts du spectacle » de la faculté « Lettres,Sciences du Langage et Arts ») et le CNSMD de Lyon (danse) ; un partenariat est recherché avec l'école de la Comédie de Saint-Étienne (théâtre). D'autres démarches partenariales sont envisagées dans ce cadre : INSA, Ecole des Beaux-Arts, ...

Les modalités d'attribution du Diplôme d'Etat par les centres de formation sont définies par l'arrêté du 16 décembre 1992. Dans ce texte, il y sera fait sans cesse référence par le seul terme de « arrêté ».

Contrôle continu

L'arrêté précise quatre domaine d'études relevant du contrôle continu

1. Pratique musicale :
Cette pratique musicale est largement présente au sein du Domaine I, principalement :
- projet 1 « Projets personnels artistiques »
- projet 2 « Pratiques collectives et musiques d'ensembles »

2. Culture musicale liée à la pratique :
C'est l'objet même du projet 3 de ce même domaine I « Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique ».

3. Pratique pédagogique :
Objet du domaine II, cette pratique pédagogique est répartie sur plusieurs projets afin de diversifier les approches :
- projet 1 « Recherche didactique au départ d'expériences » : permettre de « tester » des dispositifs pédagogiques ;
- projet 2 « Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement » dont la dernière période met l'étudiant en situation d'enseignement ;
- projet 4 « Encadrement des pratiques amateures » : pour l'attribution du Diplôme d'Etat, ce dispositif est évalué dans le cadre des épreuves terminales.

4. Culture pédagogique :
Cet enseignement et toute la recherche qui y est liée sont répartis sur l'ensemble des projets du domaine II : la pratique est toujours interrogée à travers des présentations écrites ou orales et des réflexions en groupes.

Dans le cadre de l'organisation du cursus, tous ces éléments de formation sont évalués par le contrôle continu semestriel donnant lieu à l'attribution d'ECTS.
Pour l'attribution du Diplôme d'Etat, la note valant pour le contrôle continu défini par l'arrêté du 16 décembre 1992 serait la moyenne arithmétique des notes de l'ensembles des évaluations semestrielles qui concernent ces enseignements.

Evaluation terminale :

a) Deux épreuves réalisés en fin de formation, évaluées par des jurys spécifiques

1. La réalisation d'un projet musical aboutissant à une production publique :
L'arrêté du 16 décembre 1992 précise « Cette réalisation fait l'objet d'un rapport rédigé par le candidat, et d'un rapport noté du directeur du centre de formation. »

Ce dispositif est l'objet central du projet « Encadrement des pratiques amateures ».
Il reste évalué par le directeur du centre de formation, comme le demande l'arrêté.

2. Deux cours, suivis d'un bref entretien avec le jury :
(cf Domaine II, projet 2)

Cette épreuve clôt le projet « Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement »

L'ensemble de ce projet se développe sur deux axes ;

une mise en situation pédagogique encadrée

une recherche sur la pratique pédagogique :
- liée à la didactique de sa discipline
- transversale :
  - élargissant les considérations spécifiques de sa discipline
  - s'intéressant à la pratique pédagogique dans un établissement

Dans le cadre de l'attribution du Diplôme d'Etat, le jury sera composé en conformité avec l'arrêté.

b) trois épreuves devant le jury terminal

3. Une exécution instrumentale ou vocale :
(cf Domaine I, projet 1)

Dans le cadre des « projets de réalisations personnels », les étudiants organisent eux-mêmes deux festivals pour produire l'ensemble des œuvres travaillées ou créées.
Ces projets seront évalués par un jury comprenant des personnalités musicales extérieures au centre.
L'idéal serait que cette évaluation puisse être reconnue et reprise par le jury terminal.

A défaut, l'épreuve actuelle présentée devant le jury terminal est tout à fait réalisable comme auparavant.

4. Un travail personnel écrit :
(cf Domaine III, projet 4)
L'arrêté du 16 décembre 1992 précise « portant sur un sujet relatif à la pédagogie musicale » mais la pratique depuis plusieurs années tend à ouvrir cette définition.

Ce mémoire est déjà prévu pour être soutenu devant un jury.

5. Un entretien avec le jury .

L'entretien précisé par l'arrêté du 16 décembre 1992 se déroule à la suite de la soutenance du travail personnel écrit.
Il n'a pas été précisé dans le descriptif de formation, mais inclus au règlement des études.

La proposition déposée par le Cefedem Rhône-Alpes repose sur une analyse du contexte professionnel du métier de musicien et, de manière plus globale, celui de l'artiste aujourd'hui. La crise de l'intermittence a fait l'objet de nombreux ouvrages de référence, de colloques, de rapports. Nous nous appuierons dans un premier temps sur ces données afin d'expliciter notre démarche. Dans un deuxième temps, nous dresserons un panorama de la situation spécifique de la Région Rhône-Alpes.

L'emploi dans le secteur culturel, et plus particulièrement celui de la musique, est marqué par une évolution très forte au cours des quinze dernières années. Cette évolution s'est faite de façon concomitante à deux facteurs particulièrement notables : d'une part l'offre d'enseignement spécialisé, qui a très fortement augmenté depuis les années 1980 (1250 écoles publiques et privées en 1980, 4000 en 1992[1]), et, d'autre part, la progression tout aussi conséquente de l'implication des collectivités publiques en matière culturelle. Simultanément, on enregistre une croissance encore plus spectaculaire des personnes émargeant au régime des intermittents du spectacle : «En dix ans, le travail offert a augmenté de 40 %, les effectifs de 100 %, le nombre de contrats de 150 %»[2]. Comme le montre plusieurs enquêtes, dans le champ musical, le nombre de journées travaillées a été multiplié par 1,7 entre 1986 et 2000 pendant que le nombre des contrats était multiplié par 5, et les effectifs de musiciens enregistrés auprès de la Caisse des congés spectacles multipliés par 4. La conséquence de cette non adéquation des moyens et des coûts a eu plusieurs effets : le premier réside dans le déficit creusé par le régime d'indemnisation des intermittents, le deuxième dans la précarisation accrue des artistes. «La durée annuelle moyenne de travail par individu est ainsi passée de 89 jours à 59 jours, entraînant du même coup une baisse moyenne des rémunérations. La fragilisation des situations individuelles moyennes qui en découlent se révèle plus marquée parmi les professions artistiques (et en particulier pour les musiciens dont les effectifs ont explosé au cours des 15 dernières années, leur durée de travail tombe à 39 jours par an-ndlr) que parmi les professions techniques»[3]. Tendance lourde puisque selon le rapport Latarjet la paupérisation s'accélère : chaque année le volume de travail progresse de 5%, le nombre de salariés de 10 %, le nombre d'intermittents de 8%, le nombre de contrats de 15 %. Cette tendance se trouve bien illustrée par le graphique ci-dessous. [4]

Graphique 5 – Évolution des effectifs intermittents, du nombre de jours travaillés et de la masse salariale correspondant aux contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles, 1987-2001

(base 100 en 1987)

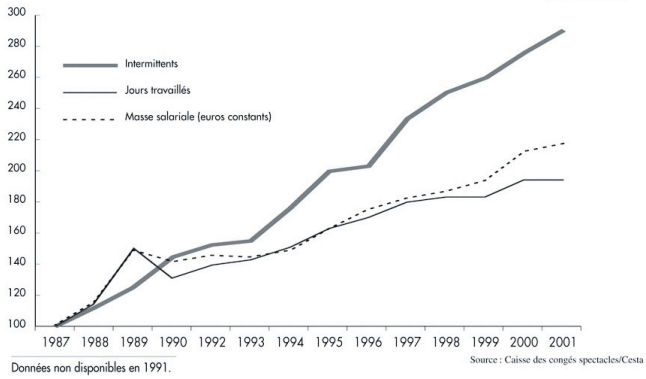

[1] Sources : Ministère de la Culture - Développement culturel n°101 - Un secteur culturel en développement : les écoles de musique, 1993.
[2] Rapport de Bernard Latarjet «Débat national sur l'avenir du spectacle vivant» p 11
[3] Source, Ministère de la culture - Développement culturel n°145 - Eléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle.
[4] Développement culturel n°145 - id.

Comme le souligne Pierre-Michel Menger : « L'ironie veut ainsi que les arts qui, depuis deux siècles, ont cultivé une opposition farouche à la toute puissance du marché, apparaissent comme des précurseurs dans l'expérimentation de la flexibilité voire de l'hyperflexibilité »[5]. L'auteur décrit un monde professionnel fonctionnant aujourd'hui sur une logique de projets qui crée un fort chômage frictionnel : « A chaque instant, le nombre d'artistes, de cadres, de techniciens, d'ouvriers disponibles doit être très supérieur au nombre d'emplois alloués. La flexibilité requise par un système d'organisation par projets crée un fort chômage frictionnel [...] Cette composante structurelle de la flexibilité impose aux individus des alternances de périodes de travail, de chômage indemnisé, de chômage non indemnisé, de recherche d'activité, de gestion des réseaux d'interconnaissance, et de multiactivité»[6]. Ce mode de fonctionnement aboutit à une paupérisation des acteurs (en 2002 la rémunération des artistes est inférieur de 12 % par rapport à 1989 alors que la progression salariale moyenne sur la même période était de 12% et au déséquilibre des régimes d'indemnisation. Cette tendance n'a donc pas été inversée par les réformes menées jusqu'à maintenant, ce qui conduit J.P. Guillot à dresser le constat que « ces dernières années ont montré qu'une approche par la modification des curseurs de l'assurance chômage sans prise en compte des pratiques et d'une politique volontariste d'emploi est vouée à l'échec, aussi bien pour atteindre l'objectif de réduction de la précarité des artistes que celui du déficit de l'Unedic ou la régulation du marché du travail. »[7] Selon l'auteur, il faut partir de l'emploi et non du chômage [8].

En examinant les caractéristiques du champ et des acteurs, on constate deux facteurs fondamentaux : d'une part l'attachement à l'importance accordée à la culture, « jamais notre société n'a tant attendue de la culture qu'elle réponde aux exigences de sens et de liens qui la traversent ».[9] Mais cette attente intacte doit faire l'objet d'une politique réarticulée au départ des attentes d'aujourd'hui : « Ceci nous a frappé tout au long des entretiens : en dépit des suspicions tenaces, de défiances parfois légitimes à l'égard du «socioculturel», l'idée de «démocratisation culturelle» réduite à l'organisation de l'accès aux scènes évolue. S'y substitue peu à peu la pensée d'une «démocratie de la culture» comme ensemble de démarches retissant ce qui avait été dénoué des liens entre les arts du spectacle vivant et la société. L'action culturelle se réinvente dans un souci de rapprochement renouvelé, de complémentarité et non de coupure entre l'éducation et la pratique, la création et la diffusion, les formes savantes et populaires, l'artiste et l'espace public».[10]

Ce constat partagé par de nombreux acteurs est à mettre en résonance avec une analyse de l'emploi dans le secteur dit « culturel ». Qu'est-ce qui fait aujourd'hui que 40 % des nouveaux entrants dans le régime d'intermittence aient disparu au bout d'un an ? Comment concevoir un processus de formation permettant de mieux armer les candidats à une insertion professionnelle durable, et à des conditions décentes, dans le champ de la culture ? Certaines clés nous sont livrées par l'ouvrage de Philippe Coulangeon sur les «musiciens interprètes» : «Les artistes interprètes ont paradoxalement d'autant plus d'opportunités de se confor-

[5] Pierre-Michel Menger - Portrait de l'artiste en travailleur - Paris, Seuil, La république des idées, 2006. p 68
[6] Pierre-Michel Menger 2006, id.
[7] Jean-Paul Guillot, Rapport aux Ministre de la cutlure et de la communication et au Ministre de l'emploi, «Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel », 2005, p 28
[8] JP.Guillot id. page 34.
[9] Rapport de Bernard Latarjet «Débat national sur l'avenir du spectacle vivant» p 165
[10] Id - p 20

mer à l'idéal type du free lance qu'ils disposent, d'une manière ou d'une autre, d'une base d'emploi assurée».[12]

Le temps est venu de modifier la syntaxe et les représentations de la figure du musicien, dont l'enseignement a été longtemps le refoulé de l'exercice professionnel. Philippe Coulangeon évoque dans la dernière partie de sa conclusion trois scénarios possibles à la crise du statut de l'intermittence : l'un de ces scénarios consisterait à prendre en compte les emplois «de soutien» (enseignement, animation) sur lesquels seraient amenés à se rabattre certains professionnels déboutés du statut d'intermittent « présenterait l'avantage de lier par un cercle vertueux la demande sans cesse croissante d'enseignement musical et le soutien de l'activité des musiciens interprètes, à condition toutefois de repenser la question des finalités de cet enseignement ». Nous noterons que cette référence à un emploi mixte intégrant les métiers de l'enseignement semble avoir étayé le projet de DNSPM des conservatoires de Paris et de Boulogne : «Quels seront les débouchés supplémentaires offerts aux musiciens ? Aujourd'hui, entrer dans un orchestre permanent est devenu très difficile. Mais on sait aussi que dans dix ans, il faudra renouveler toute une génération de professeurs de conservatoires qui partiront à la retraite»[13].

En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, une démarche a été menée par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour se doter de moyens d'analyse et d'action. Un Contrat Objectif Emploi Formation (COEF) a ainsi été ratifié le 5 février 2007. Une étude a été réalisée par l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (présentation synthétique des données dans la colonne voisine).

Nous retrouvons dans ce panorama les mêmes éléments structurants que ceux évoqués plus haut sur le plan national. Relevons la part conséquente des postes situés en Rhône-Alpes dans le champ de l'enseignement (4250 enseignants). Ces enseignants ne sont pas en majorité des titulaires de la fonction publique territoriale et ont une autre activité hors de l'enseignement. Ils peuvent être musiciens, chanteurs, compositeurs, acteurs... et cumulent plusieurs postes. Ils sont un exemple de la multi-activité existant dans le secteur du spectacle vivant, et de l'importance de l'enseignement dans ce secteur d'activité ou dans celui de l'action culturelle. Ces emplois s'inscrivent clairement dans la réalité d'une multi-activité déjà effective décrite dans les ouvrages cités plus haut. L'enjeu est de permettre aux entrants sur le marché d'avoir d'une part le temps de forger leur insertion avant d'être expulsé faute de moyens matériel de vivre, et, d'autre part de s'inscrire dans les logiques de réseau propre aux «mondes de l'art». Le fonctionnement par projets, caractéristique du champ culturel aujourd'hui, nécessite d'avoir le temps d'être reconnu pour faire partie du pool d'artistes susceptibles de collaborer à telle ou telle production.

Il faut également, pour compléter le tableau régional, aborder la question de l'existence du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD) qui diplôme environ 120 étudiants par an. Ces derniers s'inscrivent dans des parcours d'insertion professionnelle variés mais dont une des composantes importantes est l'enseignement : « Moins de 30 % d'entre eux se professionnalisent dans les métiers de l'exécution et presque 60 % dans l'enseignement ».[14]

[12] Philippe Coulangeon - Les Musiciens Interprètes en France, Paris, la Documentation Française, 2004. Portrait d'une profession, p 155.
[13] Alain Jacquon et Xavier Delette - Lettre du Musicien N° 349, p 49.
[14] Les anciens étudiants des CNSM de Paris et de Lyon - Eddy Schepens, DEP/Ministère de la Culture et Ecole des Mines de Paris, 1995, p 280.

Un important secteur d'emploi, mais de nombreuses situations précaires [15]

• **4.678 salariés permanents (spectacle vivant & audiovisuel) en 2006 selon l'AFDAS**. Sur ces 4.678 permanents, 2.314 (49,5%) travaillent dans le domaine du spectacle vivant, 2.364 (50,5%) dans le secteur audiovisuel/cinéma. Ces salariés sont presque aussi nombreux d'un secteur à un autre, ce qui comparativement aux autres données analysant le nombre d'actifs, montre que le secteur de l'audiovisuel a proportionnellement plus de salariés permanents.

• **Des inscrits à l'ANPE dont une large part est en situation précaire.** La région compte 10.120 inscrits à l'ANPE dans le spectacle en 2006. On observe une stabilisation du nombre de ces demandeurs d'emploi dans notre région. 49% de ces demandeurs d'emploi sont inscrits au régime des intermittents, 35% ne sont pas indemnisés et 15% sont inscrits au régime général. 1.524 demandeurs d'emploi dans le spectacle sont allocataires des minima sociaux (RMI, ASS) ou du fonds de professionnalisation et de solidarité.

• **Un nombre important mais stable de salariés intermittents du spectacle**. Selon la Caisse des Congés Spectacle (CCS), 8.389 salariés à durée déterminée (intermittents ou non, indemnisés ou non) étaient domiciliés dans la région Rhône-Alpes en 2004. AUDIENS (16.551), qui localise les salariés au siège social de l'entreprise (et non à leur domicile), et le Centre de Recouvrement (Garp CNCS) d'Annecy (18.788) multiplient ce chiffre par deux. Ce chiffre tend à se stabiliser, voire même à diminuer (mais cette baisse doit se confirmer dans les analyses chiffrées des prochaines années avant d'être affirmée de manière forte).

• **Un nombre de salariés intermittents indemnisés qui se stabilise.** 4 921 professionnels du spectacle sont indemnisés au titre du régime des intermittents du spectacle. Près de 2 salariés intermittents sur 3 exercent un métier artistique. Parmi les professions les plus représentées, figurent les musiciens (30,1%) et les artistes dramatiques (18,3%).

• **Environ 15.000 professionnels du spectacle en région Rhône-Alpes en 2005.** Sont prises en compte les personnes ayant travaillé plus de 150 heures dans le domaine du spectacle (vivant et enregistré).

• **Des salariés qui se concentrent dans le Rhône.** Selon les sources statistiques le Rhône regroupe entre 44,5% (Audiens) et 47,3% (Centre de Recouvrement (Garp CNCS)) des salariés. L'Isère arrive toujours en 2ème position (16% à 18%) et la Haute-Savoie en 3ème position (autour de 10%). Par comparaison avec le nombre d'établissements, ces données montrent que le Rhône et la Haute-Savoie accueillent de plus grandes entreprises, notamment parce que l'audiovisuel y est plus présent. Les autres départements sont proportionnellement plus présents quand il s'agit d'employeurs qui n'ont pas le spectacle pour activité principale (Guso (Garp CNCS)).

• **Une fonction publique territoriale pourvoyeuse d'emplois.** En 2006, hors patrimoine et lecture publique, les emplois de la fonction publique territoriale représentaient 4.058 personnes en région Rhône-Alpes : 1.844 salariés dans le secteur de l'action culturelle (45%, sans que soient précisés les emplois relevant du spectacle) et 2.214 (55%) dans celui des enseignements artistiques.

• **Un effectif important d'enseignants dans les écoles de musique, de danse et d'art dramatique**. 4.250 personnes ont été répertoriées comme exerçant une profession d'enseignant dans les écoles de musique, de danse et d'art dramatique en région Rhône-Alpes, dont environ la moitié dans le secteur public. Une partie de ces enseignants exerçant une autre profession en parallèle, illustration de cette multi-activité décrite en amont.

[15] Situation de l'emploi et de la formation dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Rhône-Alpes - Villeurbanne : Agence Musique et Danse Rhône-Alpes, 2007, 34 p.

Les établissements d'enseignement artistique de la région ont organisé un colloque sur la thématique de l'enseignement supérieur en février 2006. Un des appels à réflexion de ce colloque portait sur la proposition de trois modèles possibles pour penser une offre d'enseignement supérieur :

- Un modèle concurrentiel, ou l'on chercherait à recycler les exclus du système de sélection aux formations supérieures actuelles, et à les orienter vers des formations de même nature mais moins sélectives ;

- Un modèle alternatif, qui proposerait des enseignements différents, des médiations particulières pour des étudiants atypiques ou qui ne souhaitent pas effectuer un parcours linéaire ;
- Un modèle complémentaire, où l'on chercherait à développer des modules (initiaux et continus) palliant les carences constatées du système actuel.

Marie-Christine Bordeaux, qui avait en charge la synthèse générale des travaux, faisait observer que «ces modèles répondent à deux choix fondamentaux. Le premier consiste à valider ou à réorganiser des propédeutiques existant déjà de manière «sauvage»... Le second modèle s'appuie sur la réalité des métiers de la musique et du spectacle vivant, et consiste à développer des formations diversifiées, professionnalisantes, prenant en compte la multiplicité des compétences requises dans les métiers des arts et de la culture, ainsi que la polyvalence constatée dans les enquêtes sur l'emploi culturel».[16] Dans la dynamique de cette observation, l'auteure fait ensuite une distinction entre «enseignement professionnel et enseignement professionnalisant, les premiers formant à des métiers précis des jeunes destinés à être immédiatement opérationnels, tandis que les seconds forment d'abord à définir un projet professionnel, à acquérir la culture professionnelle d'un milieu, à expérimenter des démarches en milieu professionnel, à intégrer des réseaux».[17] La conclusion de ce colloque retrace l'ensemble des éléments du contexte qui nous semble nécessaires à prendre en compte dans l'offre d'enseignement supérieur à présenter.

«Il s'agit d'une part de rendre transparente l'offre publique de formation dans les métiers de l'art et de la culture. Il ne s'agit pas seulement de mieux communiquer l'information sur ces filières, mais surtout de donner accès à la compréhension du champ global de l'offre de formation, des itinéraires possibles, des règles, des différents pôles de compétences, afin que la fin du cycle d'enseignement supérieur ne soit pas le moment où un jeune artiste, soudain renvoyé à lui même, soit confronté à des choix pour lesquels il n'a pas été formé. Le deuxième point, c'est une formidable opportunité qu'il ne faut pas manquer. Les métiers artistiques et ceux de l'enseignement spécialisé sont actuellement en pleine évolution. La réflexion sur un premier cycle d'enseignement, loin de s'en tenir à l'organisation de l'entre-deux, doit prendre en compte ces mutations et ouvrir des perspectives sur l'action culturelle, la médiation, le partenariat, la dimension territoriale des projets, la nécessité de démarches interdisciplinaires.»[17]

[16] Pour une proposition de 1° cycle d'enseignement supérieur- Actes du séminaires Arc Alpin - 9, 10 février 2006 - Grenoble - p151
[17] Id - p 152

Bibliographie

Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel
Propositions à M.Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication
Jean-Paul Guillot - 29 novembre 2004

Les Musiciens Interprètes en France, portrait d'une profession
Philippe Coulangeon, Paris, La Documentation française, 2004, Département des études et de la prospective, Ministère de la Culture et de la communication, 350 p.

La décentralisation des enseignements artistiques
Clef de huit - 2007

Pour une proposition de 1° cycle d'enseignement supérieur
Actes du séminaires Arc Alpin - 9, 10 février 2006 - Grenoble

Portrait de l'artiste en travailleur
Pierre-Michel Menger 2006

Les anciens étudiants des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Paris et de Lyon de 1979 à 1990
Ministere de la Culture - Ecole des mines de paris
Eddy Schepens

Un secteur culturel en développement : les écoles de musique
Ministère de la Culture - développement culturel n°101

Débat national sur l'avenir du spectacle vivant
Rapport de Bernard Latarjet au Ministre de la Culture

Chiffres clés, édition 1994
Ministère de la culture,

Les musiciens interprêtes
Développement culturel, N°140 - Ministère de la culture

Eléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle.
Développement culturel n°145 - Ministère de la culture

Situation de l'emploi et de la formation dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Rhône-Alpes
Villeurbanne : Agence Musique et Danse Rhône-Alpes, 2007, 34 p

REGLEMENT DES ETUDES

et

REGLEMENT INTERIEUR

SOMMAIRE

REGLEMENT DES ETUDES

Titre I : Modalités d'admission

Titre II : Organisation des études

Titre III : Dispositions particulières pour la délivrance du Diplôme d'Etat

Titre IV : Fonctionnement et structure pédagogique

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXES AU REGLEMENT DES ETUDES

1. Plaquette descriptive du programme de la formation
2. Maquettes de la formation

REGLEMENT DES ETUDES

Titre I : Modalité d'admission

Article 1 : Modalités d'admission en 1er cycle des études musicales, en formation initiale

1. Conditions d'admission

Les candidats à la formation doivent être titulaires :
- du baccalauréat, du DAEU ou bénéficier d'une reconnaissance des acquis validée par l'université ;
- du diplôme national de fin d'études d'orientation professionnelle délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou départemental. Pour les candidats non titulaires de ce diplôme, une dérogation peut être accordée par le directeur du Cefedem après avis du Conseil des Etudes. Ils doivent en outre fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation

2. Concours d'entrée

Les candidats doivent se présenter à un examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- Epreuves écrites :
Commentaire d'écoute (les candidats disposent de documents écrits et sonores) ;
Commentaire de texte.

- Epreuves artistiques :
Déchiffrage (dans la discipline principale du candidat) ;
Interprétation d'oeuvres que le candidat juge représentatif de sa pratique musicale (durée de l'épreuve : vingt minutes au maximum) ;
- Entretien avec le jury.

Les candidats sont admis dans la mesure des places disponibles.

Article 2 : Composition des jurys des concours d'entrée

Le jury chargé d'évaluer ces épreuves comprend :
- le directeur du centre de formation, président ;
- un directeur certifié d'école de musique ou son représentant ;
- deux professeurs titulaires du certificat d'aptitude ou intégrés au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, appartenant aux disciplines de départements différents ;
- une personnalité du monde musical.

Les professeurs permanents du centre de formation peuvent assister aux épreuves et participer, à titre consultatif, aux travaux du jury.

Article 3 – Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers

Lors de l'entretien, le jury vérifie si le candidat a une compréhension suffisante de la langue française pour pouvoir suivre le cursus.

Titre II : Organisation des études

Article 4 – Définition du cycle d'études :

Les études musicales sont organisées pour un 1er cycle d'études supérieures. La formation est organisée à partir de projets rassemblés en trois domaines ou Unités d'Enseignements :

- Domaine I (UE 1) : Réalisations artistiques
1 - Projets personnels artistiques
2 - Pratiques collectives et musique d'ensemble
3 - Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique
4 - Informatique musicale et techniques du son

- Domaine II (UE 2) : Pratiques musicales et médiations artistiques
1 - Recherches didactiques en musique au départ d'expériences
2 - Penser et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement
3 - Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique
4 - Encadrement de pratiques amateures

- Domaine III (UE 3) : Culture professionnelle
1 - Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation
2 - Séminaires de culture professionnelle
3 - Rédaction d'un dossier professionnel
4 - Rédaction d'un mémoire
5 - Compétence linguistique

L'organisation temporelle du cursus peut être différente selon les projets ; cependant, une évaluation semestrielle rythme le cursus et permet l'obtention de points de crédits.

Article 5 : Intégration des nouveaux étudiants

Tout étudiant admis doit suivre le stage initial prévu dans le projet 2 « Culture professionnelle » de l'UE 3, et ce quelles que soient les équivalences qui pourraient lui être accordées.
Il devra ensuite suivre l'ensemble des cours et réaliser l'ensemble des travaux des différentes Unités d'enseignement du cursus.

Les études au Cefedem Rhône-Alpes sont des études à plein temps. L'assiduité aux différents cours et séminaires, et la participation aux différents travaux est obligatoire.

Article 6 - Validation des acquis antérieurs et réduction de scolarité

En cohérence avec la conception du programme d'études, la validation des acquis antérieurs se fait dans le cadre des projets dont l'intégralité ou des éléments clairement identifiés peuvent être reconnus acquis. Cette validation est accordée par le conseil des études après analyse du dossier du candidat et, au besoin, production de tout élément permettant au conseil de vérifier l'acquisition des compétences concernées.

Selon les cas, cette validation peut conduire à une réduction de scolarité.

Article 7 - Evaluation

1. Dispositions générales
Toutes les unités d'enseignement donnent lieu à une évaluation continue. Celle-ci porte sur l'évolution de l'étudiant, les travaux réalisés et sur les acquis des périodes de stage en milieu professionnel ou des mises en situation professionnelle.
Certains projets aboutissent à une épreuve terminale.

Que l'évaluation soit continue ou terminale, elle est exprimée sous forme d'une note comprise entre 0 et 20. La validation est effective quand la note est égale ou supérieure à 10/20.

2. Evaluation continue dans les Unités d'Enseignement
Les notes d'évaluations continues sont attribuées par les formateurs en charge du suivi des projets
Chaque semestre est évalué et donne lieu à l'attribution de points de crédits.

3. Epreuves terminales

3.1 - « Projets personnels artistiques » (UE 1, projet 1) :
Ce module donne lieu à une évaluation intermédiaire au cours du quatrième semestre et à une évaluation terminale
L'évaluation intermédiaire est interne à l'établissement et, à défaut, concerne le projet artistique «a» ; une personnalité extérieure peut être sollicitée.
L'évaluation terminale est faite par un jury composé :
- du directeur, ou de son représentant, président,
- de deux spécialistes de la discipline désignés par le directeur de l'établissement, dont un professeur d'un autre établissement d'enseignement supérieur,
- et d'une personnalité du monde musical.

L'épreuve se compose :
- de la présentation publique de l'ensemble des projets personnels artistiques ;
- d'un entretien avec l'étudiant.

L'évaluation, fondée sur le contrat formalisé par l'étudiant et l'équipe des formateurs, porte sur l'ensemble de l'épreuve.

Les critères pris en compte pour cette évaluation portent non seulement sur la qualité de la production, des objectifs d'apprentissage exprimés dans le contrat, mais aussi de la pertinence de la présentation publique par rapport au contexte choisi par l'étudiant et enfin de l'auto-évaluation exprimée par l'étudiant lors de l'entretien.

3.2 - « Rédaction d'un mémoire » (UE 3, projet 4)
La soutenance du mémoire par l'étudiant se fait devant un jury.
Ce jury est composé du directeur du Centre ou de son représentant, d'un représentant de l'Université Lumière Lyon 2, d'une personnalité musicale extérieure au centre.

Article 8 - Attribution des ECTS
Les ECTS sont attribués par semestre et par Unité d'Enseignement conformément aux maquettes annexées au présent règlement.
Chaque composante d'une Unité d'Enseignement reçoit une note semestrielle de contrôle continu. La moyenne du total de ces notes doit être supérieure ou égale à 10/20 pour permettre l'attribution des ECTS attachés à cette Unité d'Enseignement.

Article 9 – Déroulement du cursus
1 - Poursuite des études
Il n'y a pas de notion de « redoublement » en soi.
Un étudiant qui, un semestre, n'aurait pas validé un domaine se verra proposer par le conseil des études pour le semestre suivant, un dispositif de remédiation portant sur l'élément défaillant.

2 - Allongement de cursus
En cas de difficultés renouvelées d'un étudiant, le conseil des études peut soit prononcer l'arrêt de scolarité, soit proposer un allongement du cursus. Cette possibilité d'une année supplémentaire ne peut être accordée qu'une seule fois (y compris pour les étudiants à qui a été accordée antérieurement une réduction de scolarité).
Le cursus ne peut être validé, et le DNSPM attribué, qu'en quatre années maximum.

3 – Congés d'études
Un congé d'études peut être accordé par le directeur, sur avis du conseil des études. Ce congé ne peut excéder la durée d'un an. Dans ce cas, il s'ajoute à la durée maximale des études.

Article 10 – Attribution des diplômes dont la délivrance relève du Centre et de l'université partenaire

1. Attribution du DNSPM
Le DNSPM est attribué par le directeur de l'établissement, après avis du conseil des études, aux étudiants ayant obtenu les 180 points de crédits nécessaires. Le diplôme portera la mention de la spécialité de l'étudiant.

2. Attribution d'une licence de musique
Par convention avec l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants qui le souhaitent, pourront obtenir, en même temps que leur DNSPM, une licence de musique. Ils devront procéder, en 3ème année, à une double inscription à l'Université et au Centre.

Titre III Dispositions particulières pour la délivrance du Diplôme d'Etat

Cadre général
Dans le cadre de la délivrance du Diplôme d'Etat, les procédures d'évaluation répondent aux conditions définies par l'arrêté du 16 décembre 1992 :
- l'évaluation continue est reprise sous des procédures particulières ;
- certains projets donnent lieu à des évaluations terminales complémentaires ou spécifiques.

Article 11 – Concours d'entrée

Le concours d'entrée au cursus répond aux conditions de l'arrêté mentionné dans le cadre général. Cependant, un candidat qui viserait la délivrance d'un Diplôme d'Etat de

Formation Musicale à l'issue de ses études devra inclure dans sa prestation une mélodie qu'il chantera en s'accompagnant lui-même sur un instrument polyphonique.

Article 12 – Evaluation continue

Cette évaluation continue compte pour 50% dans l'évaluation prise en compte pour la délivrance de ce diplôme. Elle reprend l'ensemble des évaluations continues qui concernent les éléments de formation correspondant aux quatre domaines définis par l'arrêté visé ci-dessus.
Chacun des éléments suivants compte pour 25% dans la note globale de l'évaluation continue.
1. Pratique musicale
Dans l'Unité d'Enseignement 1 :
- Projet 1 « Projets personnels artistiques » (4/5e de la note de pratique musicale)
- Projet 2 « Pratiques collectives et musiques d'ensembles » (1/5e de la note de pratique musicale)

2. Culture musicale liée à la pratique
Dans l'Unité d'Enseignement 1 :
- Projet 3 « Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique ».

3. Pratique pédagogique
Dans l'Unité d'Enseignement 2 :
- Projet 1 « Recherche didactique au départ d'expériences »
- Projet 2 « Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement »

4. Culture pédagogique
Dans l'Unité d'Enseignement 3 :
- Projet 1 « Projets de recherches en sciences humaines et en Sciences de l'éducation
- Projet 2 « Séminaires de culture professionnelle »

La note retenue est la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes semestrielles attribuées à chacun des projets que comprend chacune des quatre composantes ci-dessus décrites.

Article 13 – Evaluation terminale

L'évaluation terminale consiste en 5 épreuves.
Les deux premières sont chacune évaluée par un jury spécifique ; les trois dernières sont regroupées et évaluées par un jury terminal.

1. Epreuves devant jury spécifique

1.1. La réalisation d'un projet musical aboutissant à une production publique (coefficient 2).

Le projet réalisé par l'étudiant – différent des projets personnels artisitques (projet 1 du Domaine I) - fait l'objet d'un rapport noté par le Directeur du Centre ou son représentant, fondé sur une observation de la production finale et l'analyse du rapport de l'étudiant. Cette évaluation, intégrée au contrôle continu de la formation, sera transmise au jury terminal.

1.2. Deux cours, suivis d'un entretien avec le jury (coefficient 4).

En dernière année, l'étudiant effectue un stage pédagogique. Celui-ci est normalement évalué dans le cadre du contrôle continu par le professeur-référent. Dans le cadre de la délivrance du Diplôme d'Etat, ce dispositif est conclu par une épreuve terminale évaluée par un jury ainsi composé :
- le directeur du centre de formation ;
- un directeur de C.R.R., C.R.D ou C.R.C./C.R.I., qui peut être celui de l'établissement d'accueil ;
- un professeur titulaire du certificat d'aptitude ou intégré au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans la discipline du candidat.

2. Epreuves devant le jury terminal

2.1. Une exécution instrumentale ou vocale (coefficient 2).
A la suite des productions publiques validant les « projets personnels artistiques » (UE 1, projet 1), l'étudiant présentera devant le jury terminal un programme artistique à son libre choix.

2.2 Un travail personnel écrit (coefficient 1).
Dans le cadre de la validation du Diplôme d'Etat, le mémoire du Domaine de « Culture professionnelle » sera soutenu devant le jury terminal et évalué par lui. Cette épreuve remplace l'épreuve terminale décrite à l'article 3, alinéa 2.

2.3. Un entretien avec le jury (coefficient 1).
Cette épreuve est spécifique à l'évaluation terminale organisée pour la délivrance du Diplôme d'Etat.
A l'issue de la soutenance du mémoire, le jury terminal s'entretient avec l'étudiant. Cet entretien constitue une épreuve à part entière.

Article 14 – Attribution du Diplôme d'Etat
Le rapport du directeur du Centre de formation sur l'épreuve numéro 1, le rapport écrit du jury spécialisé sur l'épreuve n°2 et les résultats de l'évaluation continue sont communiqués au jury de fin d'études après cet entretien.

Le jury, après délibération, établit la liste des candidats qui ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 et dont aucune note n'est inférieure à 7 sur 20.

Article 15 – Redoublement

Un candidat défaillant dans un des domaines d'études définis ci-avant peut-être autorisé par le jury, au vu de l'ensemble de ses résultats, à suivre dans ce domaine une année d'études supplémentaire en vue de l'épreuve, ou des épreuves correspondante(s). Il garde, en ce cas, le bénéfice de ses résultats positifs. Le Diplôme d'Etat lui est délivré, en cas de succès, à l'issue de cette année supplémentaire. L'étudiant bénéficiera alors d'un aménagement de cursus pour cette année supplémentaire.

Titre IV
Fonctionnement et structure pédagogique

Article 16 – Secteurs pédagogiques :

Le Cefedem Rhône-Alpes accueille des étudiants appartenant à cinq secteurs d'activité musicale :

1. Les musiques classiques (disciplines instrumentales et vocales)
2. La formation musicale et la direction d'ensembles vocaux
3. Le jazz
4. Les musiques actuelles amplifiées
5. Les musiques traditionnelles

Chacun de ces secteurs est placé sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes

Article 17 - Direction des études

Le directeur du Cefedem Rhône-Alpes est le responsable du programme.
Il est assisté par un Directeur-adjoint, dont la mission principale, outre sa participation au programme en tant que formateur, est d'assurer le développement de la dynamique de recherche qui alimente le programme.

Article 18 – Le conseil scientifique

Formé de chercheurs, le conseil scientifique a pour vocation d'assurer une veille scientifique sur le programme, celui-ci étant fondé sur une dynamique de recherche.
Le conseil est coordonné par le directeur-adjoint, responsable de la politique de recherche du Cefedem Rhône-Alpes.
Il comprend des personnalités externes issues du monde de la recherche et non directement impliquées dans la formation. Les membres de ce conseil sont nommés par le Conseil d'Administration.

Article 19 – Le conseil pédagogique

1. Composition du conseil pédagogique
Le conseil pédagogique est composé des responsables des institutions partenaires du Cefedem Rhône-Alpes pour la formation qui fait l'objet du présent règlement.
Il est présidé par le directeur du Centre, avec voix prépondérante.
Il comprend : des représentants des institutions partenaires, notamment le doyen de la faculté LESLA de L'Université Louis Lumière Lyon 2 ou son représentant, et le directeur du CNSMD de Lyon ou son représentant ; de représentants des formateurs et des étudiants ; de représentants de l'administration.

L'inspecteur général chargé de l'enseignement supérieur est membre de droit.

2. Missions du conseil pédagogique
Le conseil peut traiter de toute question touchant au suivi pédagogique du programme, proposer des modifications
Ses délibérations sont consultatives

Le directeur peut inviter à participer aux travaux du conseil pédagogique toute personne dont il jugerait la présence nécessaire.

Article 20 - Le conseil des études

1. Composition du conseil des études
Il est composé du directeur, président, avec voix prépondérante, du doyen de la faculté LESLA de L'Université Lumière Lyon 2 ou de son représentant, de représentants des formateurs (au nombre minimum de trois) et des étudiants, de représentants de l'administration.

2. Missions du conseil des études
Le conseil des études émet un avis sur tous les problèmes liés au déroulement de la scolarité des étudiants :
- aménagements de scolarité,
- propositions de modification de cursus,
- prolongations et réductions de scolarité,
- équivalences et dispenses,
- congés, arrêts de scolarité, démissions,
- attribution du diplôme, ...
- négociation des « contrats » d'études

Article 21 - L'équipe pédagogique

1. Définition de l'équipe pédagogique
L'équipe pédagogique qui assure la formation se compose d'une équipe de formateurs permanents et d'une équipe de formateurs qui interviennent sur des secteurs précis de la formation et en lien avec le parcours particulier de chaque étudiant.

2. Composition et missions des équipes de formateurs

2.1 - L'équipe de formateurs permanents
a) l'équipe interne
Elle est composée des formateurs permanents du Cefedem Rhône-Alpes, recrutés par le direteur après avis... .
Ces formateurs sont placés sous l'autorité pédagogique et hiérarchique du directeur et ont pour mission d'assurer des enseignements permanents et l'ensemble du suivi des étudiants de la formation.

b) l'équipe externe
Aux côtés de cette équipe interne, peut collaborer à la formation une équipe d'enseignants issue d'institutions partenaires. Elle se compose :
- de professeurs de l'Université Lumière Lyon 2,
- de professeurs du CNSMD de Lyon
- de professeurs d'autres institutions d'enseignement supérieur
- d'enseignants des conservatoires territoriaux d'enseignement artistiques (d'établissements d'enseignement artistique du réseau rhône-alpin).

Pour être considérés comme intégrés à l'équipe permanente, ces enseignants s'inscrivent de façon pérenne dans la dynamique de formation, quel que soit le secteur de la formation où s'exercent leurs compétences.
Dans cet esprit, les enseignants des conservatoires territoriaux intégrés à l'équipe permanente sont ceux qui assument la mission de professeur-référent.

Dans le cadre du partenariat entre le Cefedem Rhône-Alpes et ces institutions, ces enseignants sont cooptés pour cette mission par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement partenaire concerné. La durée de leur mission est définie d'un commun accord entre les trois parties.
Dans le cadre de cette mission, ces enseignants demeurent placés sous l'autorité hiérarchique de leur direction ; ils respectent l'autorité pédagogique du directeur du Cefedem Rhône-Alpes.

2.2 - L'équipe de formateurs non-permanents
a) les formateurs qui assurent un suivi pédagogique
De nombreux éléments de la formation sont individualisés : les projets personnels artistiques (Projet 1, UE 1), les suivis de mémoire... pour lesquels il est fondamental de pouvoir bénéficier de l'expérience d'enseignants extérieurs au Centre. Ces professeurs-ressources peuvent appartenir au réseau des établissements territoriaux d'enseignement artistique ou non. Ils sont choisis en fonction du projet de l'étudiant.
Les enseignants qui exercent dans un conservatoire territorial exercent cette mission pédagogique dans le cadre du partenariat défini entre leur établissement et le Cefedem Rhône-Alpes ; dans le cadre de ce partenariat et de cette mission, ils respectent l'autorité pédagogique du directeur du Cefedem Rhône-Alpes, responsable de la formation.
b) les formateurs qui interviennent ponctuellement
Dans le cadre de séminaires, d'interventions ponctuelles selon les projets, le Centre peut faire appel à des personnalités extérieures choisies par le Cefedem Rhône-Alpes en fonction de leurs compétences ; s'ils exercent au sein d'un établissement partenaire, ils interviennent dans le cadre du partenariat défini.

Article 22 – Organisation des cours

La formation est organisée sous forme de cours réguliers, séminaires, travaux d 'étudiants. L'essentiel de ces dispositifs se déroule au Centre.
Des enseignements, formations, pratiques complémentaires ou suivis individuels peuvent se dérouler dans un des établissements partenaires du Cefedem Rhône-Alpes. Dans le cadre du partenariat défini, les étudiants concernés participent à ces activités pédagogiques en respectant les règlement des établissements qu'ils fréquentent ; ils demeurent sous l'autorité du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 23 – Sanctions disciplinaires

1 – Autorisation d'absences
L'assiduité régulière aux cours est requise pour tous les étudiants.
Des congés spéciaux peuvent êtres octroyés par le directeur si la demande en est faite par l'étudiant dans un délai d'au moins une semaine avant le début du congé. Cette demande devra être visée par les professeurs concernés et approuvée par le directeur.
En cas d'absences causées par une maladie, l'étudiant devra produire un certificat médical.

2 – L'avertissement
Toute absence répétée sans motifs, tout manquement aux obligations de travail du cursus, ou tout comportement compromettant le bon fonctionnement des groupes d'étudiants ou du Centre, peuvent faire l'objet d'avertissements.

3 – L'exclusion
Tout étudiant dont le comportement, pour quelques raisons que ce soient, a déjà fait l'objet d'un avertissement et se poursuit au point de mériter un autre avertissement, peut se voir opposer une mesure d'exclusion de l'établissement. Il sera alors convoqué et entendu par le conseil de discipline.

Article 24 – Le conseil de discipline

1 - Composition du conseil de discipline
La composition du conseil de discipline est fixée comme suit :
- le directeur du Cefedem Rhône-Alpes ou son représentant, président, avec voix prépondérante ;
- l'administrateur du Cefedem
- deux représentants des enseignants
- un étudiant désigné parmi les représentants des étudiants élus. Cet étudiant peut, en cas d'empêchement, être remplacé par son suppléant.

2 - Missions du conseil de discipline
Le conseil de discipline donne un avis au directeur sur les cas d'exclusion temporaire ou définitive d'un étudiant.
Il peut également avoir à donner son avis sur toute faute commise par un étudiant dans le cadre des activités pédagogiques, s'il en est saisi par le directeur.
Le conseil de discipline est convoqué par le directeur et peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.
L'étudiant traduit devant le conseil de discipline est tenu de se présenter au jour et à l'heure notifiés par le directeur. Il peut se faire assister d'un défenseur de son choix.
Le procès-verbal est signé par le président. Le registre des procès-verbaux est conservé par le service des études.
Si l'étudiant est mineur, les sanctions disciplinaires sont notifiées à ses parents ou à son tuteur.

3 - Mesures à titre conservatoire
Lorsque les circonstances l'y obligent, le directeur peut être amené à prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion d'un étudiant sans recueillir l'avis préalable du conseil de discipline.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Droit d'inscription

À la rentrée, les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes doivent acquitter un droit d'inscription. Celui-ci est fixé chaque année. Le règlement doit être effectué auprès du service des études.

Article 2 - Sécurité sociale

Les études suivies dans le cadre du Cefedem permettent de bénéficier d'une couverture sociale offerte aux étudiants n'ayant pas atteint l'âge de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire concernée.

Article 3 - Bourses

Dans le cadre des études au Cefedem, les étudiants peuvent éventuellement bénéficier de bourses d'études ou d'aides spéciales attribuées par le CROUS.

Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat vers la fin du mois de décembre ; les étudiants auront deux semaines pour les compléter et les rapporter.

Article 4 - Centre de documentation

Le centre de documentation du Cefedem comprend des livres, des revues spécialisées, des mémoires, des archives, des disques, DVD, cassettes audio et partitions ;
Il dispose d'un poste informatique relié à internet, à la disposition des usagers ;
Il dispose enfin d'une station reliée par extranet au site de la Cité de la Musique, exclusivement consacrée à cet usage.

Au début de chaque année un chèque de caution s'élevant à 75¤ est demandé. Cette caution sera rendue en fin d'année, sachant que le prix de tout document perdu sera déduit du montant de la caution.

L'emprunt est limité à un maximum de quatre documents par mois, renouvelable une fois. Il est possible de réserver un ouvrage.
Chaque document qui sort de la documentation doit être systématiquement inscrit sur une « fiche d'emprunt » (à l'entrée de la documentation). Sur cette fiche, vous devez inscrire vos nom, prénom, date d'emprunt, le numéro du code barre (cf. exemple), le titre et le nom de l'auteur.

Les dictionnaires et les archives sont uniquement accessibles en consultation.
A la fin de chaque année scolaire, un inventaire est réalisé, permettant de vérifier l'état en qualité et en quantité de tous les documents disponibles (livres - CD – DVD - revues - partitions). En cas de disparitions de documents, un principe de solidarité financière sera appliqué entre tous les utilisateurs.

L'accès au centre de documentation est soumis aux mêmes horaires que l'accès aux locaux (cf. article 8)

D'autres centres de documentation sur Lyon sont accessibles aux étudiants du Cefedem : CNSMD, CRR de Lyon, INRP (Institut National de Recherche pédagogique), Université Lumière Lyon 2 (Inscription : paiement d'une cotisation et versement d'une caution)

Article 5 - Emprunt du matériel

Examens finaux : Les étudiants souhaitant obtenir des instruments non disponibles au Cefedem doivent prendre en charge cet emprunt.

Les étudiants peuvent emprunter du matériel audio ou vidéo, ainsi que certains petits instruments (percussion,...). Pour cela, il leur est demandé de s'adresser au responsable du matériel au moins une semaine avant la date souhaitée de l'emprunt.

Article 6 - Photocopies

Les étudiants du Cefedem ont à leur disposition une photocopieuse à carte au 2e étage. Un crédit annuel de photocopies est accordé à chaque étudiant (de 50 unités). Si l'étudiant souhaite obtenir des unités au delà de ce crédit, il peut en faire la demande auprès du secrétariat une semaine à l'avance (le coût de l'unité est fixé chaque année)

Article 7 - Participation aux frais

Un certain nombre d'activités non comprises dans le curus sont organisées par le Cefedem dans l'établissement ou à l'extérieur (participation à des conférences/débats, stages, etc.). Selon les cas, une participation financière correspondant à l'activité proposée sera demandée.

Article 8 - Locaux

Il est demandé aux étudiants de respecter les locaux dans lesquels se déroulent les cours (fermeture des fenêtres et des portes, extinction des lumières, entretien du matériel, propreté des salles de cours, de la documentation et de la cafétéria).
Un exercice d'évacuation, une fois par an, sera organisé par la direction.

Une carte d'accès ainsi qu'une clé (porte sur rue) donnant accès aux locaux du Cefedem seront remises à chaque étudiant contre un chèque de caution de 10¤. En cas de perte de l'une de ces deux cartes, il est impératif de le signaler immédiatement (pour des raisons de sécurité !) ; la caution sera alors perçue pour couvrir les frais de renouvellement.

Les locaux administratifs sont accessibles par l'accès principal de 8h45 à 17h30 du lundi au vendredi.
Les salles de cours et de répétition sont accessibles aux heures d'ouverture des bureaux et quoiqu'il en soit, avec la carte d'accès de 8h15 à 22h du lundi au vendredi et de 8h15 à 20h le samedi.
L'ensemble de ces locaux sont fermés le dimanche.

La salle informatique est accessible 24H/24H avec la carte d'accès.

Annexes au reglement des etudes

1 – Organigramme

2 – Maquettes de la formation

3 - ECTS

1 – Organigramme

RESPONSABILITE GENERALE

Directeur du Cefedem Rhône-Alpes
Jacques Moreau

Suivi général de la formation
Jacques Moreau, Directeur du Cefedem
Pierre Saby, doyen de la faculté LESLA de l'Université Lumière Lyon 2
Le conseil des études (art 16 du règlement des études)

Responsable de la recherche et de la publication
Eddy Schepens, Directeur-adjoint

DOMAINE 1: Pratiques artistiques

Projets personnels artistiques
Suivis des étudiants : Dominique Clément, Karine Hahn, Samuel Chagnard,
les responsables des esthétiques, selon les projets
Formateurs: Personnes-ressources extérieures

Pratiques collectives et musiques d'ensembles
Formateurs : Jean Blanchard, Dominique Clément, Samuel Chagnard, Philippe Roche, Jacques Moreau

Pratiques et savoirs de la musique
Musiques classiques : Dominique Clément
Musiques traditionnelles : Jean Blanchard
Jazz : Philippe Roche
Musiques actuelles amplifiées : Bruno Bernard,
FM et direction de choeur : Régine Théodoresco,

Informatique musicale et techniques du son
Informatique musicale : Philippe Cholat
MAO, Musique électronique,
techniques du son : Mathieu Monnot, Bruno Bernard,

DOMAINE 2 : Pratiques musicales et médiations artistiques

Suivi des projets
Hélène Gonon, Karine Hahn,
Samuel Chagnard, Jacques Moreau
Intervenant extérieurs

DOMAINE 3 : Culture professionnelle

Projets 1 à 4
Enseignements
Eddy Schepens, Hélène Gonon
Suivi des mémoires et des dossiers professionnels
L'ensemble des formateurs
Intervenants extérieurs

Formation linguistique
Formation personnalisée
«Tell me more» (organisme agréé)
Cours collectifs en anglais
Jacques Moreau

Plan général de la formation

I - Réalisations artistiques — 90 ECTS (50%)

Année 1 (Semestre 1 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 2 : mars, avr, mai, juin) — Année 2 (Semestre 3 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 4 : mars, avr, mai, juin) — Année 3 (Semestre 5 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 6 : mars, avr, mai, juin)

1 - Projet personnels artistiques

- Mise en route et 1ère écriture du contrat
- Bilan 1e année
- Evaluation inermédiaire publique (devant jury)
- Contat définitif
- Réalisations publiques et évaluation par un jury*
- Travail avec les personnes ressources tout au long de la formation

2 - Pratiques collectives et musiques d'ensemble

- SME
- Session longue
- SME
- Session longue
- SME
- Session longue

3 - Travaux de recherche et pratiques des savoirs de la musique

- Mise en route
- Lancement des travaux
- Remise du 1er travail personnel
- Remise du 2e travail personnel
- Séminaires

4 - Informatique musicale et techniques du son et options, Parcours artistique optionnel

- Année 1 : Informatique musicale, techniques du son, et acoustique (Enseignement obligatoire)
- Année 2 et 3 : Parcours artistique optionnel (organisation semestrielle)
  - Option 1 : Informatique musicale et techniques du son
  - Option 2 : Pratiques et Enseigements artistiques complémentaires

II - Pratiques musicales et Médiations artistiques — 48 ECTS (27%)

Année 1 (Semestre 1 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 2 : mars, avr, mai, juin) — Année 2 (Semestre 3 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 4 : mars, avr, mai, juin) — Année 3 (Semestre 5 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 6 : mars, avr, mai, juin)

1 - Recherche didactique en musique au départ d'expériences

- Séminaire de lancement
- Travaux en sous-groupes
- Séminaires de retour
- Séminaire de lancement
- Travaux en sous-groupes
- Séminaires de retour

2 - Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement

- Constitution des groupes
- Visites
- Rédaction du document
- Enseignement en responsabilité
- Evaluation*

3 - Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique

- Mise en route
- Enquête
- Animation d'un séminaire

4 - Encadrement des pratiques amateurs

- Travail
- Réalisation du projet
- Bilan et évaluation*

III - Culture professionnelle — 42 ECTS (23%)

Année 1 (Semestre 1 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 2 : mars, avr, mai, juin) — Année 2 (Semestre 3 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 4 : mars, avr, mai, juin) — Année 3 (Semestre 5 : oct, nov, déc, jan, fév ; Semestre 6 : mars, avr, mai, juin)

1 - Projets de recherche en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation

- Phase 1
- Phase 2
- Travaux en sous-groupes sur les thèmes choisis
- Fin des travaux et présentation des séminaires

2 - Séminaires de culture professionnelle

- Stage initial
- Tout au long de la formation : séances de présentation, conférences et rencontres de professionnels sur la "connaissance des métiers"
- Séminaire terminal

3 - Rédaction d'un dossier professionnel

- Mise en mémoire des travaux significatifs
- Rédaction

4 - Rédaction d'un mémoire

- Choix du sujet
- Rédaction
- Dépôt
- Jury*

5 - Compétences linguistiques

- Formation individuelle aboutissant au tests d'évaluation terminale
  Cours collectifs de soutien et d'application au contexte musical
- Tests

*** / Ces évaluations finales comptent pour la délivrance du DE. Les épreuves terminales du DE sont les suivantes :**

Devant des jurys spécifiques

1- Enseignement évalué par un jury (II - 2)
2- Projet musical (II - 4)

Devant un jury terminal (fin juin)

3- Epreuve instrumentale (I - 1) Un programme spécifique est présenté au jury terminal
4- Mémoire (III - 4)
5- Entretien A la suite de la soutenance du mémoire

ANNEE 1	Semestre 1						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Total**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluation**	**ECTS**
I Réalisations artistiques	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	CC	**16**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Travaux de recherche et pratiques des savoirs de la musique	60	40	100	Collectif	CC	
	Informatique musicale et techniques du son	22	20	42	Collectif	CC	
	Total UE 1	**112**	**280**	**392**			
II Pratiques musicales et médiations artistiques	Recherches didactiques en musique au départ d'expériences	40	30	70	Collectif	CC	**7**
	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement	20	20	40	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 2	***60***	**50**	**110**			
III Culture professionnelle	Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation	45	15	60	Collectif	CC	**7**
	Séminaires de culture professionnelle	40		40	Collectif	CC	
	Compétences linquistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 3	***100***	**25**	**125**			
Total	**Semestre 1**	**272**	**355**	**627**	***Moyenne Hebdo***	***42***	**30**

ANNEE 1	Semestre 2						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Cours sur le semestre**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluation**	**ECTS**
I Réalisations artistiques	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	CC	**16**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique	60	40	100	Collectif	CC	
	Informatique musicale et techniques du son	22	20	42	Collectif	CC	
	Total UE 1	**112**	**280**	**392**			
II Pratiques musicales et médiations artistiques	Recherches didactiques en musique au départ d'expériences	35	30	65	Collectif	CC	**9**
	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement	20	20	40	Suivi individuel	CC	
	Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique	18	20	38	Collectif	CC	
	Total UE 2	**73**	**70**	**143**			
III Culture professionnelle	Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation	45	15	60	Collectif	CC	**5**
	Compétences linquistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 3	**60**	**25**	**85**			
Total	**Semestre 2**	**245**	**375**	**620**	***Moyenne Hebdo***	***41***	**30**

TOTAL	**ANNEE 1**	**517**	**730**	**1247**		**60**

ANNEE 2	Semestre 3						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Cours sur le semestt re**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluatio n**	**ECTS**
I **Réalisations artistiques**	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	CC	**16**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique	60	40	100	Collectif	CC	
	Parcours artistique optionnel	15	20	35	Collectif et/ou suivi individuel	CC	
	Total UE 1	**105**	**280**	**385**			
II **Pratiques musicales et médiations artistiques**	Recherches didactiques en musique au départ d'expériences	40	30	70	Collectif	CC	**9**
	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement	20	20	40	Suivi individuel	CC	
	Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique	4	35	39	Suivi individuel	CC	
	Encadrement de pratiques amateures	11	15	26	Collectif	CC	
	Total UE 2	**75**	**100**	**175**			
III **Culture professionnelle**	Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation	45	15	60	Collectif	CC	**5**
	Compétences linguistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 3	**60**	**25**	**85**			
Total	**Semestre 3**	**240**	**405**	**645**	***Moyenne Hebdo***	***43***	**30**

ANNEE 2	Semestre 4						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Cours sur le semestt re**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluatio n**	**ECTS**
I **Réalisations artistiques**	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	CC	**16**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique	60	40	100	Collectif	CC	
	Parcours artistique optionnel	15	20	35	Collectif et/ou suivi individuel	CC	
	Total UE 1	**105**	**280**	**385**			
II **Pratiques musicales et médiations artistiques**	Recherches didactiques en musique au départ d'expériences	35	30	65	Collectif	CC	**9**
	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement	20	20	40	Collectif et suivi individuel	CC	
	Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique	9	35	44	Produc	CC	
	Encadrement de pratiques amateures	11	15	26	Collectif	CC	
	Total UE 2	**75**	**100**	**175**			
III **Culture professionnelle**	Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation	45	15	60	Collectif	CC	**5**
	Rédaction d'un mémoire	10	5	15	Collectif	CC	
	Compétences linguistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 3	**70**	**30**	**100**			
Total	**Semestre 4**	**250**	**410**	**660**	***Moyenne Hebdo***	***44***	**30**

TOTAL	**ANNEE 2**	**490**	**815**	**1305**		**60**

ANNEE 3	Semestre 5						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Cours sur le semestt re**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluatio n**	**ECTS**
I **Réalisations artistiques**	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	CC	**16**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Travaux de recherches et pratiques des savoirs de la musique	60	40	100	Collectif	CC	
	Parcours artistique optionnel	15	40	55	Collectif et/ou suivi individuel	CC	
	Total UE 1	**105**	**300**	**405**			
II **Pratiques musicales et médiations artistiques**	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement	20	40	60	Collectif et suivi individuel	CC	**9**
	Accompagnement des pratiques musicales sur un territoire et recherches sur les pratiques nouvelles de la musique	9	30	39	Collectif	CC	
	Encadrement de pratiques amateures	48	30	78	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 2	**77**	**100**	**177**			
III **Culture professionnelle**	Projets de recherches en Sciences humaines et en Sciences de l'éducation	45	20	65	Collectif	CC	**5**
	Rédaction d'un mémoire	5	5	10		CC	
	Compétences linguistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	CC	
	Total UE 3	**65**	**35**	**35**			
Total	**Semestre 5**	**247**	**435**	**617**	***Moyenne Hebdo***	***41***	**30**

ANNEE 3	Semestre 6						
UE	**Intitulé du projet**	**Cours sur le semestre**	**Travail étudiant**	**Cours sur le semestt re**	**Modalités d'enseignement**	**Modalités d'évaluatio n**	**ECTS**
I **Réalisations artistiques**	Projets personnels artistiques	20	200	220	Individuel	Jury	**10**
	Pratiques collectives et musiques d'ensemble	10	20	30	Collectif	CC	
	Parcours artistique optionnel	15	30	45	Collectif et/ou suivi individuel	Jury	
	Total UE 1	**45**	**250**	**295**			
II **Pratiques musicales et médiations artistiques**	Penser les cursus et situer ses propres pratiques d'enseignement/encadrement		40	40	Individuel	Jury	**5**
	Encadrement de pratiques amateures		10	10	Production finale	CC	
	Total UE 2		**50**	**50**			
III **Culture professionnelle**	Séminaires de culture professionnelle	62	40	102	Collectif	CC	**15**
	Rédaction d'un dossier professionnel	10	30	40	Individuel	CC	
	Rédaction d'un mémoire	5	90	95	Individuel	Jury de soutenance	
	Compétences linguistiques	15	10	25	Collectif et suivi individuel	Evaluation externe	
	Total UE 3	**92**	**170**	**262**			
Total	**Semestre 6**	**137**	**470**	**607**	***Moyenne Hebdo***	***40***	**30**

TOTAL	**ANNEE 3**	**384**	**905**	**1289**		**60**

TOTAL FORMATION	**Temps de "cours"**	**Travail personnel**	**TOTAL**	**ECTS**
I	584	1670	2254	90
II	360	470	830	48
III	447	310	757	42
TOTAL	**1 391**	***2 450***	**3 841**	**180**

Descriptif des projets de réalisation artistique a, b, c

1 - Description des trois projets

Chaque projet (a,b,c) doit comporter des objectifs d'apprentissage bien définis, pertinents par rapport à la situation de chaque étudiant.

Projet (a) : la pratique dominante de l'étudiant

Il s'agit pour l'étudiant de travailler à partir de son désir le plus cher, dans le cadre esthétique qui l'attire le plus (sa « maison »), utilisant les points forts de sa pratique musicale.

Les objectifs du projet (a) sont :

- de proposer aux étudiants un moment artistique fort dans ce qu'ils considèrent comme l'aspect le plus significatif de leur pratique musicale ;

- de se forcer à aller le plus loin possible dans la cohérence d'une démarche esthétique.

Le projet (a) n'est pas une simple répétition de ce que l'étudiant a bien fait dans le passé : il lui faut envisager sur de nouvelles bases sa propre pratique musicale et l'enrichir à travers l'approfondissement des savoirs.

Projet (b) : une pratique musicale voisine

Dans le cadre du genre musical de l'étudiant, le projet (b) doit aborder un style qui lui est peu familier : répertoire peu abordé jusqu'alors ou style de musique peu connu, tout en restant dans le voisinage de sa propre pratique dominante.

Projet (c) : travail sur un genre musical éloigné

Il s'agit dans le projet (c) de grouper d'une part des musiciens appartenant au style de musique de l'étudiant et d'autre part d'autres musiciens spécialistes d'un autre genre musical. L'étudiant devra avoir peu de familiarité avec le genre choisi. L'étudiant a la mission de créer un moment musical incluant cette nouvelle pratique ainsi « découverte »

2 - Ecriture du contrat

L'écriture du contrat doit comporter les éléments ou réponses aux questions qui suivent :

a) Description générale du projet : expression d'un désir de l'étudiant, comment anticipe-t-il le parcours général et le produit fini ?
b) Défis ou les enjeux du projet
c) Attentes de l'étudiant dans le cadre de sa formation
d) Craintes de l'étudiant : lesquelles ? Comment les surmonter ?
e) Apprentissages nécessaires à la réalisation du projet
f) Moyens, besoins, ressources nécessaires à la réalisation du projet
g) Distribution des heures prévues comme ressources : ces heures peuvent être partagées entre plusieurs personnes ressources couvrant différents aspects du projet (il est possible - et même souhaitable - de regrouper certaines heures entre plusieurs étudiants ayant des projets voisins et des besoins similaires)
h) Définition des étapes intermédiaires donnant chacune lieu à un bilan provisoire (au moins une étape doit avoir lieu la première année)
i) Description de la forme de la présentation finale
j) Critères d'évaluation du projet en termes de contenu d'apprentissage

3 - Présentation publique

Les présentations de chacun des trois projets peuvent se dérouler soit dans des lieux et des temps distincts soit être regroupées pour chaque étudiant ou entre étudiants.

Les étudiants sont encouragés à diversifier leurs lieux de production sur l'ensemble du territoire.

Trois éléments doivent être pris en compte :

Un public dans un lieu déterminé,
L'espace et la durée,
Le contenu artistique.

Ces éléments doivent être envisagés en interaction. Les liens peuvent être pensés en totale adéquation ou bien au contraire ils s'inscrivent dans un contexte qui innove par rapport à ces attentes, qui les remet en cause.

Les présentations publiques des trois projets doivent donc correspondre à des intentions précises et à une volonté de se donner les moyens de les concrétiser. L'étudiant devra mener des recherches et des enquêtes longtemps avant l'événement pour arriver à la réalisation de ses intentions. Une publicité réfléchie doit être assurée pour inciter un public à venir.

Il s'agit pour l'étudiant de mieux situer un des enjeux du métier : le musicien est d'abord un artiste dans la cité.

Origine du texte

Ce texte a été rédigé par un groupe indépendant d'universitaires européens, et formalisé le 23 mars 2004. Il fut ensuite reconnu comme un texte essentiel et adopté par les instances européennes en charge de la mise en place du processus de Bologne.

Texte pour le 1er cycle

Les diplômes de Licence (bachelor) sont décernés aux étudiants qui :

1- ont acquis des connaissances et un niveau de maîtrise dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation du degré secondaire II. Ce champ d'études se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des ouvrages scientifiques et des savoirs issus de la recherche ;

2- sont capables d'utiliser de façon professionnelle leurs connaissances et compétences dans le cadre d'un emploi ou d'une activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques ;

3- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes - généralement dans leur domaine d'études - en vue de formuler des opinions fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre social, scientifique, et éthique ;

4- sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problématiques et solutions ;

5- ont développé des capacités d'apprentissage nécessaire à la poursuite plus autonome de leur formation.

Définition de la notion de Recherche

(3e cycle d'études supérieures ou «doctorat»)

« Le terme de «Recherche» recouvre un sens très large, dont le contexte est souvent lié à un domaine d'études. Ce terme est utilisé pour représenter une étude approfondie ou une investigation basée sur une compréhension (intelligence) méthodique et une conscience critique du champ de connaissance abordé. Ce mot est donc utilisé dans un sens inclusif lui permettant de s'adapter au nombreuses activités qui peuvent supporter un travail original et innovant dans l'ensemble des domaines académiques, professionnels et technologiques, incluant les sciences humaines et les arts traditionnels, de la scène ou de création. Il n'est en aucune façon employé dans un sens limitatif ou restreint, ou se référant seulement au sens traditionnel de « méthode scientifique ».

Version des descripteurs de Dublin adapté au contexte de l'enseignement supérieur musical par l'Association Européenne des Conservatoires (recherche Tuning/Polifonia).

Les diplômes de Licence (bachelor) sanctionnant un premier cycle d'enseignement supérieur de formation musicale professionnelle, sont délivrés aux étudiants qui :

1. ont acquis des savoir-faire, connaissances et un niveau de maîtrise artistique dans le domaine musical qui fait suite à et se fonde sur une formation reçue au sein de ou parallèlement à l'enseignement général du second degré. Ce domaine d'études se situe à un haut niveau de formation basé, pour le champ principal, sur l'expérience de ceux à la pointe de leur domaine ;

2. sont capables d'utiliser de façon professionnelle dans le domaine musical, leurs compétences, connaissances et maîtrise artistique dans le cadre d'un emploi ou d'une activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques ;

3. sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement dans le domaine musical – en vue de formuler des opinions au sein de ou par leur activité pratique et/ou créatrice, fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre artistique et, quand pertinent, social, scientifique, et éthique ;

4. sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problématiques et solutions ;

5. ont développé des savoir-faire pratiques et/ou créatifs et des capacités d'apprentissage nécessaire à la poursuite plus autonome de leur formation.

Charte des études au Cefedem Rhône-Alpes

Le Cefedem Rhône-Alpes offre un programme d'études supérieures de deux années menant au Diplôme d'Etat de professeur de musique. Le terme « études supérieures » implique quatre aspects importants :

- Devenir pleinement un professionnel, c'est-à-dire un praticien réfléchi, autonome et capable d'engagement.
- S'initier à la recherche, et développer des compétences à propos de la réflexion critique et du débat ; ceci suppose de développer des compétences de formalisation des enjeux et des pratiques, tant artistiques que d'enseignement.
- Développer une identité professionnelle affirmée, et ce de manière égale dans le domaine artistique et dans celui de l'enseignement de la musique.
- Se rendre capable de rencontrer l'altérité, de la réfléchir, d'en enrichir ses propres pratiques.

1. L'étudiant responsable

Le programme s'adresse à des étudiants considérés dès le départ comme des professionnels autonomes en devenir, responsables de leurs actes. La formation est organisée comme un parcours obligatoire pour tous, consistant à amener les étudiants à découvrir des territoires inconnus, à faire un retour réfléchi sur leur propre pratique, et à faire tomber les idées toutes faites. Il s'agit de construire petit à petit des savoirs et des valeurs par le biais d'un investissement dans les travaux proposés, avec l'aide des professeurs, de prendre le temps et le courage d'élaborer un point de vue personnel éclairé. Le programme doit permettre de confronter les étudiants à la complexité du métier de professeur de musique, afin de leur permettre de dépasser le stade de l'opinion. Les projets organisés au cours de la formation sont l'occasion de permettre l'élaboration d'actions sur le terrain par l'étudiant lui-même, en totale autonomie, mais dans le respect d'un cahier des charges très précis défini par le Centre. Les projets font l'objet de contrats formalisés par l'étudiant avec le Centre ; ces contrats constituent la base de l'évaluation de ces projets.

2. La recherche

La recherche a un caractère multidisciplinaire, mêlant de manière étroite les champs pédagogiques et artistiques. Les questions principales soulevées sont :

- Qu'est-ce qu'apprendre la musique ?
- Pourquoi fait-on de la musique ?
- Comment aider les autres à en faire, comment les accompagner dans leur projet ?
- Comment définir les savoirs en musique ?
- Comment définir des dispositifs et des contextes dans lesquels s'inscrivent les savoirs et les savoir faire musicaux ?
- Comment prendre en compte l'éducabilité de tous ?

L'étude de ces questions se fait tout autant par le biais des travaux menés dans les Sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie, éducation notamment) que ceux du domaine de la musique. La notion de recherche implique l'idée de prendre un recul critique vis-à-vis de ce qui, au fil du temps, a été complètement intériorisé dans sa propre pratique. Le programme est organisé en vue de mettre constamment les étudiants dans des situations de recherche basées sur l'incertitude ou la multiplicité des issues au regard du résultat final. Les études au Centre doivent être l'occasion d'un débat et d'une réflexion sur les grandes questions qui se posent à à l'enseignement spécialisé des arts. La présence de ressources documentaires (livres, partitions, disques, vidéos, Internet) doit permettre aux étudiants de mener à bien leurs travaux. Les risques que doivent prendre les étudiants dans leurs études s'inscrivent dans un contexte où le fait de se tromper est encouragé, et où l'expérimentation peut se faire dans un espace sécurisé. Les deux années de formation doivent être considérées comme un voyage, un détour, des « vacances » au sens étymologique du terme.

3. L'identité professionnelle

L'objectif du programme d'études est de développer chez les étudiants une forte identité professionnelle liée à l'enseignement spécialisé de la musique. Cette identité se nourrit de l'apport du champ disciplinaire de chaque étudiant et de ses démarches artistiques propres, mais elle doit se construire à partir d'une définition plus large des missions et des fonctions d'un professeur de musique. Les dimensions à prendre en compte ne se limitent pas à la simple rencontre avec les élèves de sa discipline, dans un cadre esthétique limité, mais impliquent des compétences à développer dans les domaines des pratiques musicales, des divers dispositifs d'enseignement, de l'encadrement des pratiques amateures, du travail en équipe, du rôle du musicien dans la cité et de la participation active à l'élaboration d'une culture professionnelle.

L'étudiant est considéré comme un « investisseur » de sa discipline, à la fois individuellement et en groupe, fabriquant ses propres outils.

Dans ces perspectives, le programme est conçu pour aider les étudiants à nommer les éléments de cette culture professionnelle en vue d'une réflexion approfondie, et à construire un système de valeurs autour de la notion de démocratie et de l'accès de tous aux pratiques artistiques.

4. La rencontre avec l'altérité

La rencontre constitue un terme important dans les études au Cefedem. Le travail en groupe y est vecteur de formation et les capacités à travailler au sein d'une équipe pédagogique un des objectifs majeurs. Chaque étudiant a l'obligation de faire évoluer son identité au contact des autres à travers les travaux proposés et en se confrontant aux contraintes de l'enseignement. Dans cette confrontation aux autres, il a le devoir de les respecter dans leurs différences, sans avoir à renier ses propres expériences ni ses convictions.

Dans le travail en groupe, les savoirs ne sont pas figés, mais évoluent et se définissent par rapport à des contextes. Les étudiants sont invités à des aventures artistiques et à des ouvertures sur d'autres pratiques esthétiques. C'est l'occasion de rejouer et de rendre légitime son propre parcours de musicien.

La rencontre est par ailleurs l'occasion de se confronter à des chercheurs et à leurs travaux écrits. Elle est aussi l'occasion de nouer des liens, de développer un réseau avec les étudiants en formation, avec les anciens étudiants, les conseillers pédagogiques, et les personnes ressources qui les aident dans leurs projets.

Charte des professeurs référents du Cefedem
(dans le cadre de la formation actuelle)

Préambule

Le dispositif de « tutorat dans la discipline » tel qu'il se pratiquait jusqu'à présent comportait l'avantage certain d'être centré sur la discipline et sur toutes les interrogations que l'enseignement de celle-ci soulève, permettant ainsi un travail à la pointe des préoccupations d'un enseignant.

Mais il présentait aussi l'inconvénient, à l'heure du nouveau SOP et des schémas départementaux, de rester justement « centré » sur la discipline. Nous avons donc cherché à permettre à nos étudiants, dans le contexte professionnel et en « compagnonnage » avec un enseignant, d'appréhender nombre de questions qui font partie aussi du métier d'enseignant : la transversalité, le travail en équipe de professeurs, la vie de l'établissement (fonctionnement, rôle, missions, inscription dans le territoire, public).

A la faveur de différentes expériences déjà réalisées et face à des difficultés chroniques importantes que nous rencontrions pour le recrutement de conseillers pédagogiques (la Région RA est fort sollicitée avec le Cefedem et la FDCA !), nous avons conçu un dispositif qui, outre le maintien de l'aspect disciplinaire de ces stages, tente d'aborder les autres questions évoquées ci-dessus.

Ce nouveau dispositif implique des mutations importantes qui touchent chacun des partenaires concernés. Le présent document a pour objectif de définir comment se situe chacun des partenaires dans ce processus.

Principe

Ce nouveau dispositif se présente ainsi :

les étudiants suivent, par groupe de trois à cinq,un stage au sein d'un établissement réparti sur les deux années de leur cursus, aboutissant à l'épreuve de cours dans leur discipline ;

pour les accompagner, un professeur remplit la mission de « référent ». Sa mission sera de coordonner et d'accompagner le travail des étudiants, tant individuellement qu'en groupe, en permettant à chaque étudiant d'effectuer un « parcours » dans sa discipline en s'articulant sur plusieurs axes :

une « enquête » menée sur les différentes conceptions de l'enseignement de sa discipline ;

une série de cours observés auprès de trois ou quatre personnes différentes, éventuellement dans d'autres disciplines que la sienne ;

Au terme du processus, une série de cours donnés en responsabilité dans la classe d'un professeur de la discipline de l'étudiant. L'épreuve pédagogique se situerait à ce moment.

Une série d'entretiens avec le professeur-référent tout au long du parcours pour permettre une réflexion suivie dans le cadre du groupe, éventuellement interdisciplinaire qu'encadre le professeur-référent.

Les étudiants

En ce qui concerne les étudiants, les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

Effectuer un suivi auprès d'un ou plusieurs professeurs de sa discipline avec l'aide de son professeur-référent, une période déterminée étant réservée en fin de stage pour préparer plus précisément le cours qui sera évalué en fin de formation.

Avoir une connaissance de l'établissement : son fonctionnement, son rôle, ses missions, son inscription dans le territoire, ses publics

Effectuer des suivis de cours dans d'autres disciplines et/ou d'autres esthétiques ;

Mener sa réflexion didactique avec le groupe sous la conduite du professeur-référent (partage d'expériences, d'interrogations, d'observation mutuelles des cours que chacun donne).

L'établissement d'accueil

Dans le cadre de la convention existante entre l'établissement et le Cefedem, le directeur accepte le stage tel qu'il est décrit et autorise le professeur-référent à exercer sa mission dans le cadre, d'une part, de l'établissement, d'autre part, du contrat qui lie le professeur-référent au Cefedem.
(Ce processus s'apparente au « stage en entreprise » tel qu'il figure dans les référentiels du DNSPM).

Le « professeur-référent »

La mission du professeur-référent est de gérer et d'accompagner le suivi pédagogique et didactique du groupe dont il a la charge et de chacun de ses membres au sein de l'établissement durant tout le stage. En sa qualité de référent de stage pour des étudiants du Cefedem Rhône-Alpes, il connaît le fonctionnement et les attendus la formation proposée par le Centre et prend une part active au processus de formation du Centre, tant pour ce qui concerne ce volet particulier de la didactique des disciplines que dans son interaction avec tous les autres aspects de la formation. Réunis régulièrement en « collège », les professeurs référents participent ainsi à la réflexion pédagogique du Centre.

Le professeur référent agit dans le cadre suivant :

Son « statut » :

Il agit au sein de son établissement dans le cadre de la convention que ce dernier signe avec le Cefedem ;

Dans le cadre de son action, il est lié par contrat au Cefedem. La durée du « stage » est répartie sur l'ensemble des deux années de formation ;

Par ce contrat, il mène son action en autonomie :

à l'intérieur de son établissement, mais en respect de tous les aspects du fonctionnement de ce dernier et de chacun de ses collègues qui participeront de près ou de loin au dispositif ;

également à l'extérieur de son établissement, notamment auprès d'enseignants d'autres établissements selon les besoins de son action ;

En tant que référent pédagogique du Cefedem, il est celui qui en dernier ressort contextualise les expériences des étudiants et conduit leur réflexion didactique sur la durée du stage ;

Les étudiants du groupe que le professeur référent encadre peuvent ne pas appartenir à sa discipline.

Son action

« Gérer » le groupe d'étudiants dans l'établissement en fonction de l'évolution des étudiants, individuellement ou collectivement ;

Etablir avec les étudiants et en lien avec le Cefedem, un projet global à développer pendant leur stage. Ce projet pourra comprendre :

des suivis de cours dans d'autres disciplines

des discussions générales avec le groupe

des suivis auprès de différents professeurs d'une même discipline, au sein de son établissement ou, s'il y a lieu, des établissements constituant un réseau avec celui-ci, mais aussi dans d'autres établissements, notamment en partenariat avec les autres professeurs-référents ;

le suivi par le groupe de cours donnés par chacun des membres et un « débriefing » en groupe

une ou des rencontres avec le directeur de l'établissement d'accueil ou la participation de ce dernier à des débats avec ce groupe, s'il le juge opportun

De façon générale et dans le cadre de sa mission, il pourra proposer toute action qu'il juge pertinente pour les étudiants qu'il accompagne.

Section 2 : Présentation de la structure

La structure prévue pour le démarrage du projet est celle d'une association loi 1901. A terme, il serait souhaitable que soit constitué un EPCC, Etablissement Public de Coopération Culturelle, associant les partenaires du pôle. La région Rhône-Alpes a récemment évoqué qu'elle envisageait à nouveau de s'associer à ce type de structure.

Adresse de l'association 14, rue palais Grillet - 69002 Lyon.

Instances de gestion

Conseil d'administration et Assemblée Générale

Bureau

Président

Makis Solomos
Université de musicologie de Montpellier 3

Trésorier

Chrisitanne Audemard Rizzo
Département de l'isère

Secrétaire

Martial Pardo
Président de l'Adicra
Directeur du CRD de Villeurbanne

Membres de droit du conseil d'administration

Alain Lombard
Directeur Régional des Affaires Culturelles
de la Région Rhône-Alpes

Henry Fourès
Directeur du Cnsmd de Lyon

Pierre Saby
Doyen de la faculté de lettres,
sciences du langage et arts de Lyon 2

Alain Desseigne
Directeur du Cfmi de Lyon

Alain Jacquon
Pianiste

Dominique Clément
Enseignant

Un représentant des étudiants

Membres d'honneur du Conseil d'Administration

Gérard Authelain

Simone Du Breuil
Présidente d'honneur
de la Fnapec

Emmanuel Cury
Directeur du Crd de Grenoble

Michel Develay
Professeur émérite Université Lyon 2

Guy Dumélie
FNCC

Jean-Marie Morel
Compositeur

Cécile Richard
Directrice
Conservatoire de Saint Clair du Rhône

Roland Vuattaz
Ancien Directeur du Conservatoire
Populaire de Genêve

Equipe dirigeante

Direction

Jacque Moreau

Directeur adjoint

Eddy Schepens

Secrétariat général

François Journet

Comité de pilotage

Jacque Moreau
Eddy Schepens
François Journet
Hermine Morterol
Dominique Clément

Budget de fonctionnement prévisionnel sur trois ans

Le budget nécessaire au programme présenté dans ce dossier vient en complément de celui qui est actuellement consacré à la formation menant au Diplôme d'Etat. Il ne s'agit pas d'une formation crée ex-nihilo mais d'une transformation de l'outil existant.

Le surcoût représenté par l'évolution du programme s'analyse de la façon suivante :

Dans ce nouveau cadre les étudiants passent d'une formation sur deux ans menant à un diplôme d'Etat à une formation sur trois ans menant à un Diplôme d'Etat, une licence et un DNSPM. Une année d'étude supplémentaire vient donc s'ajouter.

Par ailleurs le format des promotions est modifié pour permettre l'accueil de trente étudiants, soit une hausse de 20 %. Cela représente donc un effectif total à termes qui passe de 50 étudiants à 90 étudiants.

Enfin des dispositifs sont crées et d'autres sont développés.

En masses les dispositifs nouveaux dont il faut assurer le financement sont les suivants :

Le volume des heures ressources consacrés à la formation artistique telle qu'elle est présentée dans le dossier représente à pleine charge **103 500 euros**

Le suivi des étudiants, leur encadrement et les enseignements supplémentaires correspondent à la création d'un poste et demi supplémentaires, soit à pleine charge **79 514 euros**

L'encadrement administratif et technique représente un poste et demi soit à pleine charge **54 621 euros**

Les ressources en personnes référentes dont la fonction est d'assurer l'interface entre nos étudiants et les établissement culturels se chiffre à **20 000 euros**

Les ressources matérielles pour la logistique, l'investissement et les locaux se montent à **35 000 euros**

Pour le calcul du budget, nous sommes partis de l'hypothèse suivante :

Effectif de chaque promotion : 30

Effectifs des 3 ans : 90 étudiants

RAPPEL

La formation initiale au DE comptait deux promotions de 25 étudiants
Soit 50 étudiants par an en formation

Détail de la montée en charge

Dépenses	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Projets artistiques	29 250	58 500	103 500
Enseignants	76 426	77 955	79 514
Administration	40 000	53 550	54 621
Personnes référentes		20 000	25 000
Locaux/investissement		35 000	35 700
Déplacement		15 000	15 300
Total	145 676	260 005	313 635

Recettes			
Etat	95 676	175 005	208 635
Région	50 000	70 000	90 000
Ressources propres		15 000	15 000
Total	145 676	260 005	313 635

Coût de la formation	**Budget total**	**Coût/étudiant/an**	**Coût/étudiant/formation**
Budget consacré à la formation initiale Cefedem (50 étudiants)	802 360	16 047	32 094 pour 2 ans de formation
Montée en charge pour le DNSPM (90 étudiants)	313 635	3 485	
Budget annuel de la formation (3 promotions - 90 étudiants)	1 115 995	12 400	37 200 pour 3 ans de formation

Les implications d'une pédagogie par le projet

Le fonctionnement par projets est le mode de fonctionnement des professionnels dans le monde artistique. Une des clés de réussite de la formation dispensée par le Cefedem Rhône-Alpes réside dans la capacité de son équipe de formateurs à concevoir et encadrer de telles démarches dès la formation initiale. Les pédagogies« de projets » et « de contrats » tend aujourd'hui, en France et en Europe, à devenir un mode de référence dans le champ de l'enseignement supérieur, dans la mesure où, bien comprises et gérée de manière adéquate, elles permettent le développement d'une réelle autonomie des étudiants.

Au fil du temps, l'organisation des études au Cefedem Rhône-Alpes sur ce double mode (projets/contrats) s'est progressivement substituée à une organisation pédagogique classique : la place du travail de l'étudiant devenant centrale, les enseignants (du coup plus souvent appelés « formateurs ») voient leurs rôles évoluer. Ils deviennent davantage initiateurs de projets, accompagnateurs des recherches et des essais des étudiants, soutiens et ressources des groupes et des individus. Les contrats qui formalisent les intentions de départ des étudiants servant de base à leurs évaluations, ces derniers sont aussi impliqués dans les procédures évaluatives. (Voir à ce sujet la philosophie décrite dans la Charte des Etudes au Cefedem RA, en annexe).

Une pédagogie par le projet telle qu'elle est développée dans cette proposition permet de mettre l'étudiant en action et de le considérer dès son entrée dans la formation comme un futur professionnel capable de faire ses choix et de les défendre, mais en lui fournissant le cadre « sécurisé » de la structure, devant lui permettre tâtonnements, essais et erreurs, ou, plutôt, réorientations de ses hypothèses de départ, et soutiens disponibles.

Le travail de contractualisation est donc un axe essentiel de la philosophie de la formation, préparation à l'exercice professionnel réel, mais déjà réalisations artistiques ou activités de transmission performantes en soi au terme des divers dispositifs, menés sur trois ans.
Une équipe de formateurs permanents assurent le cœur de ce suivi, la cohérence de la formation de chaque étudiant ainsi que l'équilibre entre la formation individualisée d'une part, la cohérence et la dynamique globale des promotions d'autre part, entre autres quant à la part importante de travaux de groupes, tant dans le domaine musical que sur les projets de médiations.

Il est ensuite fondamental que ce premier cercle de formateurs soit épaulé et surtout relayé par des personnes extérieures au Centre, constituant un deuxième cercle de formateurs. Une équipe de « professeurs-référents » a été constituée : leur mission est décrite en détail dans l'annexe (voir Charte des professeurs référents). Ils ont pour mission d'accompagner de petits groupes d'étudiants dans l'exploration de leur discipline, d'une part, des établissements d'autre part.

De la même manière, des professeurs-ressources sont sollicités chaque année afin d'accompagner de leur expertise musicale les projets artistiques que les étudiants auront à développer. Il s'agit d'experts dans leur discipline ou dans leur esthétique, qui viennent en appui dans la préparation des réalisations musicales dont les étudiants doivent s'acquitter selon des projets, et des contrats, en fin de formation.
L'équipe pédagogique est, on le voit, ainsi diversifiée : différents formateurs interviennent, à différents titres, selon les dispositifs, et sont plus ou moins permanents.

Jacques Moreau
Directeur

Eddy Schepens
Directeur adjoint

Bruno Bernard
Responsable
Musiques actuelles

Jean Blanchard
Responsable
Musiques traditionnelles

Samuel Chagnard
Jazz, Musique actuelles,
improvisation

Philippe Cholat
En charge de
l'Informatique musicale

Dominique Clément
Responsable
Musiques classiques

Hélène Gonon
En charge des
Sciences
de l'éducation

Karine Hahn
En charge de la Pédagogie
de la Musique d'Ensemble

François Journet
Culture professionellle

Mathieu Monnot
Musiques électroniques
techniques de studio
MAO

Philippe Roche
Responsable Jazz

Régine Théodoresco
En charge de
la formation musicale
la direction de chœur.

Le Centre a, au cours des années écoulées, travaillé avec 1039 intervenants : enseignants, artistes, universitaires, directeurs d'établissement ont ainsi contribués, parfois pour une heure, parfois de longues années durant, au travail mené par le Centre. Ils représentent une richesse d'expériences et de compétences.

Définition de l'équipe et missions des formateurs

1) L'équipe de formateurs permanents

Le travail de contractualisation nécessite une culture professionnelle partagée offerte par la permanence de l'équipe. La participation des formateurs aux réunions, aux séminaires de recherches, aux manifestations artistiques des étudiants, aux séances de culture musicale commune permet l'évolution continuelle du programme et d'affiner sa pertinence en fonction des étudiants présents.
La recherche, moteur du fonctionnement pédagogique du centre, est ainsi également mise en oeuvre dans le fonctionnement de cette équipe. Les formateurs doivent publier dans la revue du Centre. Ils sont par ailleurs pour la plupart artistes en activité, autre volet indispensable pour la notion de recherche.

Pour permettre cela, le Centre a mis en place un profil statutaire et contractuel approuvé par le Conseil d'Administration en 2000. Les enseignants en charge du fonctionnement régulier des cours ont un contrat à durée indéterminée, à plein temps ou à temps partiel, dont les modalités sont définies en référence au statut des maîtres de conférences à l'Université. Les réunions, séminaires de travail et jurys sont compris dans leur mission.

Cette équipe assure :

- Les cours réguliers donnés au Centre,

- La mise en place et le suivi des projets

- Sauf indications particulières précisant d'autres dispositifs, l'évaluation finale de chaque projet
Ils sont recrutés par le Directeur du Centre et placés sous son autorité hiérarchique et pédagogique.

2) l'équipe de formateurs externes

Issus des institutions partenaires, ces formateurs interviennent dans la formation, de manière non permanente mais dans un cadre pérenne. Ils proviennent :

- du réseau d'établissements d'enseignement artistique en Rhône-Alpes, principalement ceux qui assument la mission de professeur-référent ;

- de l'Université Lumière Lyon 2 ;

- du CNSMD de Lyon ;

- d'autres institutions d'enseignement supérieur.

Pour les missions de formation qui leur sont confiées dans le cadre du présent projet de DNSPM et du partenariat qui lie leur établissement au Centre, ces formateurs sont choisis d'un commun accord entre les directeurs du Centre et le directeur de l'institution concernée ; ils sont placés sous l'autorité pédagogique du directeur du Centre. La rétribution de leur mission est définie par la convention de partenariat spécifique à chaque établissement.

3) L'équipe de formateurs non-permanents

a) les professeurs-référents

Le rôle de personne référente, créé en 2008, présente une évolution notable de nos relations avec le champ des établissements d'enseignement. En accord avec leur direction, ces personnes sont recrutées pour être une interface pédagogique entre les étudiants du Centre et un établissement, ses enseignants, son territoire. Ils mettent les futurs professionnels en contact avec les différents niveaux d'exigence et de professionalisation.
(voir description détaillée en annexe)

b) les formateurs qui assurent un suivi artistique (« professeurs-ressources »)

Ce sont principalement les enseignants qui assurent la formation artistique dans le cadre des projets personnels artistiques des étudiants. Selon les cas, ces formateurs appartiennent au réseau des établissements partenaires ou sont extérieurs à ce réseau formalisé. Ils interviennent en fonction de leur domaine d'expertise et en cohérence avec le projet de l'étudiant.

c) les formateurs qui interviennent ponctuellement

Dans le cadre d'interventions ponctuelles comme des séminaires, des master-classes, des conférences, il est régulièrement fait appel à des personnalités extérieures choisies en fonction de leurs compétences.

.

Le personnel actuellement employé par le Cefedem Rhône-Alpes est pleinement impliqué dans l'évolution de la structure. Associé aux enjeux de la formation il s'inscrit dans les perspectives d'évolution de celle-ci et des compétences qu'il faudra déployer à l'avenir. Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emploi et Compétences menée en collaboration avec notre OPCA est ainsi actuellement en cours pour permettre à chacun de se situer et de se projeter dans une évolution professionnelle et de s'inscrire dans un plan de formation pluriannuel.

Le Centre a fait preuve aux cours de ces dernières années de sa capacité à absorber de nouvelles tâches et d'utiliser au mieux les capacités de productivité moderne offertes par les nouvelles technologies pour améliorer sans cesse sa performance. En interne s'est ainsi développé au fil du temps un centre de ressources ouvert vers l'extérieur, un site Web et une base de donnée développés en interne. La polyvalence et la compétence du personnel actuel nous permet d'envisager avec confiance son évolution pour faire face aux nouvelles missions générées par l'évolution du programme et ses implications.

Le centre à également tissé un réseau très dense de partenariat avec les OPCA et les employeurs de la région par ses activités de formation continue qui donne sens et contenu à la dynamique de formation tout au long de la vie. Une réflexion est également en cours sur les formations et conseil suceptibles d'alimenter des dossiers de Validation d'Acquis Professionnels.

Enfin, les activités d'édition du centre menées depuis dix ans offre à la structure une reconnaissance nationale et internationale, atout précieux pour tisser les échanges nécessaires le moment venu.

Composition et organisation de l'équipe administrative

Directeur
Jacques Moreau

Secrétaire général
François Journet

Coordination pédagogique et administrative
Hermine Morterol

Responsable du plan de Formation professionnelle Continue
Philippe Cholat

Comptabilité
Alain Decugis

Assistante administrative en charge de la vie étudiante et des échanges internationaux
Sandrine Desmurs
(actuellement à mi-temps, passage à plein temps).

Documentaliste et web master
Ralph Marcon

Régisseur
Un poste à recruter

Maintenance du bâtiment
Saci Saoula

Projets en cours…

Echanges européens

Des démarches ont été entreprises pour assurer le développement des échanges européens, incontournable dans le contexte professionnel des artistes et enseignants d'aujourd'hui.

Suivi de l'insertion professionnelle

Le Centre à une politique de suivi des anciens étudiants par le biais d'enquête réalisées périodiquement. Cette approche sera complétée par l'offre de services de type bourse d'emploi.

Extranet

Le déploiement d'un extranet est en cours d'élaboration avec la Région Rhône-Alpes. Cet outil permettra la mise en place d'un bureau virtuel offrant des ressources en lignes interactives.

Partenariats

Le Cefedem a déjà un réseau très dense de partenaires parmis les écoles de musique. Cette approche sera étendue à d'autres partenaires culturel en Région à même d'accueillir nos étudiants pour leur permettre la réalisation d'enquêtes ou de projets.

Outils de culture professionnelle

Nous allons développer avec la Nouvelle agence Culturelle Régionales Rhône-Alpes des cycles de conférences sur l'environnement professionnel et juridique des métiers de la culture. Les étudiants bénéficieront également de conseils juridiques et de gestion.

Descriptif des moyens matériels

Des locaux équipés dans le coeur de Lyon.

Le Cefedem Rhône-Alpes est implanté dans le coeur de Lyon. Il est actuellement locataire depuis dix ans de locaux dont la supérficie est de 900 mètres carrés.

Ces locaux sont habilités comme Etablissement Recevant du Public de cinquième catégorie.

L'effectif du public (hors personnel permanent) suceptible d'être accueilli sur le site est de 100 personnes simultanément.

L'organisation du bâtiment est la suivante :

1° niveau :
- Accueil
- Bureaux
- Cafétaria de 30 m²
- Salle de documentation de 30 m²

2° niveau : Grande salle de cours de 80 m²
- Salle de cours de 50 m²
- Salle de cours de 30 m²
- Salle de cours de 20 m²
- Communs et espaces de stockage.

3° niveau :
- Salle de cours de 50 m²
- Salle informatique de 40 m²
- Salle de travail de 15 m²
- Salle des professeurs 15 m²
- Studio insonorisé de 15 m²
- Studio insonorisé de 25 m²

Deux espaces de 150 m² situés au 4° niveau sont encore disponibles à la location dans le bâtiment. Compte tenu de l'emplacement et de la qualité du bâtiment les prix de location sont très intéressants. La superficie ainsi globale pour le centre serait ainsi de 1200 m².

Les étudiants du centre ont l'obligation de présenter leur travail musical pour partie à l'extérieur du centre. L'objectif est double : les confronter aux modalités pratiques et aux difficultés de l'organisation d'une manifestation artistique, les placer dans une situation moins scolaire avec la nécessité d'aller à la rencontre d'un public (l'évaluation tenant compte de cet aspect).
Dans ce cadre, des négociation sont menées par les étudiants eux-même pour définir les conditions et l'organisation (matériel, publicité...) de ces concerts. A titre d'exemple les lieux sollicités au cours des années précédentes comptaient, le musée des Beaux Arts de Lyon, le pérystile de l'Opéra de Lyon, le Hot Club de Lyon, la médiathèque du Tonkin, l'amphithêatre de l'Université Lyon 3...

Le centre de documentation, un centre ressource ouvert sur l'extérieur.

Le centre documentaire du Cefedem Rhône-Alpes, spécialisé sur l'enseignement de la musique, est accessible à l'ensemble des acteurs de l'enseignement artistique en Rhône-Alpes. Un fonds documentaire aujourd'hui constitué de 6200 références : livres (2100) en pédagogie générale, pédagogie musicale, sciences humaines, culture musicale, musicologie, etc... , partitions (1350), disques (850), revues, vidéos. Il comprend notamment les mémoires (350) réalisés par les étudiants du centre de formation depuis 1990 et les travaux de recherches existants. De plus le Cefedem met à la disposition des usagers un accès à l'internet et à l'extranet de la Cité de la musique : Concerts en ligne, guide d'écoute.
Nos objectifs sont de :

- Développer un centre documentaire, pôle référent sur la région dans les domaines des sciences humaines en lien avec les pratiques musicales et pôle de ressources en matière de culture musicale (partitions, CD, ouvrages de référence)
- Développer des partenariats avec les centres ressources de la Région (Suite au travail réalisé en 2003 (*) par les acteurs de la documentation musicale en Rhône-Alpes)
- Poursuivre sa politique d'acquisitions tout en accentuant l'enrichissement du fond dans les domaines suivants : les musiques actuelles, traditionnelles, le jazz, la danse.

(*) Un groupe de travail s'est constitué en 2003, afin de réunir l'ensemble des acteurs (centres de ressources) de la documentation musicale en Rhône-Alpes, de connaître les fonds existants, d'échanger, de débattre et d'envisager à plus long terme la création d'une base de données commune accessible à tous.

La salle informatique et les studios insonorisés.

L'activité du centre implique une prise en compte du voisinage et des nuisances sonores. Un programme d'investissement financé pour partie par le Ministère de la Culture à permis de faire installer des vitrages insonorisant sur deux niveaux et l'amnénagement de deux studios permettant la pratique des musiques actuelles amplifiées et la prise de son.

Par ailleurs le centre à également développé une approche permettant aux étudiants de se confronter aux possibilités offertes par l'informatique musicale en offrant un espace comprenant 10 postes de travail utilisé pour partie par le formateur en charge des cours d'informatique et en accès libre pour les étudiants le reste de la semaine. La connexion internet haut débit permet également aux étudiants de mener des recherches sur le Web.

Projet de statuts de l'association de gestion d'un centre d'enseignement supérieur de la musique

Article I : Il est créé, sous la dénomination «association de gestion d'un Centre d'enseignement supérieur de la musique une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Ce Centre met en place les formations pour lesquelles il a reçu une habilitation du ministère de la Culture. En lien avec les Organsimes Paritaires Agréés (OPCA), Uniformation, Cnfpt, Afdas... le Centre élabore et assure également le suivi d'un plan de formation professionnelle continue. Il constitue aussi un pôle de ressources d'information et de documentation pour les professionnels de la culture.

Article 2 : Le siège social est fixé à Lyon. Il peut être transféré sur décision du Conseil d'Administration.

Article 3 : L'Association est constituée :

a) de membres de droit, dont la liste est précisée ci-dessous :

- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles au ministère de la Culture pour la Région Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée dans le domaine musical, désignée par le Ministre de la Culture,
- Un représentant de l'association «écoles d'enseignements artistiques en Rhone-Alpes»
- Le directeur du CNSMD de Lyon ou son représentant.
- Le Directeur du Cfmi de Lyon ou son représentant
- Un représentant élu des étudiants de la formation initiale
- Un représentant élu des enseignants permanents du Centre
- Un représentant de l'université Lyon 2

b) de douze membres d'honneur au plus agréés par le CA :

Choisis parmis des personnes physiques ou morales ayant des compétences dans le champ de la culture ou de la formation, ou ayant des responsabilités au sein des collectivités locales. Leur mandat est de 3 ans renouvelable.

Article 4 : La qualité de membre de l'Association se perd :

a) par décision de l'intéressé,
b) par radiation prononcée par le CA pour motifs graves.
c) par cessation des fonctions ayant fondés l'adhésion.

Article 5 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration et par un bureau, responsables devant l'Assemblée Générale.

Article 6 : L'Assemblée Générale est composée des membres de l'Association énumérés à l'article 3.

Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée soit à l'initiative du Conseil, soit sur la demande du quart des membres de l'AG. La validité des délibérations de l'AG et du CA requiert que les questions soient préalablement mises à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'AG est arrêté par son Président ; il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par un membre titulaire de droit ou par le quart au moins des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du CA et sur la situation financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Les membres de l'Association, qui ne peuvent assister aux réunions, peuvent se faire représenter au moyen d'une procuration. Le nombre de pouvoirs est limité à trois par administrateur.

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Pour être valables, toutes les décisions doivent être prises lors d'un vote à main levée, à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil, soit par le quart des membres présents. Le Président et le Secrétaire signent les procès-verbaux faisant état des décisions de l'Assemblée.

Article 7 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres de droit et des membres d'honneur.

Article 8 : Le CA élit parmi ses membres son Président.

Article 9 : Le CA se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence de la moitié des membres est nécessaire à la validité des délibérations. Si cette proportion n'est pas atteinte, le CA est convoqué à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Il peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou valablement représentés.

Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision nécessaire à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs à l'exception des actions qui sont réservées à l'AG. Le CA arrête les comptes de l'exercice clos, arrête le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité absolue ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal, que signent le Président et le Secrétaire ou, à défaut, deux membres désignés par le bureau et choisis en son sein.

Article 10 : Les membres du Conseil ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Ils peuvent éventuellement se faire rembourser, sur justificatifs et après approbation par le Bureau, les frais engagés pour le compte de l'Association.

Article 11 : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau chargé de mener à bonne fin ses décisions et de suivre les actions menées par l'Association.

Le bureau est composé du président du Conseil d'Administration, d'un trésorier, d'un secrétaire.

Le Bureau est élu pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le Bureau et le Conseil se réunissent aussi souvent que nécessaire sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres.

Article 12 : Le conseil scientifique

Formé de chercheurs, ce conseil a pour vocation d'assurer une veille scientifique sur les programmes, ceux-ci étant fondés sur une dynamique de recherche.
Le conseil est coordonné par la Direction du Centre.
Il comprend des personnalités externes issues du monde de la recherche et non directement impliquées dans la formation. Les membres de ce conseil sont nommés par le Conseil d'Administration.

Article 13 : L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou, à défaut, par toute personne que désignerait le Bureau à cette fin.

Article 14 : Le Président de l'Association nomme, sur proposition du Directeur de la Musique et de la Danse, le Directeur du Centre. Le Président accorde au directeur toute délégation de pouvoir nécessaire à l'accomplissement des missions confiées à l'Association.

Article 15 : Accueil au sein du personnel de l'association d'agents fonctionnaires : l'association a la faculté d'accueillir en son sein des agents fonctionnaires de l'Etat ou de collectivités territoriales. Ces agents peuvent être mis à disposition, être en position de détachement ou de mobilité ou de toutes autre position conforme à leur statut d'origine.

Article 16 : Les dispositions de fonctionnement de la structure non prévues dans ces statuts pourront faire l'objet d'un règlement intérieur établi par le CA et soumis pour information à l'AG.

Article 17 : Les ressources de l'Association sont les suivantes :
- subventions de l'État
- subventions des Collectivités Territoriales
- produit des rétributions perçues pour service rendu et toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Article 18 : L'Association est soumise au contrôle financier de l'État.

Article 19 : L'AG désigne un Commissaire aux comptes agrée qui vérifie annuellement les comptes. Il doit présenter à l'AG qui statue sur les comptes un rapport écrit sur les opérations de vérification.

Article 20 : Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du CA ou des deux tiers des membres dont se compose l'AG. L'Assemblée doit se composer du tiers au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 21 : La dissolution est prononcée par l'AG réunie en session extraordinaire et comportant au moins la moitié plus un des membres (présents ou représentés). Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Article 22 : Après la dissolution, les biens sont dévolus à la nouvelle structure chargée des missions du centre.

Curriculum Vitae des formateurs

Bruno Bernard - Né en 1960
Pianiste et compositeur autodidacte, il se consacre à la musique à l'issue de ses études secondaires et étudie le contrepoint, l'orchestration, l'écriture, l'harmonie, l'analyse musicale, l'histoire des langages, la musique contemporaine, l'électroacoustique, la sociologie de l'art à l'Ecole Nationale de Musique de Châlon sur Saône.
Tout en continuant sa formation et la pratique de la musique improvisée, il se passionne à son tour pour l'enseignement et prend en charge divers ateliers, cours collectifs ou particuliers de piano, éveil musical, formation musicale au sein d'écoles municipales de musique et d'associations.
Accompagnateur des cours de danse classique et contemporaine au Conservatoire de Châlon sur Saône, titulaire du CFEM de Piano, il se voit confier le développement de l'enseignement de la Formation Musicale pour danseurs, discipline qu'il enseigne et diffuse également en tant que formateur de formateurs.
En 1997, il étudie à nouveau la Musique électroacoustique, fonde le groupe châlonnais MIOP MIOP qui lui permet de développer un langage personnel et original inspiré par les musiques du monde, le jazz, l'improvisation libre et les musiques actuelles.
En 2001 il obtient le Certificat d'Aptitude de professeur/coordonnateur des musiques actuelles amplifiées puis se voit confier la mise en place du plan de formation aux Musiques Actuelles Amplifiées au sein du Grand Chalon ; il participe à l'élaboration du schéma directeur dans ce domaine au niveau départemental et régional.
De 2002 à 2005 il participe à l'élaboration du Diplôme Universitaire option Image et Son puis la License Professionnelle Image et Son à l'IUT de Chalon sur Saône. Parallèlement, il participe toujours activement aux plans départementaux et régionaux de formation pour la danse.
Professeur coordinateur de la classe de Musiques Actuelles Amplifiées du CRR de Chalon sur Saône depuis 2001, il intègre le Cefedem Rhône-Alpes en 2007, en tant que professeur et référent pour les musiques actuelles amplifiées.
Compositeur, il compte de nombreuses œuvres à son catalogue : musiques de films et de scènes ou pour des installations/expositions, créations sonores et performances. Il prépare actuellement de nombreux projets de création : pour le Musée du Louvre, le Musée Niepce, le Kennedy Center à Washington, ainsi que concerts et performances diverses.
Bruno Bernard a été sélectionné et nominé en mai 2002 au 29ème Concours International de Musique et d'Art Sonore Electroacoustique de Bourges.

Jean Blanchard - Né en 1948
Jean Blanchard est initié dès l'enfance aux danses traditionnelles, à la culture de tradition orale et à la recherche ethnographique au sein des groupes d'Arts et Traditions Populaires Notre Berry et Les Thiaulins de Lignières.
A Lyon pour ses études, il participe à la fondation du folk-club lyonnais La Chanterelle et apprend l'accordéon diatonique, le violon dans ses techniques traditionnelles, puis la cornemuse. Il parcourt la France et l'Europe de 1973 à 1983 avec le groupe La Bamboche dès sa première version en 1973. Pendant ces dix ans, il recueillie et enregistre les témoignages des musiciens, chanteurs et danseurs de tradition orale des régions françaises traversées, enrichissant ainsi son répertoire et perfectionnant ses techniques de jeu. Avec ce groupe, ou d'autres, il enregistre de nombreux disques, en ensemble ou solo. Au coeur de très nombreuses formations musicales, il enchaîne les rencontres musicales, l'écriture, la direction d'ensembles, les concerts solo.
Titulaire du CA de professeur de musiques traditionnelles (1987), et d'un DEA de musicologie sur « mémoire et musique » (1995), sa prédilection particulière pour les activités d'enseignement, de transmission des répertoires et techniques instrumentales l'amène à fonder et diriger le Département de musiques traditionnelles du Conservatoire National de Région de Clermont-Ferrand. Il est alors chargé de cours en ethnomusicologie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.
De 1988 à 2005, il est co-directeur artistique du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA) responsable des Ateliers musicaux ; il est également chargé de cours sur les métissages musicaux à l'IUP Métiers des Arts et de la Culture, Université Lyon 2, en L3 Anthropologie Lyon2, et en formation continue "ethnomusicologie" Lyon 2. Il assume par ailleurs de nombreuses responsabilités artistiques (festival Les Jeudis des musiques du Monde, Rencontres Internationales de Luthiers et Maîtres-Sonneurs de Saint-Chartier, Rencontres Méditerranéennes de Nyons) et co-fonde La Compagnie du Beau Temps avec Evelyne Girardon.
Il est par ailleurs invité sur scène aux côtés de musiciens de jazz ou de musiques actuelles, de danseurs contemporains ; il participe également à des spectacles théâtraux, seul ou en groupe, en tant que compositeur, musicien et comédien, :
Depuis 1999, il est formateur en musiques traditionnelles au Cefedem Rhône-Alpes.

Samuel Chagnard - Né en 1970
Titulaire d'une Maîtrise de Science et Technique Image et Son de l'Université de Bretagne (Brest), Samuel Chagnard obtient ensuite un DEM de Saxophoniste jazz au conservatoire de Villeurbanne puis un Diplôme d'Etat de Jazz. Il est assistant spécialisé au Conservatoire de Meyzieu, responsable coordinateur des ateliers de Musiques Actuelles.
Formateur au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2003 dans le cadre de la formation continue diplômante, coordinateur de la formation 2006-2009 (avec Karine Hahn), il participe également à des dispositifs de la formation initiale et à des stages de formation continue.
Ses compétences de musicien, de technicien du son et de pédagogue l'ont amené à réaliser de nombreuses créations musicales, axées sur la rencontre de l'Autre à travers des esthétiques, des pratiques et des publics diversifiés.
Multi-instrumentiste (saxophone soprano et ténor, clarinette basse, voix, guitare électro-acoustique, guitare basse, piano), maîtrisant les dispositifs informatiques, il est membre du collectif La Tribu Hérisson depuis 1998. Il participe à plusieurs formations : Le Grand Lustucru (concert jeune public) , Pl[a]in Sud (jazz arabo-andalou), L'O.G.R.E. (grand orchestre) et Fanfare La Tulipe (orchestre de rue), pour lesquelles il joue, arrange, improvise, compose, enregistre ou sonorise.
Son parcours est marqué par des rencontres musicales fortes, notamment Fred Frith, Louis Sclavis, Didier Petit, Beñat Achiary, Jean-Pierre Drouet, Carlo Rizzo, Adel Salameh ...

Philippe Cholat - Né en 1961
Musicien guitariste formé aux conservatoires de Chambéry et de Grenoble, Philippe Cholat complète sa pratique musicale par des formations et expériences en jazz, musiques traditionnelles (danse africaine, chant traditionnel, musique indienne) et théâtre musical.
Il a participé à divers projets artistiques interdisciplinaires (musiques de diverses esthétiques, danse, art dramatique, poésie...), menant en parallèle des activités d'enseignement, de concerts, d'écriture (arrangements, compositions), d'enregistrement (studio).
Chef de choeur, il dirige l'ensemble vocal de Bourg Saint Maurice puis crée et dirige le chœur féminin « Les Mayanches ». Titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de guitare, il enseigne la guitare et la musique d'ensemble dans différents conservatoires de Savoie, notamment celui de Chambéry ; il y participe également à l'action pour l'accès à la musique dans les quartiers défavorisés. Parallèlement, il dirige l'école de musique de Cognin (élaboration du projet pédagogique), puis l'école de musique du Bourget du Lac où se développe peu à peu un projet pédagogique original fondé au départ des pratiques collectives.
À partir du milieu des années 90, il choisit d'orienter ses activités sur les questions d'enseignement et de formation. Tout en menant un travail personnel constant (lectures, recherches, participation à des rencontres, stages pédagogiques), il s'engage dans d'autres expériences professionnelles : il organise et dirige des stages musicaux, encadre des stages d'informatique musicale pour les professeurs de musique. Il participe depuis 1995 aux séminaires de recherches du Cefedem Rhône-Alpes dans le domaine des sciences de l'éducation.
Il est chargé d'organiser en 2001-2002 les évaluations instrumentales départementales en Savoie. En parallèle il participe et/ou intervient sur divers colloques.
Philippe Cholat enseigne l'informatique musicale au Cefedem Rhô-

ne-Alpes depuis 1999. Il y assume depuis 2003 la responsabilité du programme de formation professionnelle continue (environ 250 stagiaires par an...) ; pour cette mission, il est en lien avec les divers organismes régionaux (Cnfpt, Uniformation, CFMI,..), les interlocuteurs départementaux, et en concertation constante avec le milieu professionnel.

Dominique Clément - Né en 1959
Dominique Clément s'est doté d'une riche formation de musicien en étudiant la clarinette, l'analyse, la métrique grecque et hindoue, l'improvisation et l'harmonie, la musique contemporaine, le contrepoint ancien. Il eut pour enseignants des personnalités aussi diverses et originales qu'Alain Damiens, Camille Roy, Raffi Ourgandjian, Dan Lustgarten, Gérard Geay...

Clarinettiste, il est en 1983 co-fondateur de l'Ensemble Aleph au sein duquel il joue les oeuvres de référence du répertoire soliste et de musique de chambre du XX°. Il crée de nombreuses pièces en France et dans le monde entier au cours de plus de 500 concerts.
Enseignant, Dominique Clément a enseigné la clarinette, l'analyse, le rythme, la culture artistique (Beaux Arts, littérature) et l'improvisation au conservatoire de Chalon sur Saône de 1979 à 2000. Dans ce cadre il a été coordinateur de la formation des musiciens-animateurs puis de la préparation à l'entrée au CFMI.
Il enseigne au Cefedem Rhône-Alpes depuis sa création ; il est également formateur au CNSMD de Lyon dans le cadre de la Formation Diplomante au Certificat d'Aptitude.
Il a par ailleurs de nombreux stages sur la musique contemporaine, la musique d'ensemble, le rythme, la composition.

Compositeur, il construit son langage musical grâce à la lecture de poètes et romanciers tels que Claude Simon, Georges Perec, Jean-Jacques Viton ou Jacques Roubaud. Son répertoire se porte actuellement à une cinquantaine de pièces dans des genres très différenciés allant de la chanson (Tatane, Rose est rousse), à Temps bleu, pièce pour 50 saxophonistes et video, en passant par des pièces de musique de chambre dont plusieurs imprégnées d'humour (le rire du coq, l'almanach du père Ubu, Dépêches, le Yin et le Yang dans les relations franco-allemandes...).
Il a élaboré plusieurs spectacles avec la chorégraphe Sophie Mathey et obtenu plusieurs commandes de l'Etat français, de festivals, de scènes nationales, de conservatoires et d'ensembles spécialisés.
Ses oeuvres sont jouées sur des scènes et dans des festivals français comme le Theâtre Dunois, la Peniche Opéra à Paris, Musica à Strasbourg, Festival Présences de Radio France, Musique en Scène à Lyon. Elles ont également été interprétées à l'étranger : Finlande, Italie, Espagne, Grande Bretagne, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Slovénie, Pays Bas, Allemagne, Chine, Brésil, Venezuela, USA.
Un CD consacré à ses pièces de musique de chambre est paru en janvier 2005 «Label Ame Son».

Hélène Gonon - Née en 1971
Musicienne (alto) formée aux Conservatoires de Nîmes et de Marseille, titulaire d'un baccalauréat de mathématiques et biologie, Hélène Gonon entre à l'université de Montpellier III en audiovisuel option réalisation et musicologie. Après avoir obtenu un Diplôme d'Etat de professeur de Formation Musicale, elle suit une formation en Sciences de l'Education à l'Université Lumière Lyon II, où elle est diplômée de l'Institut des Pratiques et des Sciences d'Education et de Formation : Licence (Mémoire sur «La formation des enseignants de musique. Regard sur les anciens étudiants du Centre de Formation des Enseignants de Musique de Lyon») puis Maîtrise (Mémoire sur «Représentations de l'enseignement et conceptions de l'apprentissage. Pratiques enseignantes en écoles de musique, essai de modélisation au départ du discours des enseignants», avec Guy Avanzini comme directeur de recherche) ; En master 2, elle a obtenu les UV complémentaires et entamé un mémoire sous la direction de Michel Develay.
Musicienne d'orchestre (Orchestre lyrique de l'Opéra de Nîmes) et enseignante de Formation Musicale, elle se consacre aujourd'hui à l'enseignement des Sciences de l'Education au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1996 pour la Formation Initiale, et depuis 1999 pour la formation continue diplômante en trois ans (Loire-Auvergne puis Ain-Savoie-Haute Savoie et actuellement Drôme-Ardèche-Vaucluse). Elle collabore également à la Formation Diplômante au CA du CNSMD de Lyon (méthodologie et suivi de mémoires).
Par ailleurs, elle a été chargée de mission pour l'enseignement spécialisé, responsable du plan de formation professionnelle continue des enseignants de musique à l'ADDIM de l'Ain (1998-2000) puis chargée de mission pour la formation professionnelle continue du Cefedem Rhône-Alpes (1999-2001).
Elle contribue à l'ouvrage Repères bibliographiques pour les musiciens enseignants, sous la direction de Jean-Claude Lartigot (publié par la Cité de la Musique, Paris, 1998). Elle est chargée de la constitution d'un service du matériau pédagogique au Cefedem Rhône-Alpes.

Karine Hahn - Née en 1974
Après des études en lettres et histoire (hypokhâgne, khâgne ; licence d'histoire), Karine Hahn entre au CNSMD de Lyon en classe de harpe. Elle y obtient un DNESM et intègre l'Atelier XXe. Admise en Formation Diplômante au Certificat d'Aptitude, elle obtient ce diplôme en 2001.
Musicienne active, elle est membre de plusieurs formations : un ensemble regroupant un trio flûte, chant et harpe et un trio à cordes, dont le répertoire original est créé ou adapté pour la formation ; le collectif « VMC » à travers le trio « Inviamo » - slam, harpe, expression corporelle fondé sur la création et les musiques improvisées ; l'Orchestre de la Camerata du Rhône. Elle accompagne régulièrement le chœur de femmes Calliope dont le répertoire est consacré à la musique de notre temps.
S'intéressant à d'autres esthétiques, elle suit des formations en musiques bretonne et irlandaise et participe à des rencontres et des projets multiculturels : jazz - projet autour de Bernstein ; « le Miroir et le marteau », avec des musiciens de parcours différents (rock, jazz, musique ancienne, musiques improvisées) ; « l'Art résiste au temps », créations sonores avec musiciens et intervenants ; spectacle autour des chansons de Brel.
Elle enseigne la harpe successivement aux conservatoires de Chalon-sur-Saône, Limonest (classe qu'elle crée et développe), Grenoble ; elle est actuellement professeur de harpe au Conservatoire de Villeurbanne.
Formatrice au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2001, en charge des pratiques collectives et de la pédagogie de la musique d'ensemble, elle se voit confier la coordination des formations continues diplômantes en trois ans pour les promotions de Ain-Savoie-Haute Savoie (2003-2006) puis Drôme-Ardèche-Vaucluse (2006-2009).
Elle assure en 2006 l'intérim de la classe de pédagogie fondamentale au CNSMD de Lyon.
Elle anime par ailleurs régulièrement des stages de formation consacrés aux pratiques collectives, aux pédagogies actives à travers l'écriture/création/improvisation.
Elle publie en 2006 avec E. Demange et J-C. Lartigot Apprendre la musique ensemble - Les pratiques collectives, bases des apprentissages instrumentaux aux éditions Symétrie.

François Journet - Né en 1962
Diplômé de l'institut d'Etudes politiques de Grenoble, titulaire d'un DEA de Droit public et d'un DESS de Gestion des institutions culturelles obtenu à l'université de Paris Dauphine il a également suivi un cursus de licence théâtrale (Lyon 2). C'est ce champ artistique qui l'a amené à se professionnaliser dans le domaine culturel. Recruté au démarrage du Centre comme administrateur en 1990, il a suivi et participé à ses évolutions. Assumant en 2007 le mandat de président de l'Agence Régionale des Services aux Entreprises Culturelles (ARSEC), il a contribué à la fusion de cette agence en difficulté avec l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (AMDRA), pour former une entité nouvelle : la Nouvelle Agence Culturel Régionale (NACRE), dont il est vice-président. Il participe aux Jurys de VAE pour le diplôme d'administrateur culturel. Enfin Il organise depuis plusieurs années des sessions d'information et de conseil auprès d'étudiants et anciens étudiants sur les questions de politiques culturelles, de statuts et de gestion.

Mathieu Monnot - Né en 1979
Jeune musicien atypique, Mathieu Monnot est scratcheur, spécialisé dans la MAO et l'informatique musicale, les musiques électroniques et les techniques de studio.
Formé au Conservatoire de Chalon sur Saône, titulaire du Diplôme d'Etat de musiques actuelles, il enseigne les musiques électroniques et les techniques de studio/MAO au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2004 et à l'école de musique Jean Wiener de Vénissieux.
Musicien, il participe à différents projets : KomplexKapharnaüM, compagnie de « théâtre de rue » (spectacles Play/Rec et Memento) ; «Les improbables», collectif de musiciens qui rassemble musiques actuelles, classiques, traditionnelles... ; il pratique également avec un immense plaisir l'improvisation à ses heures perdues.
Il fonde actuellement un studio de mastering : Eyemat Mastering Studio

Jacques Moreau - Né en 1955
Pianiste, diplômé du CNSM de Paris en piano, musique de chambre et harmonie, Jacques Moreau a également étudié le chant et le violoncelle. Il poursuit régulièrement une activité de concerts, a enregistré plusieurs disques (mélodies françaises, Visions de l'Amen de Messiaen, ouvres de Bruno Ducol, François Paulet). Il pratique également la direction d'ensembles (chœur et orchestre de jeunes).
Titulaire des CA de professeur et de directeur, il a exercé au Conservatoire de Reims en tant que professeur, responsable de plusieurs associations puis directeur-adjoint ; il a également dirigé pendant dix ans une école municipale de musique en région parisienne.
Directeur des études du CNSMD de Lyon de 2002 à 2007, Jacques Moreau a participé aux travaux de mise en place du cursus LMD au sein de cet établissement. Il est directeur du Cefedem Rhône-Alpes depuis septembre 2007.
Depuis 2002 il participe aux travaux menés par l'Association Européenne des Conservatoires pour la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur. A ce titre, il a effectué plusieurs visites-conseil auprès de différentes institutions d'enseignement supérieur (Espagne, Estonie, Kosovo). Il a été nommé en 2008, pour 4 ans, observateur externe des programmes master du Royal College of Music de Londres.
A la demande du ministère des affaires étrangères, il effectue en décembre 2007 une mission d'expertise auprès du gouvernement thaïlandais dans la perspective de la création d'un conservatoire supérieur dépendant de l'Université Silipakorn de Bangkok.
Il a été élevé au rang de Chevalier des Arts et des Lettres par le ministre de la Culture en juin 2004.

Philippe Roche - Né en 1955
Initié au jazz pendant plusieurs années par Michel Petrucciani, Philippe Roche suivit par la suite des cours de Musicologie à la Faculté Lyon II, des cours de guitare classique avec François Castet et de guitare Jazz avec Pierre Cullaz. Il obtient le Certificat d'Aptitude à l'enseignement du Jazz en 1986. Parallèlement au Jazz, il apprend le luth oriental (Oùd) auprès de grands maîtres comme le tunisien Khaled Ben Yahia.
Son expérience artistique est diverse. Musicien très actif, il participe à des expériences très variées : musiques pour le cirque (Cirque de Moscou), musique et comédie au théâtre (Opéra de quat'sous), musique contemporaine ; il est également musicien supplémentaire à l'Orchestre National de Lyon (O.N.L.) et à l'Opéra de Lyon.
En concerts ou tournées avec des artistes tels Eric Barret, Mario Stanchev, François Jeanneau, Laurent Cugny, Barre Philips, Ibrahim Jaber, il participe aux principaux festivals de jazz en France (Mulhouse, Montpellier, Jazz à Vienne, Münich, etc.)
Compositeur et arrangeur, il a notamment écrit pour le quintette de Guy Touvron (musique sur Duke Ellington) et co-composé la musique du film «Americo».
Il a également enregistré plusieurs disques : avec Raoul Bruckert Quartet (£££££ Télérama), Guy Touvron «Play Duke Ellington», Pierre Drevet Big Band «Grain de Folie» (au Oùd), Gérard Maimone «Musique à Image» et «Le Barbier de Séville» (Oùd, guitare et banjo).
Il est enfin créateur de l'ensemble de musique classique orientale «Asmara», en 1997, avec Iyad Haïmour, Chafik Khelifati, Alain Chaléart puis Louis Soret ; cet ensemble s'est produit dans de nombreux concerts.
Pédagogue, il est créateur et responsable du Département Jazz au Conservatoire de Villeurbanne et créateur de la section Jazz au département «Musiques - Etudes» de l'INSA. Il est formateur en culture musicale au CEFEDEM Rhône Alpes depuis 1997. Il a édité un travail pédagogique aux Etats-Unis (Scale Sylabus, éditions J. Aebersold).

Eddy Schepens - Né en 1949
Eddy Schepens est diplômé de l'EHESS (mémoire : La professionnalisation des musiciens) et titulaire d'un DEA de Sciences de l'éducation (L'école de musique reste à inventer, Université Lumière-Lyon 2, ss la dir. Philippe Meirieu, 1997), discipline dans laquelle il poursuit une thèse.
Formateur, il est professeur de Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon depuis 1983, actuellement au sein du département de Formation Diplômante au CA ; il participe à la création du Cefedem Rhône-Alpes dont il est actuellement le directeur-adjoint (poste à mi-temps).
Auteur, il a publié La professionnalisation des musiciens – Préenquête, (Ecole des Mines de Paris, Centre de Sociologie de l'innovation. Deux tomes. Non édités, 1993) et La professionnalisation des musiciens : Les anciens étudiants des conservatoires nationaux supérieurs de Musique de Paris et de Lyon – 1979 à 1990 (DEP, Ministère de la Culture, et Ecole des Mines de Paris, Paris, 1995) ; il est également auteur de nombreux articles dans la revue Enseigner la Musique et dans diverses publications professionnelles ou de recherches (Vibrations, Conservatoires de France, revue de l'Observatoire des Politiques culturelles...)
Directeur de publication et rédacteur en chef, il publie Des disques pour enfants ? (Bruxelles, éditions Labor, 1985), Des associations - Espaces pour une citoyenneté européenne, (Bruxelles, 1987, éditions Vie Ouvrière) et la revue Enseigner la Musique, éditée en collaboration par le Cefedem Rhône-Alpes et le CNSMD de Lyon.

Il a organisé plusieurs rencontres : L'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique en France (Lyon, avril 2000), Education permanente, action culturelle et enseignement : les défis des musiques actuelles amplifiées (Lyon, 2005), Peut-on encore « enseigner » la musique ? Repenser les pratiques musicales et leur transmission - Rencontre entre chercheurs et enseignants (Symposium de mars 2008 au Cefedem Rhône-Alpes).

Régine Théodoresco - Née en 1955
Régine Théodoresco obtient à l'âge de 20 ans le Certificat d'Aptitude de formation musicale et devient professeur au CNR de Lyon.
Pianiste de formation, elle s'oriente ensuite vers la direction d'orchestre et de choeur, travaillant avec Pierre Cao à Paris puis à Namur (B).
Elle intègre en 1995 l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-ALpes où elle est responsable du département formation musicale/direction de chœur.
Parallèlement à son activité d'enseignante, elle continue sa carrière d'interprète.
Après avoir dirigé de 1987 à 2005 le choeur mixte «Le Cantrel de Lyon» avec lequel elle interpréta presque tous les grands oratorios du répertoire (Bach, Haydn, Mozart, Schumann, Saint-Saëns, Fauré, Poulenc, Duruflé, Ohana, etc), ainsi qu'un grand choix de pièces a cappella couvrant tout le XX° siècle, elle crée l'ensemble Calliope, chœur de femmes.
Avec Calliope, elle se dote d'un ensemble professionnel de très haut niveau, conventionné par la Drac et la Région Rhône-Alpes, dont les disques sont reconnus par la critique (Un Flot d'astres frissonne, son 5° disque, lui valut un Orphée d'or en tant que «meilleur enregistrement de musique française de l'année 2007»)
Elle poursuit parallèlement une carrière de chef invité, et de pédagogue de la direction, réfléchissant plus spécifiquement sur les cursus de formation pour les chefs de chœur amateurs. Elle est fréquemment appelée pour des jurys de direction de chœur : CNSMD, DE, formation diplômante au CA, jurys internationaux.
Depuis 2006, elle est professeur de direction de chœur et responsable du département voix au CRR de Rennes,
Elle a été élevée au rang de « Chevalier des Arts et des Lettres » par le ministère de la Culture en 2002.

Section 3

Documents relatifs aux partenariats

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Région RhôneAlpes

Yvon DESCHAMPS
Conseiller délégué à la culture
Président de l'OPAC du Grand Lyon

Monsieur Makis SOLOMOS
Président
CEFEDEM
14 rue Grillet
BP 2024
69226 Lyon Cedex 02

Votre interlocuteur : Michel ROTTERDAM
Chargé de mission « Emploi formation »

Réf. : I4992 9L030 / Tél. : 04 72 59 56 34

Objet : **pôle d'enseignement supérieur en musique**

Charbonnières, le 23 FEV. 2009

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur votre projet de pôle d'enseignement supérieur en musique, q vous avez présenté et débattu au sein d'un groupe de travail issu de la Commission Régionale d Enseignements Artistiques (CREA) initiée par notre collectivité.

75

Cette Commission s'inscrivait dans le processus de décentralisation des enseignemer artistiques, conformément à l'article 101 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés responsabilités locales.

Nous avions souhaité en outre que ces travaux prennent place dans la dynamique plus globale Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) pour le Spectacle Vivant et l'Audiovisuel que nous avio signé avec l'État et les partenaires sociaux en février 2007. En effet, la nouvelle compétence dévol aux Régions par la loi de 2004 ayant principalement trait à la question sensible de l'orientation, e entrait en résonance avec certains objectifs visés par ce contrat tels l'amélioration de la lisibilité d filières de formation ou encore la sécurisation des parcours professionnels.

À ce titre, nous avions également élargi le périmètre de réflexion de la CREA au-delà de la simp question des Cycles d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) en veillant à leur bonne articulati avec les schémas départementaux d'une part, et avec l'enseignement supérieur d'autre part.

Comme vous le savez, le processus de décentralisation des enseignements artistiques e actuellement bloqué et il paraît de plus en plus probable que la loi fera l'objet d'une prochaine révisic De ce fait, nul ne peut prédire les missions et les charges qui incomberont alors aux Régions.

Il n'en demeure pas moins qu'à travers le COEF et les orientations pour un schéma régional d enseignements artistiques adoptées par la Région en mars 2007, notre collectivité a formulé un certa nombre d'attentes qui éclairent la lecture que l'on peut avoir de votre projet.

La première de nos préoccupations concerne l'employabilité des artistes formés au niveau supérieur. L'observation du secteur menée par la NACRe dans le cadre du COEF montre qu'une grande partie des artistes en activité doivent justifier d'une pluri-compétence et que les missions d'enseignement constituent pour une majorité d'entre eux une part importante de leur activité.

Aussi, votre projet qui vise à former des artistes à la fois praticiens de haut niveau, pédagogues et porteurs de projets au sein d'un territoire me semble apporter des éléments de réponse déterminants quant à ce constat.

Par ailleurs, le principe de diversité culturelle constitue l'un des axes principaux de notre politique. En favorisant les rencontres et les croisements entre les différentes esthétiques sans les hiérarchiser, vous affichez votre volonté de défendre cette valeur essentielle aux yeux de la Région.

Nous avons également affirmé notre volonté de promouvoir une plus grande diversité des profils sociaux et culturels des artistes de demain. Convaincus qu'un tel objectif ne se décrète pas mais demande un accompagnement par des travaux de recherche, l'importance notable donnée à cette dernière dimension dans votre projet a retenu mon attention.

Enfin, vos partenariats avec l'Université Lumière Lyon 2, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, et le réseau des conservatoires à rayonnement départemental et régional de la région garantissent une cohérence et une lisibilité à l'échelle du territoire et permettent de mobiliser une complémentarité de compétences présentes en Rhône-Alpes.

Si ce projet correspond donc aux attentes qu'une région comme la nôtre peut avoir en matière d'enseignement supérieur dans le champ musical, vous comprendrez que dans le contexte législatif des plus incertains que j'évoquais ci-dessus, notre collectivité n'est aujourd'hui pas en mesure de s'engager sur un soutien financier. En fonction des nouvelles compétences qui pourraient nous être attribuées, je ne manquerai toutefois pas de vous tenir informé de la position que nous pourrions alors adopter.

Au regard de l'ensemble de ces remarques, je puis donc vous faire part du plus vif intérêt porté par la Région Rhône-Alpes à ce projet et nous suivrons avec la plus grande attention les suites qui lui seront données.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Yvon DESCHAMPS

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Division des Études

Lyon, le 23 février 2009

Le Vice-Président chargé des formations

à

Ministère de la Culture et de la Communication
DMDTS
Bureau des formations

Objet : Diplôme National/Licence

L'université Lumière Lyon2 et le CEFEDEM Rhône-Alpes développent depuis plusieurs années un partenariat important tant sur le plan pédagogique que sur le plan institutionnel. Ce partenariat prend la forme d'échanges d'enseignants, de participations croisées aux jurys ainsi que de représentations officielles dans les instances dirigeantes de nos institutions (Conseil de Faculté d'un côté, Conseil d'administration de l'autre).
La Faculté de Lettres, Sciences du langage et Arts a construit depuis longtemps une offre de formation dans le champ artistique qui lui donne, au-delà du seul domaine de la musique, une réelle compétence en la matière.
Il est donc tout à fait logique que ces collaborations anciennes soient activées au moment où le Ministère de la Culture revisite ses formations supérieures dans l'esprit du processus de Bologne.
De son côté, l'université est amenée à repenser son offre de formation dans le cadre de la vague A du contrat quadriennal Ministère de l'Enseignement Supérieur- Universités. Suivant les recommandations des comités de suivi des diplômes, nous nous disposons à mettre l'accent dans le volet formation de notre contrat quadriennal en préparation sur la dimension terminale du niveau Licence et sur la nécessité, y compris dans des formations générales, de préparer la sortie et l'insertion professionnelle.
Dans ces conditions, nous ne saurions trop insister sur la qualité du projet pédagogique de l'équipe du CEFEDEM Rhône-Alpes élaborée en collaboration avec nos propres enseignants et nous pensons que vous lui ferez le meilleur accueil.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Jacques BONNIEL
Vice-Président du CEVU chargé des formations

CAMPUS BERGES DU RHÔNE
86, RUE PASTEUR - 69365 LYON CEDEX 07 — TÉLÉPHONE : 04 78 69 73 25 — TÉLÉCOPIE : 04 78 69 71 78

CEFEDEM RHONE-ALPES
Monsieur Makis SOLOMOS, président
14, rue Palais Grillet BP 2024
69226 LYON CEDEX 02

Lyon, le 26 février 2009

Monsieur le Président,

Faisant suite à notre dernière rencontre, je vous confirme qu'une convention cadre soumise à votre approbation et définissant les possibilités d'échanges entre nos deux institutions vous parviendra dans les jours qui viennent.

Comme nous en sommes convenus, elle portera sur le principe des auditorats croisés pour nos étudiants respectifs dans le cadre de séminaires ou de Master classes, mais aussi des conférences programmées autour des aspects pratiques du métier. Elle prévoira aussi les conditions d'accès mutuel des étudiants à certains enseignements collectifs ainsi qu'à des pratiques d'ensemble : improvisation, supplémentaire d'orchestre pour les cordes et le croisement et l'échange de consultation entre nos deux centres de documentation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'assurance de toute ma considération.

Le Directeur

Henry Fourès

Copie Jacques Moreau, directeur du CEFDEM Rhône Alpes

CNSMD
conservatoire national supérieur musique et danse de lyon
3 quai Chauveau, C.P. 120, F-69266 Lyon cedex 09
tél. 33 (0)4 72 19 26 26 - fax. 33 (0)4 72 19 26 00
www.cnsmd-lyon.fr

Jacques Moreau
Directeur
Cefedem Rhône-Alpes
14 Rue Palais Grillet
69002 LYON Cedex 02
FRANCE

Association Européen
des Conservatoires,
Académies de Musiqu
et Musikhochschulen

Utrecht, le 4 Mars 2009

Cher Jacques,

Je te suis très reconnaissant de m'avoir envoyé le document contenant des informations sur le projet du CEFEDEM pour le DNSPM. J'ai pris le temps de le lire et je dois dire que je suis vraiment très impressionné par ta vision et par la structure de ce que tu proposes dans ton projet.

Je trouve que ton projet est très bien pensé, et ce pour plusieurs raisons:

1. Il démontre une prise de conscience des changements qui sont intervenus dans la profession musicale et ont été identifiés par le groupe de travail de l'AEC sur la profession musicale (dans le cadre du projet « Polifonia ») ainsi que par de nombreuses parties prenantes des secteurs de la formation musicale professionnelle et de la profession musicale. Le travail du groupe a clairement montré que la profession musicale évolue progressivement dans une direction amenant les musiciens à cumuler différentes activités professionnelles, tout en travaillant comme indépendants (« free-lancers ») la plupart du temps. La combinaison des professions d'interprète et de professeur est bien sûr la plus commune et, contrairement à beaucoup d'établissements d'enseignement musical supérieur en Europe dont les programmes d'enseignement pour la formation des professeurs sont totalement séparés des programmes d'enseignement pour la formation des interprètes, ton projet propose l'intégration de ces deux aspects tout en gardant à l'esprit la préparation des musiciens à des rôles professionnels dans divers contextes de société.
2. Il démontre un haut degré d'information au sujet des derniers développements en matière de formation et d'apprentissage. Le cursus est centré sur l'étudiant et sur les compétences de ce dernier et s'appuie sur des outils de formation et d'apprentissage tout-à-fait innovants tels que l'apprentissage basé sur la réalisation de projets par les étudiants, le « contrat » taillé sur mesure selon les besoins de chaque étudiant, le tutorat effectué par des experts externes, l'équipe « intégrée » de formateurs et le « dossier professionnel » pour les étudiants (similaire au journal de réflectivité / « reflective diary » ou au plan de développement personnel mis en place dans quelques autres établissements européens).
3. Il démontre un haut degré d'information au sujet de la discussion récente concernant le rôle de la recherche dans l'enseignement musical supérieur. Comme tu le sais, il s'agit d'un sujet important pour le secteur actuellement et ton projet alimente cette discussion en proposant une intégration active des activités de recherche dans le cursus.

4. Il repose (et cela est peut-être le plus important !) sur la philosophie selon laquelle des compétences et connaissances musicales de haut niveau sont requises pour suivre une formation de professeur de musique et sont le fondement de la réussite de cette formation. Nous devons en effet écarter la pensée traditionnelle (qui existe dans les conservatoires depuis si longtemps) qui considère que l'enseignement comme l'activité qu'un musicien effectue lorsqu'il a raté une carrière d'interprète.
5. Enfin, ton projet est entièrement compatible avec les principes du processus de la Déclaration de Bologne, qui est à l'heure actuelle une force importante dans la réforme de l'enseignement supérieur en Europe.

Par conséquent, je considère que ton projet est extrêmement pertinent et innovant. Il pourrait servir d'exemple à beaucoup d'autres établissements et je souhaite sincèrement que tu pourras convaincre les autorités qu'il s'agit d'un projet auquel elles devraient apporter leur soutien.

Je te prie de me tenir informé des prochains développements.

Avec mes meilleures salutations,

Martin Prchal, Directeur Général de l'AEC
Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC)
PO Box 805
3500 AV Utrecht
Tel.: +31/30/2361242
Fax: +31/30/2361290
Visit the AEC website: www.aecinfo.org

CEFEDEM
M Jacques MOREAU, directeur
14 rue du Palais Grillet
69002 LYON

Objet : Coopération NACRe/CEFEDEM Rhône-Alpes

N/Ref : JLS/JCL at 2009 08

Villeurbanne, le jeudi 26 février 2009

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-dessous des précisions sur les possibilités de coopération entre la NACRe et le CEFEDEM Rhône-Alpes dans le cadre du projet de votre centre de formation de 1er cycle d'enseignement supérieur délivrant un DNSPM.

Cette coopération peut donc prendre deux formes.
D'une part, tout au long de la formation, les étudiants pourront, individuellement ou en petits groupes, solliciter des entretiens avec nos conseillers spécialisés dans les différents domaines musicaux et au-delà dans les autres disciplines artistiques et dans le conseil juridique. Ces rendez-vous conseil leur seront accordés de façon privilégiée selon des modalités à définir et leur seront particulièrement utiles dans la phase de programmation de la présentation publique de leurs projets artistiques.
Bien entendu, ce service se doublera d'un accès à distance ou dans nos locaux aux services permanents de la NACRe : centre de documentation spécialisé sur les activités du spectacle vivant en Rhône-Alpes, base de données RIC (Réseau Information Culture), dossiers sur l'emploi et la formation, offres d'emploi.

D'autre part, la NACRe pourra participer à la conception et à la réalisation d'interventions au sein du module « Séminaires de culture professionnelle » de 1ère et 3ème année. Ces interventions auraient pour objectif principal de guider les étudiants dans la construction de leur parcours professionnel et de participer à la consolidation de leur identité professionnelle.

Les parcours professionnels des musiciens connaissent en effet de profondes mutations : professionnalisation accrue de l'ensemble des métiers de la musique, élaboration de référentiels pour les métiers artistiques et culturels en les inscrivant dans un paysage d'emploi global (code Rome, conventions collectives....), développement de la multi-activité, saturation des financements publics, précarisation de la situation des intermittents...

Dossier suivi par

Arlette Thévenier

Assistanat de direction

T. 04 27 46 04 12

nouvelle agence culturelle régionale rhône-alpes
siège social : 50 cours de la république - 69100 villeurbanne
T. 04 72 77 84 30 - F. 04 72 77 84 39 - contact@la-nacre.org - www.la-nacre.org

Sous forme de séminaires, ces interventions fourniront des informations claires sur les métiers de la musique :

- information approfondie sur le régime de l'intermittence ;
- place relative qu'occupent les métiers de l'enseignement musical ;
- les différentes conditions d'exercice de ces métiers (fonction publique, associatif à but non lucratif, activités commerciales,...) ;
- les sociétés civiles et organismes professionnels auxquels un musicien peut faire appel pour réaliser ses projets.

Une connaissance des débats actuels sur les politiques culturelles sera également programmée.

Dans un souci de correspondre de façon pratique à un travail en situation réelle, ces informations seront formulées au départ de l'analyse de situations problèmes et d'études de cas préparées par les intervenants de la NACRe ou énoncées par les étudiants eux-mêmes.

Je reste à votre disposition pour préparer la mise en place de ces dispositifs dès l'année scolaire 2009 – 2010 et vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Claude LARTIGOT
Directeur
NACRe Rhône-Alpes

nouvelle agence culturelle régionale rhône-alpes
siège social : 50 cours de la république - 69100 villeurbanne
T. 04 72 77 84 30 - F. 04 72 77 84 39 - contact@la-nacre.org - www.la-nacre.org

Cefedem
Rhône-Alpes